



unicef 

pour chaque enfant

Cadre mondial pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2019

ISBN : 978-92-806-5086-0

La reproduction d'une quelconque partie de cette publication est sujette à autorisation. Pour en savoir plus, veuillez contacter : Division de la communication de l'UNICEF, à l'attention de : Permissions, 3, United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis. Tél. : 1-212-326-7434 ; adresse électronique : nyhqdoc.permit@unicef.org

Pour citer ce document : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Cadre mondial pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain*, UNICEF, New York, 2019.

Crédits photo :

- © UNICEF/UN0263246/Ramasomanana (couverture)
- © UNICEF/UNI30870/Horner (page 6)
- © UNICEF/UNI232486/Berger (page 10)
- © UNICEF/UNI184982/Yasin (page 14)
- © UNICEF/UN0139437/Prinsloo (page 24)
- © UNICEF/UN011915/Singh (page 25)
- © UNICEF/UN069845/Souleiman (page 37)
- © UNICEF/UN0300162/Bell (page 42)
- © UNICEF/UNI138883/Haque (page 45)
- © UNICEF/UN067453/Souleiman (page 48)
- © UNICEF/UN0226236/KHOY (page 51)
- © UNICEF/UN0139454/Prinsloo (page 59)
- © UNICEF/UN0139490/Prinsloo (page 59)
- © UNICEF/UN0213118/Noorani (page 60)
- © UNICEF/UN0241762/Dejongh (troisième de couverture)

Limite de responsabilité : Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, territoire ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières.

Révision (version anglaise) : Phil Poirier

Conception graphique et mise en page : Benussi & the Fish

Remerciements

Le présent Cadre pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain est le fruit de plusieurs années de consultations avec le personnel de l'UNICEF et nos partenaires externes. Ce Cadre a été élaboré par Bisi Agberemi (Spécialiste EAH, UNICEF New York) et Peter Burr (Oxford Policy Management Ltd) sous la direction de Kelly Ann Naylor (Cheffe de la Section EAH), de Timothy Grieve (Conseiller principal EAH, Section EAH), de Lizette Burgers (Conseillère principale, Section EAH), de Vidhya Ganesh (ancienne Directrice adjointe, Division des programmes) et de Ted Chaiban (ancien Directeur, Division des programmes).

Ce Cadre a été élaboré avec le concours précieux du groupe de référence mondial de l'UNICEF pour le secteur EAH en milieu urbain, qui se compose de conseillers EAH régionaux et principaux, de spécialistes de l'EAH en milieu urbain et d'autres collègues de l'UNICEF, notamment : Aidan Cronin, Alban Nouvellon, Andreas Knapp, Angie Saleh, Arnold Cole, Bayiha Ruben, Benjamin Smith, Brooke Yamakoshi, Chander Badloe, Dara Johnston, Dawda Jawara, Evariste Kouassi Komlan, Fiona Ward, Guy Hutton, Irene Amongin, Jamal Shah, Jens Aerts, Joachim Peeters, Jolly Ann Maulit, Julia Stricker, Kannan Nadar, Kitka Goyol, Mariam Traore, Marija Adrianna De Wijn, Marije Broekhuijsen, Megan T. Tucker, Michael Emerson Gnilo, Michele Paba, Mohanlal Peiris, Moustapha Niang, Naureen Naqvi, Niall Boot, Omar El Hattab, Peter Harvey, Samuel Godfrey, Silvia Gaya, Therese Dooley et Thomas George.

L'UNICEF remercie également ses partenaires externes fournisseurs de ressources pour leurs remarques et leurs suggestions. Nous remercions tout particulièrement Ana Green (Agence suédoise de coopération internationale au développement), Jan Willem Rosenboom et Roshan Shrestha (Fondation Bill et Melinda Gates), Antti Rautavaara (Ministère finlandais des affaires étrangères), Michael Talhami (Comité international de la Croix-Rouge) et Soma Ghosh Moulik (Banque mondiale) pour leurs contributions.

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	7
1 EAH EN MILIEU URBAIN : DÉFINITION ET RAISON D'ÊTRE	11
1.1 Tendances en matière d'urbanisation et inégalités d'accès aux services EAH.....	11
1.2 EAH en milieu urbain : définitions et progrès accomplis au regard des ODD	14
1.3 Justification de l'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain	16
1.4 Couverture des interventions EAH actuellement menées par l'UNICEF en milieu urbain	20
1.5 EAH en milieu urbain : points forts de l'UNICEF et obstacles rencontrés.....	21
2 LE CADRE MONDIAL POUR L'EAH EN MILIEU URBAIN	25
Introduction	25
2.1 Appui sectoriel	27
2.2 Appui à la prestation de services	35
2.3 L'appui aux usagers	40
3 MISE EN ŒUVRE DU CADRE MONDIAL POUR L'EAH EN MILIEU URBAIN	45
3.1 Appui fourni par le siège de l'UNICEF et ses bureaux régionaux.....	45
3.2 Intégration de l'EAH en milieu urbain dans les cycles de programmes de pays.....	46
3.3 Capacité de l'UNICEF à mettre en œuvre le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain.....	48
3.4 Partenaires et parties prenantes du secteur EAH en milieu urbain.....	49
3.5 Suivi de la mise en œuvre du Cadre	53
ANNEXE 1 : APPUI SECTORIEL – ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE	55
ANNEXE 2 : APPUI À LA PRESTATION DE SERVICES – ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE	58
ANNEXE 3 : APPUI AUX USAGERS – ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE	60
ANNEXE 4 : LES COMPOSANTS D'UNE ANALYSE CONTEXTUELLE DES SERVICES EAH EN MILIEU URBAIN	62
ANNEXE 5 : RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES	66

Liste des acronymes

ATPC-U	-	Assainissement total piloté par la communauté en milieu urbain
C4D	-	Communication pour le développement
CCC	-	Communication pour le changement de comportement
CLUES	-	Assainissement environnemental urbain piloté par la communauté
CWIS	-	Citywide Inclusive Sanitation
DFID	-	Ministère du développement international du Royaume-Uni
EAH	-	Eau, assainissement et hygiène
GBV	-	Gestion des boues fécales
IDP	-	Personnes déplacées
IEC	-	Information, éducation et communication
MICS	-	Enquête par grappes à indicateurs multiples
OBC	-	Organisation communautaire
ODD	-	Objectif de développement durable
ODF	-	Sans défécation à l'air libre
ONG	-	Organisation non gouvernementale
ONGI	-	Organisation non gouvernementale internationale
PME	-	Petites et moyennes entreprises
WSUP	-	Eau et assainissement pour les populations urbaines pauvres



Résumé analytique

Le monde connaît aujourd'hui une urbanisation rapide qui entraîne un accroissement des populations urbaines défavorisées, ce qui renforce l'exclusion des enfants les plus pauvres et les plus marginalisés, et creuse les inégalités d'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH). En 2018, environ quatre milliards de personnes, soit 55 % de la population mondiale, vivaient en milieu urbain. Parmi elles, un tiers était des enfants, dont près de 300 millions vivaient dans des bidonvilles – la pire forme d'implantation sauvage qui soit. Le nombre croissant d'enfants et de familles vulnérables habitant dans des environnements urbains défavorisés à travers le monde confirme la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'EAH en milieu urbain. Ce n'est qu'en accordant davantage d'attention à ces populations que le monde peut espérer atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et toucher ainsi les enfants les plus vulnérables, où qu'ils soient.

Les enfants vivant en milieu urbain ont généralement un meilleur accès aux services EAH que ceux des zones rurales. Néanmoins, il existe au sein des villes de profondes inégalités qui pénalisent les enfants les plus pauvres, lesquels disposent, bien souvent, d'un accès limité ou inexistant aux services EAH. De nombreux enfants vivant dans des bidonvilles et d'autres établissements urbains défavorisés se voient privés de leur droit à l'eau et à l'assainissement, ce qui nuit à leur survie, à leur croissance et à leur développement.

L'UNICEF accentue ses efforts dans le secteur EAH en milieu urbain dans le cadre de son mandat mondial : défendre les droits des enfants, aider à répondre à leurs besoins essentiels et favoriser leur plein épanouissement. L'amélioration de l'accès des populations urbaines pauvres et marginalisées aux services EAH est un axe important du travail de l'UNICEF, qui doit être renforcé. Pour que l'UNICEF puisse défendre efficacement les millions d'enfants marginalisés et les familles dans le besoin, en particulier pour faire en sorte de « ne laisser personne de côté », son action dans le secteur EAH en milieu urbain nécessite une nouvelle approche, de nouveaux modes de fonctionnement et une nouvelle manière de concevoir les programmes.

Les programmes EAH en milieu urbain de l'UNICEF visent à promouvoir un accès équitable aux services EAH pour les populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Ce document présente le *Cadre mondial de l'UNICEF pour l'EAH en milieu urbain*, qui doit aider l'organisation à atteindre cet objectif. Ce Cadre propose une vision commune de l'approche de l'UNICEF : il fournit une orientation et une raison d'être claires et communes aux équipes EAH nationales, régionales et mondiales tandis que l'organisation accroît son engagement en faveur des enfants les plus marginalisés des zones urbaines et de leur famille. L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit fondamental : le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* montre comment l'UNICEF peut continuer à tirer parti de ses nombreuses années d'expérience dans ce secteur pour aider tous les enfants vivant en milieu urbain à exercer ce droit.

Le Cadre s'appuie sur l'expérience de l'UNICEF dans la mise en œuvre de programmes EAH en milieu urbain dans plus de 50 pays. Il définit clairement les attentes en matière d'EAH en milieu urbain et servira de référence au travail de l'organisation dans ce secteur pour les prochaines années. Le Cadre complète la *Stratégie pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène de l'UNICEF (2016-2030)*¹ et propose une vision stratégique commune de l'engagement de l'UNICEF en faveur de programmes EAH en milieu urbain, sur trois niveaux : mondial, régional et national. Il suggère également des possibilités et des points d'entrée permettant d'accroître la portée et l'influence de l'UNICEF dans ce secteur. Il fournit des informations sur les conditions nécessaires pour généraliser la composante EAH en milieu urbain dans les programmes existants de l'UNICEF et décrit les partenariats qui contribueront à préserver l'efficacité des programmes à mesure que les initiatives EAH en milieu urbain se développent.

Le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* s'articule autour de trois axes d'appui – le secteur, les services et les usagers – et propose des points d'entrée et des activités visant à renforcer les initiatives EAH en milieu urbain. Le Cadre analyse également trois environnements urbains différents, à savoir les bidonvilles, les petites villes et les zones urbaines dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée,

1 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Strategy for Water, Sanitation and Hygiene 2016-2030*, UNICEF, New York, 2016. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/wash/files/UNICEF_Strategy_for_WASH_2016_2030.PDF

en se focalisant sur les endroits où l'UNICEF peut avoir un véritable impact, conformément au programme d'équité de l'organisation.

« L'appui sectoriel » se rapporte aux initiatives menées par l'UNICEF au niveau national (du secteur), visant à soutenir les gouvernements et à collaborer avec d'autres organisations pour promouvoir l'instauration d'un environnement favorable à la réalisation d'interventions EAH efficaces, durables et inclusives en milieu urbain. L'UNICEF tirera parti de son expérience, de son influence et de son pouvoir de mobilisation afin de soutenir, de différentes manières, la mise en place de programmes EAH en milieu urbain, notamment dans les domaines suivants : production et analyse de données probantes ; élaboration de politiques et de stratégies ; dispositifs institutionnels et coordination ; financement du secteur ; renforcement des capacités ; planification, suivi et examen.

« L'appui à la prestation de services » désigne les efforts déployés par l'UNICEF afin d'améliorer l'accès des populations urbaines aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés et leur famille. Cela suppose de collaborer avec de nombreux prestataires de services, qu'ils soient formels, informels, privés ou publics, ainsi qu'avec les organes régulateurs présents dans les différents contextes urbains. Les points d'entrée prioritaires de ce type d'appui incluent : le renforcement des mécanismes de prestation de services afin d'atteindre les populations les plus pauvres auxquelles personne d'autre ne peut accéder ; le soutien en faveur d'approches adaptées visant à renforcer l'offre et la demande de services EAH en milieu urbain ; et la promotion de stratégies de financement axées sur les pauvres afin d'établir des services EAH inclusifs en milieu urbain.

« L'appui aux usagers » se concentre sur les actions et les activités prioritaires visant à donner aux communautés et aux

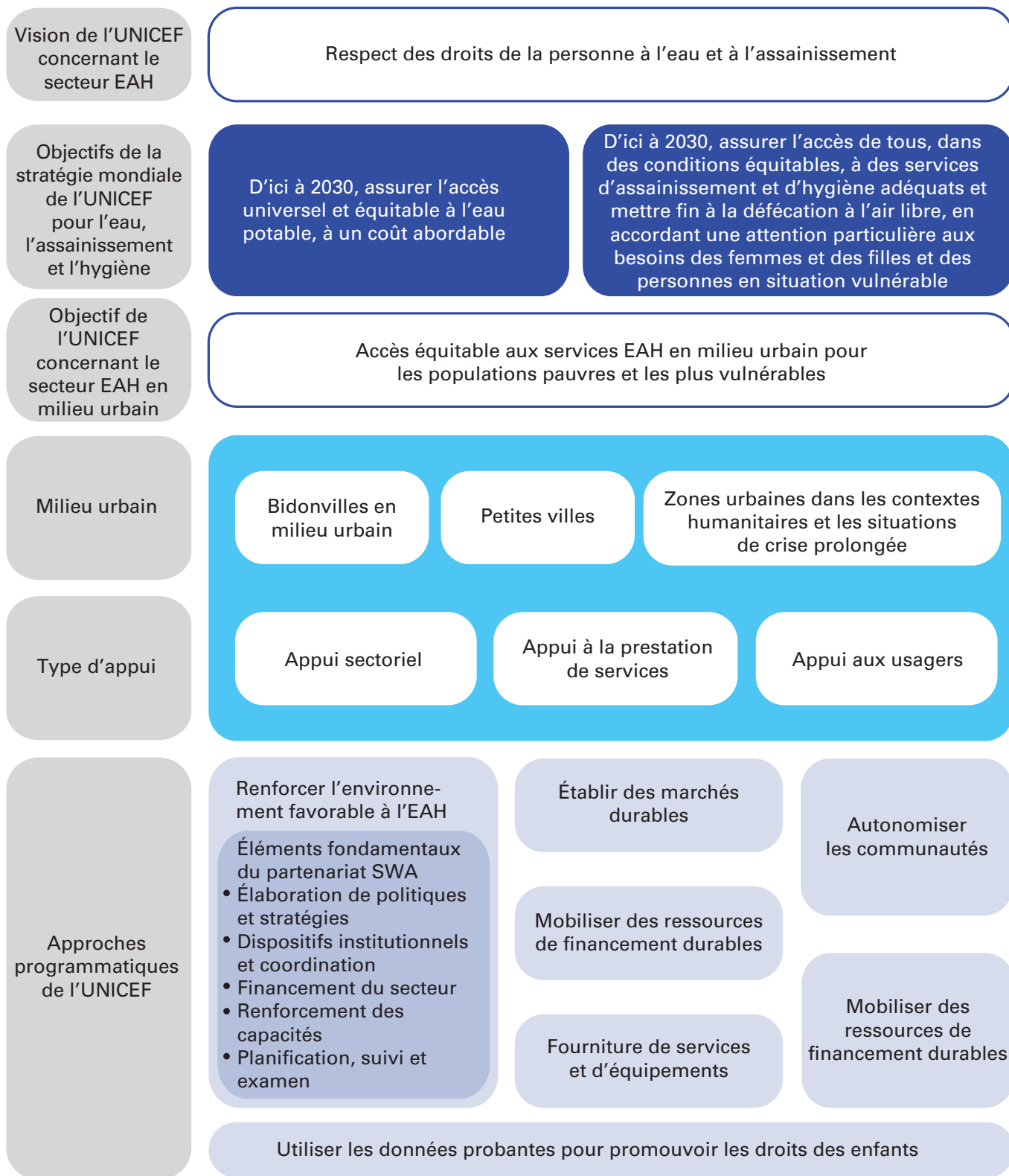
familles les moyens d'exercer leur droit à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ; à renforcer leur capacité à collaborer activement avec les prestataires de services et les décideurs ; et à établir et à maintenir des normes sociales qui améliorent l'accès à des services EAH pérennes et inclusifs. Pour cela, il est nécessaire, par exemple, d'encourager les communautés urbaines à faible revenu à participer à la planification et à la mise en œuvre des services EAH, et de renforcer les structures de redevabilité.

Ce Cadre impose à l'UNICEF de tirer parti de son expérience et de sa capacité à travailler avec de nombreuses parties prenantes : les gouvernements, les donateurs, les partenaires de développement bilatéraux, les prestataires de services du secteur privé, du secteur public, formels et informels, les ONG et, bien sûr les communautés concernées. L'organisation devra par ailleurs s'appuyer sur les nombreuses interventions EAH qu'elle a menées avec succès en milieu rural, et déterminer comment adapter ces approches et en tirer profit pour renforcer les initiatives EAH en milieu urbain.

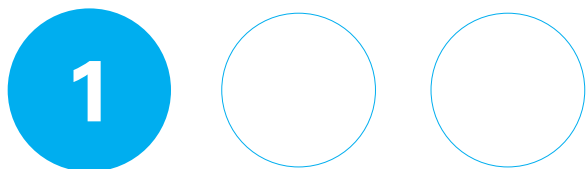
Le Cadre constitue la base de l'engagement accru de l'UNICEF en faveur de l'EAH en milieu urbain, mais il vise également à défendre et à faire connaître les priorités et les programmes de l'UNICEF dans ce domaine. Ainsi, il est conçu pour promouvoir la collaboration avec les partenaires externes, afin de faire progresser collectivement le programme mondial en faveur de l'EAH en milieu urbain.

Ce Cadre se veut souple : chaque pays est unique et les propositions faites dans ce document n'ont pas vocation à être strictement appliquées. Il suggère plutôt des possibilités de partenariat et encourage l'alignement des approches en vue de s'attaquer aux défis posés par le secteur EAH dans les zones urbaines, en soulignant la nécessité de renforcer les capacités à mesure que l'UNICEF accentue son engagement dans ce secteur au cours des prochaines années.

Le Cadre mondial de l'UNICEF pour l'EAH en milieu urbain







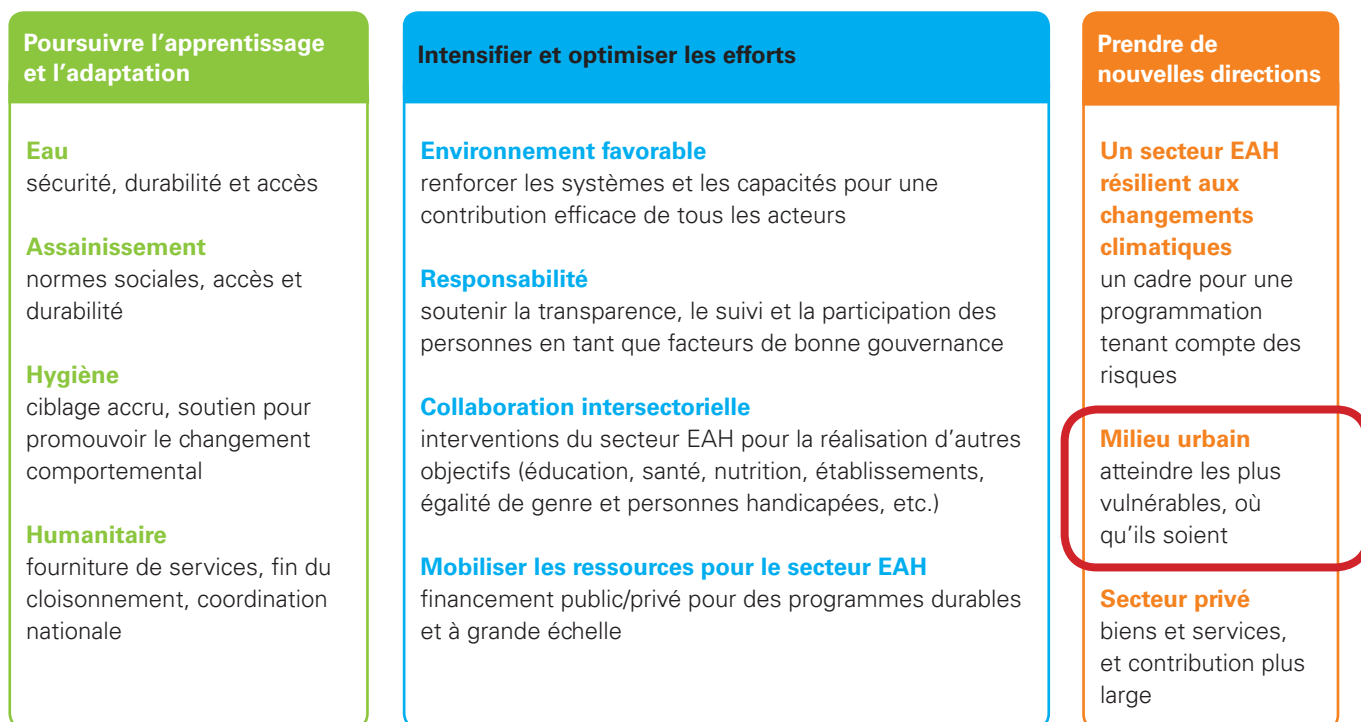
EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

1.1 Tendances en matière d'urbanisation et inégalités d'accès aux services EAH

L'UNICEF s'attache à faire valoir le droit de toutes les personnes à l'eau et à l'assainissement, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants. Cette volonté s'aligne sur le sixième objectif de développement durable (ODD), qui tend vers un accès universel et équitable aux services d'eau et d'assainissement d'ici à 2030. Dans sa *Stratégie pour l'eau*,

l'assainissement et l'hygiène (2016-2030), l'UNICEF reconnaît l'ampleur du défi que le monde doit relever pour parvenir à atteindre cet objectif ; l'organisation désigne également l'EAH en milieu urbain comme l'une des priorités nécessitant davantage d'efforts pour pouvoir atteindre les personnes les plus vulnérables, où qu'elles soient.

Figure 1 : La stratégie mondiale de l'UNICEF pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2016-2030) : synthèse



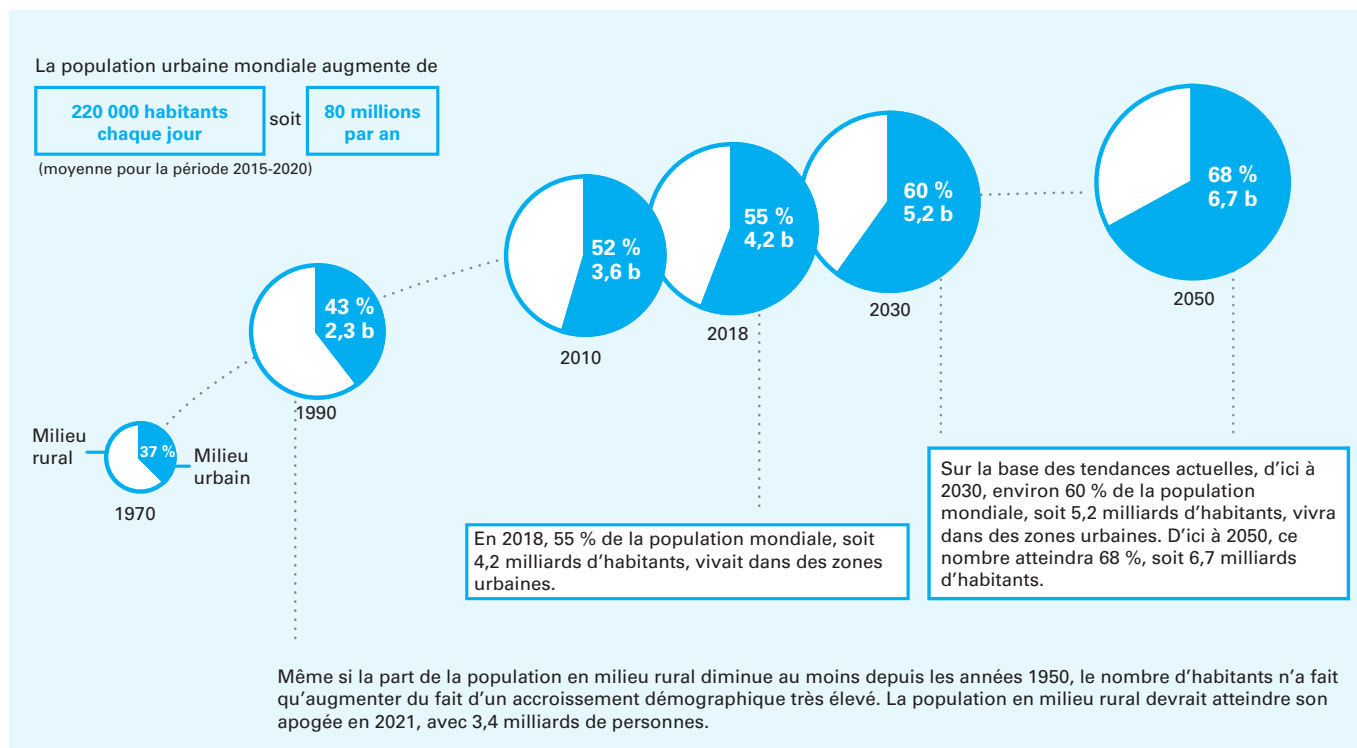
1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

La population mondiale vit de plus en plus en milieu urbain. En 2018, environ quatre milliards de personnes, soit 55 % de la population mondiale, vivaient en zones urbaines. Parmi elles, près d'un tiers était des enfants². Sur ces quatre milliards d'individus, environ 880 millions vivaient dans des bidonvilles (la pire forme d'implantation sauvage qui soit), dont 300 millions d'enfants.

La population urbaine mondiale augmente chaque jour d'environ 220 000 personnes, qui affluent dans les villes à

cause de la pauvreté, des perspectives économiques, des migrations dues aux conflits, de l'insécurité, des changements climatiques, de la pénurie d'eau, des catastrophes naturelles ou de la dégradation de l'environnement. L'essentiel de cette hausse se concentre en Asie et en Afrique subsaharienne³. Les Nations Unies estiment que près de 60 % de la population mondiale vivra en zone urbaine d'ici à 2030, et 68 % d'ici le milieu du siècle (voir la figure 2 ci-dessous)⁴.

Figure 2 : Tendances en matière d'urbanisation : 1970-2050



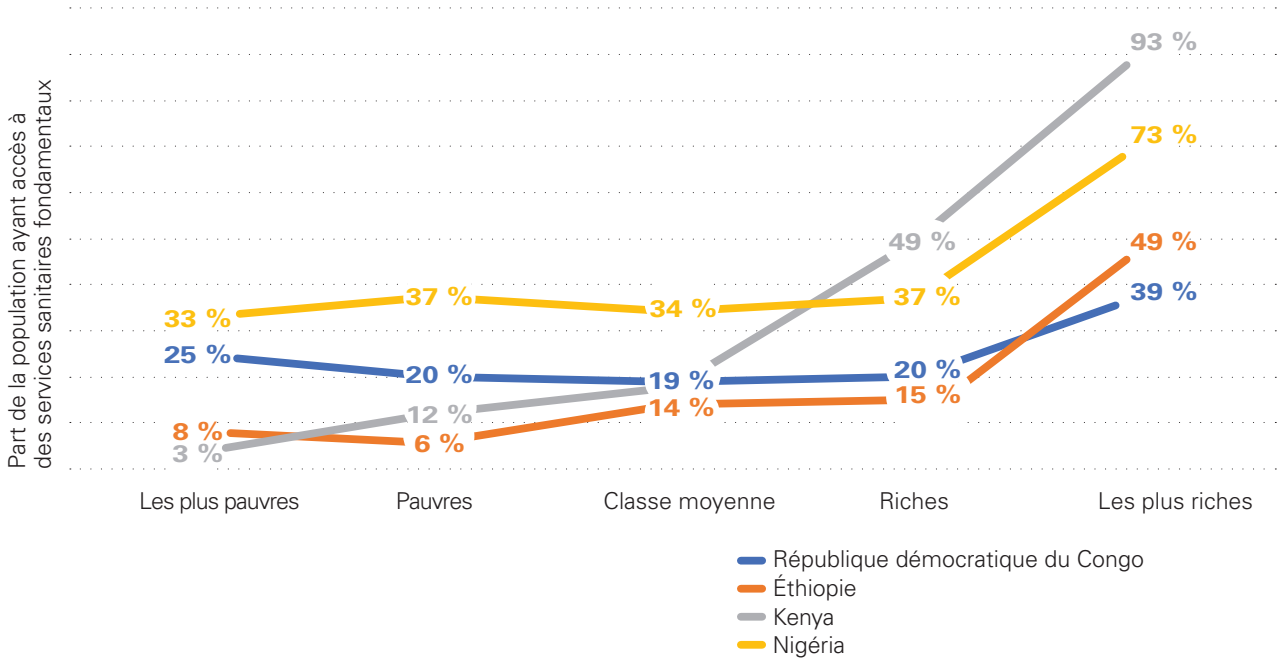
En raison de cette urbanisation rapide et des bouleversements démographiques qui en découlent, non seulement la demande de services d'eau et d'assainissement a considérablement augmenté au sein d'une population urbaine dense et hétérogène, mais une part vulnérable et croissante de cette dernière n'y a pas accès. Bien que les chiffres montrent que, globalement, l'accès aux services EAH et la qualité de ces derniers sont souvent bien meilleurs en zones urbaines qu'en milieu rural, ils cachent de profondes disparités à l'intérieur des villes.

La situation économique est l'un des principaux déterminants du niveau de service, les ménages les plus pauvres bénéficiant d'un accès beaucoup plus restreint. En ce qui concerne l'assainissement en milieu urbain, les inégalités entre les quintiles de richesse sont frappantes ; par exemple, la figure 3 ci-dessous montre qu'au Kenya, les personnes les plus riches sont plus de 30 fois plus susceptibles d'accéder aux services élémentaires d'assainissement que les personnes les plus pauvres.

2 Note stratégique de l'UNICEF (2017) concernant son action en faveur des enfants des zones urbaines. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [Strategy note on UNICEF's work in urban settings](#)
 3 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Advantage or Paradox? The challenge for children and young people growing up urban*, UNICEF, New York, 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/urban-paradox-report/>
 4 Ibid.

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

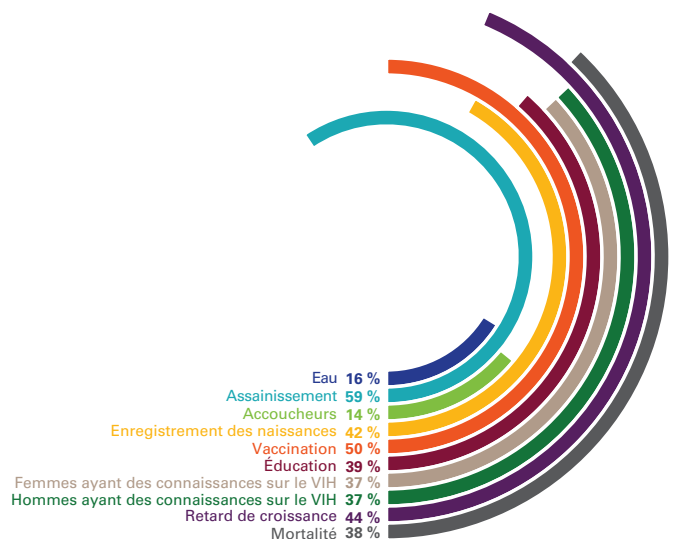
Figure 3 : Inégalités entre les quintiles de richesse dans la couverture de l'assainissement en milieu urbain⁵
(Éthiopie, Kenya, Nigéria et République démocratique du Congo)



Le rapport *Advantage or Paradox? The challenge for children and young people of growing up urban*⁶ publié par l'UNICEF en 2018 examine plusieurs indicateurs sociaux et de santé dans 77 pays à revenu faible ou intermédiaire. Il compare les enfants et les jeunes vivant en milieu urbain à ceux vivant en milieu rural. Le rapport révèle que, dans de nombreux pays, le quintile de richesse le plus pauvre de la population urbaine bénéficie d'un accès plus limité aux services élémentaires que la moyenne de la population rurale. Bien que les communautés urbaines, dans leur ensemble, disposent généralement d'un meilleur accès aux services EAH que les communautés rurales, les habitants les plus pauvres des villes sont souvent plus mal lotis et donc susceptibles d'être laissés pour compte par les programmes EAH « traditionnels » axés sur les populations rurales.

La figure 4 montre que c'est au niveau de l'accès aux services élémentaires d'assainissement que les inégalités sont les plus fortes ; dans près de deux tiers des pays, les enfants du quintile le plus pauvre de la population urbaine disposent d'un accès plus restreint à ces services que les enfants vivant en milieu rural. En outre, dans 16 % des pays, les enfants du quintile le plus pauvre de la population urbaine ont plus de difficulté à accéder aux services élémentaires d'approvisionnement en eau potable que les enfants des zones rurales.

Figure 4 : Part des pays où le quintile urbain le plus pauvre s'en tire moins bien que la population rurale moyenne (2011-2016)



5 Éthiopie, données de 2011 ; Kenya, données de 2009 ; Nigéria, données de 2013 ; République démocratique du Congo, données de 2014. Données issues de la base de données du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/data/household#/dashboard/new>.

6 Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/urban-paradox-report/>

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

1.2 EAH en milieu urbain : définitions et progrès accomplis au regard des ODD

À l'échelle mondiale, il n'existe pas de définition universelle de ce qui constitue une ville ou une zone urbaine, ce qui peut compliquer l'analyse approfondie des progrès accomplis concernant le développement des services EAH en milieu urbain et la réalisation des ODD. Chaque pays caractérise les villes et les zones urbaines en fonction de ses propres critères⁷, qui reposent principalement sur des paramètres administratifs, démographiques, économiques et physiques.

Toutefois, en dépit de cette hétérogénéité compréhensible, il est généralement possible de classer les zones urbaines selon quatre grandes catégories : implantations légales, implantations sauvages, zones périurbaines ou petites villes. Cette terminologie se veut nécessairement souple ; par exemple, les « petites villes » peuvent combiner des caractéristiques à la fois urbaines et rurales. Elles sont souvent plus petites que les agglomérations et les villes secondaires, mais plus grandes et plus denses que les villages. Néanmoins, la définition peut également varier en fonction des critères spécifiques du pays.

Les « zones périurbaines » sont implantées juste à côté de zones urbaines existantes ou le long des axes d'infrastructures à l'extérieur des villes, qui réunissent certaines ou l'ensemble des caractéristiques d'une zone urbaine : population dense, activités économiques spécifiques et concentration intensive de la mobilité ou d'autres flux (les habitants utilisant généralement les services de la ville).

ONU-Habitat définit les « implantations sauvages » comme des zones urbaines possédant au moins l'une des caractéristiques suivantes : mauvaise qualité structurelle des logements, surpopulation, piètre accès aux services d'approvisionnement en eau et/ou d'assainissement et à d'autres infrastructures essentielles, et statut de résidence précaire. Les camps de longue durée pour les réfugiés et les personnes déplacées appartiennent à cette catégorie. Les « bidonvilles » sont un autre exemple d'implantations sauvages ; ils sont généralement marqués par un grand dénuement et une forte exclusion. Ils sont souvent situés sur les terres urbanisées les plus dangereuses et caractérisés par la pauvreté et de fortes concentrations de logements délabrés.

Si ces différentes définitions orientent assurément la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes, l'engagement accru de l'UNICEF en faveur des services EAH en milieu urbain repose sur un seul et même constat : les villes sont certes des facteurs de prospérité, mais peuvent aussi renforcer les inégalités⁸. Le Programme de développement

durable à l'horizon 2030, qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, exige de prendre des mesures transformatrices. Les 17 ODD qui sont au cœur de ce programme sont étayés par 169 cibles mondiales. Plusieurs de ces objectifs et de ces cibles (tableau 1) concernent plus particulièrement l'accès universel aux services EAH et soulignent la nécessité d'accorder une plus grande attention aux populations urbaines marginalisées dans les programmes EAH :

L'ODD 1 vise à « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » et définit une cible d'accès universel aux services élémentaires, y compris d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

L'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être inclut une cible concernant l'accès à une couverture sanitaire universelle et à des services de santé essentiels de qualité, ce qui nécessite des établissements qu'ils disposent de services EAH élémentaires.

L'ODD 4 sur une éducation équitable, inclusive et de qualité inclut des cibles sur la construction d'installations EAH dans les écoles, *accessibles à tous*.

L'ODD 6 (cibles 6.1 et 6.2) concerne l'amélioration de l'accès universel aux services EAH. Il vise à assurer l'accès *de tous*, dans des conditions équitables, à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en accordant une attention particulière aux personnes pauvres, marginalisées et les plus difficiles à atteindre.

L'ODD 11 vise à assurer un accès universel aux services de base, en faisant en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.





7 Une liste des définitions d'une « zone urbaine » dans différents pays est disponible, en anglais, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/densurb/Defintion_of%20Urban.pdf.

8 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Shaping urbanization for children: A handbook on child-responsive urban planning*, UNICEF, New York, 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/publications/index_103349.html.

1  EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

Tableau 1 : ODD et cibles relatifs au secteur EAH

ODD	CIBLES LIÉES À L'EAH	ODD	CIBLES LIÉES À L'EAH
	<p>Cible 6.1 (eau) : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable.</p> <p>Cible 6.2 (assainissement et hygiène) : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation à l'air libre, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>		<p>Cible 3.8 (les services EAH au sein des établissements de soins de santé) : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.</p>
	<p>Cible 1.4 (éradication de la pauvreté) : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les personnes pauvres et vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.</p>		<p>Cible 4.a (les services EAH dans les écoles) : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.</p>
			<p>Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.</p>

Le rapport 2019 du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui analyse les progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène⁹ au sein des ménages, fait état d'une légère amélioration, ne serait-ce qu'en matière d'accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines, lequel est passé de 95 % en 2000 à 97 % en 2017. En revanche, l'accès à des services d'approvisionnement en eau gérés en toute sécurité a légèrement diminué, passant de 86 % en 2000 à 85 % en 2017.

En outre, on observe certaines améliorations notables en ce qui concerne la couverture sanitaire en milieu urbain. La part de la population urbaine ayant accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité a augmenté, passant de 36 % en 2000 à 47 % en 2017, tout comme celle ayant au moins accès à des installations sanitaires élémentaires, qui est passée de 79 % en 2000 à 85 % en 2017. En 2017, seul

1 % de la population urbaine mondiale pratiquait la défécation à l'air libre, contre 5 % en 2000.

Les données sur les services EAH institutionnels dans les zones urbaines sont limitées. Toutefois, un rapport commun de l'OMS et de l'UNICEF publié en 2019 a révélé qu'environ 5 % des établissements de santé dans les zones urbaines ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau, et que 21 % des établissements de santé dans le monde n'étaient équipés d'aucune installation sanitaire. Un rapport du Programme commun OMS/UNICEF publié en 2018¹⁰ sur l'eau potable et l'assainissement en milieu scolaire a recueilli des données limitées sur les établissements scolaires situés en milieu urbain. Il a révélé qu'en 2016, dans les pays disposant de données, la couverture des services élémentaires d'approvisionnement en eau potable était nettement supérieure dans les écoles urbaines par rapport aux écoles rurales. En revanche, il estimait qu'environ 11 % des écoles en zone urbaine ne bénéficiaient d'aucun service d'approvisionnement

9 Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé, *WASH in health care facilities: Global Baseline Report 2019*, OMS et UNICEF, Genève, 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-04/JMP-2019-wash-in-hcf.pdf>.

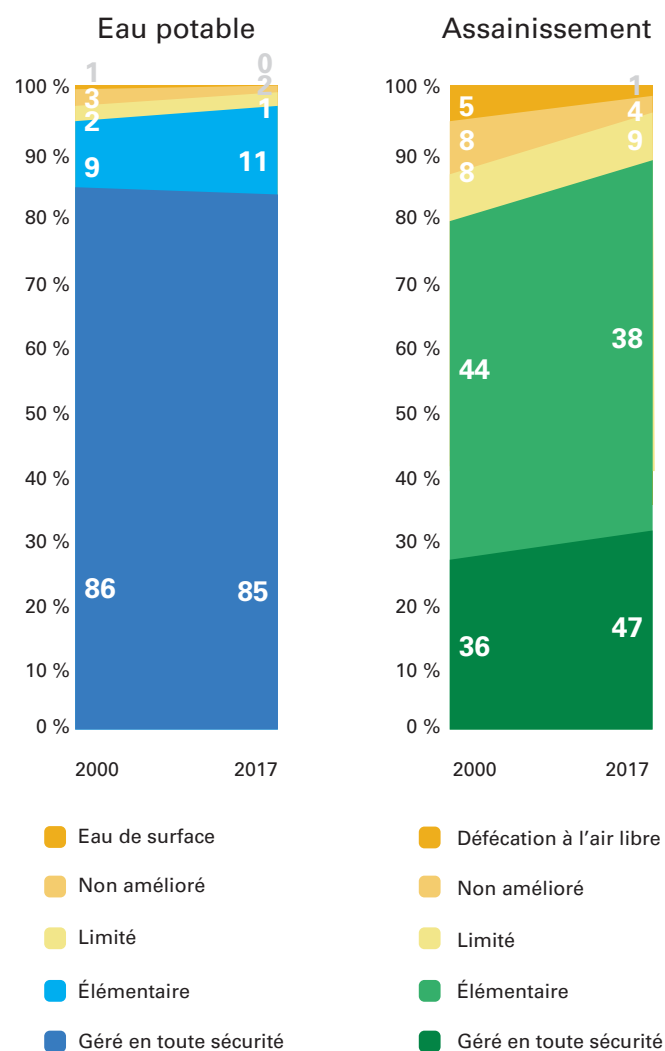
10 Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé, *Eau potable, assainissement et hygiène en milieu scolaire : rapport sur la situation de référence au niveau mondial en 2018*. UNICEF et OMS, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/report/jmp-2018-wash-in-schools-fr>.

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

en eau potable. En outre, les données sur les services d'assainissement en milieu urbain étaient insuffisantes pour calculer la proportion d'écoles qui n'y avait pas accès.

Bien que la couverture des services EAH en milieu urbain soit relativement étendue par rapport aux zones rurales, de fortes inégalités intra-urbaines persistent dans de nombreux pays et empêchent de parvenir à un accès universel aux services EAH¹¹.

Figure 5 : Couverture mondiale en matière d'eau potable et d'assainissement dans les zones urbaines : 2000 – 2017



1.3 Justification de l'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain

L'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain coïncide avec le programme d'équité de l'organisation et avec sa responsabilité d'œuvrer là où les enfants n'ont pas accès aux services élémentaires. C'est en outre un engagement majeur pris par l'UNICEF dans sa *Stratégie pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2016-2030)*¹² et dans son *Plan stratégique actuel (2018-2021)*¹³.

Le milieu urbain est un environnement complexe dans lequel les enfants les plus pauvres et leur famille sont exposés à des risques différents en matière d'EAH par rapport aux habitants des zones rurales. Certains défis propres aux zones urbaines incluent notamment :

- **La croissance rapide de la population urbaine** entrave presque inévitablement l'amélioration de la prestation de services EAH. Ainsi, le nombre d'habitants des villes qui ne bénéficient pas d'un niveau de service adéquat ne cesse de croître. L'augmentation de la population urbaine en elle-même constitue donc un frein qui empêche d'atteindre les cibles ambitieuses des ODD sur l'accès universel aux services EAH.
- **Un manque criant de suivi** des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité à l'échelle nationale et mondiale, en particulier des systèmes d'assainissement sur site. Les données précises et ventilées sur les différents groupes socioéconomiques sont insuffisantes, ce qui empêche d'identifier et de suivre les difficultés rencontrées par les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées (notamment les femmes, les filles et les personnes handicapées). Par ailleurs, certains problèmes liés à l'interprétation des données et aux définitions de la couverture des services EAH en milieu urbain doivent être résolus. Par exemple, la majorité des personnes qui vivent dans des bidonvilles et d'autres types d'implantations sauvages utilisent des installations sanitaires partagées qui, bien souvent, ne sont pas considérées comme des services « élémentaires » au regard des définitions établies dans le rapport du Programme commun OMS/UNICEF – lesquelles ne reflètent peut-être pas la situation réelle qui prédomine dans ces endroits.

11 Pour en savoir plus sur les inégalités liées aux services EAH en milieu urbain, consulter le rapport *Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène des ménages : 2000-2017* du Programme commun OMS/UNICEF, publié en 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2019-06/jmp-2019-report-launch.pdf>

12 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Strategy for Water, Sanitation and Hygiene 2016-2030*, UNICEF, New York, 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/wash/files/UNICEF_Strategy_for_WASH_2016_2030.PDF

13 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Plan stratégique (2018-2021)*, UNICEF, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/media/48131/file/UNICEF_Strategic_Plan_2018-2021_FR.pdf

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

- L'inégalité d'accès aux services EAH en milieu urbain et une couverture inefficace** des services se traduisent par d'importantes disparités relatives aux services EAH élémentaires entre les différents quintiles de richesse des populations urbaines.
 - Un manque de volonté politique et une capacité limitée** en matière de planification et de financement ; l'absence d'un environnement politique favorable à la mise en œuvre de services EAH inclusifs en milieu urbain, destinés aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées.
 - L'absence de droits fonciers sur les terrains occupés et le manque de place** pour les habitants des implantations sauvages en zone urbaine, qui ne sont donc pas raccordés aux services formels d'approvisionnement en eau et d'assainissement par les entreprises de services d'utilité publique et les collectivités locales. En outre, la forte concentration spatiale qui caractérise fréquemment les zones urbaines rend d'autant plus difficile l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans ces endroits.
 - Les structures sociales des zones urbaines** sont souvent complexes et diffèrent des « normes » rurales. Cela limite les possibilités d'une action collective en vue d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les structures sociales urbaines sont parfois beaucoup plus fragmentées, ce qui a des répercussions sur la capacité des prestataires de services à interagir avec les communautés.
- Cela peut susciter un sentiment de méfiance et nuire aux efforts déployés pour fournir des services EAH efficaces.
- Les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants qui s'installent en milieu urbain sont souvent obligés de s'établir en périphérie des agglomérations et des villes, ou dans des zones intra-urbaines.** Ce sont des endroits isolés, souvent inhabités avant leur arrivée, où les services EAH sont très limités, voire inexistants. Parfois, ce sont également des environnements dangereux et pollués.
 - L'impact des changements climatiques, des aléas environnementaux et des catastrophes naturelles** est élevé dans les zones urbaines, en particulier dans les implantations sauvages. Les enfants qui vivent en milieu urbain sont particulièrement vulnérables à ces impacts, qui sont accentués par la surpopulation, le manque d'aménagement urbain et la faiblesse des infrastructures EAH.
 - Les enfants qui vivent dans des zones urbaines densément peuplées sont plus exposés aux risques sanitaires environnementaux que les autres enfants.**
- Les caractéristiques et la nature de ces défis varient considérablement en fonction du type d'environnement urbain et du contexte local. Le tableau 2 ci-dessous, qui s'appuie sur l'expérience de l'UNICEF dans les différents contextes, récapitule les principales contraintes et possibilités que les programmes EAH doivent prendre en considération dans les trois types d'environnements urbains.

Tableau 2 : Amélioration des programmes EAH en milieu urbain – principales contraintes et possibilités

BIDONVILLES DES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLIS	PETITES VILLES	ZONES URBAINES DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES ET LES SITUATIONS DE CRISE PROLONGÉE
Contraintes		
Les zones où vivent les communautés les plus pauvres sont généralement densément peuplées, non aménagées et inaccessibles ; la modernisation des infrastructures coûte cher et le manque de place empêche la construction de nouvelles infrastructures.	Zones dynamiques qui s'étendent rapidement et comptent de vastes espaces non aménagés occupés par des populations à faible revenu, qui, souvent, ne sont pas desservies par les services traditionnels d'approvisionnement en eau et d'assainissement.	Destruction d'infrastructures à grande échelle, souvent répétée, y compris des zones d'habitation, des systèmes d'alimentation électrique et des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau.
Différences intra-urbaines marquées entre les quartiers en matière de pauvreté et de morphologie urbaine. Les institutions n'ont pas les capacités suffisantes pour remédier aux problèmes techniques, de planification et de financement.	Dans les petites villes, les investissements dans le secteur EAH sont souvent négligés par les pouvoirs publics en raison d'un manque de capacité, du caractère flou des mandats, de la faiblesse des allocations budgétaires et du manque de partenaires.	Beaucoup de personnes déplacées et de réfugiés s'installent dans des agglomérations urbaines considérées comme sûres ou dans des centres voisins ; ils vivent parmi les communautés d'accueil, dans des camps informels ou officiels qui nécessitent tous des services EAH complets, ce qui accentue la pression sur des services déjà dégradés.

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

BIDONVILLES DES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLIS	PETITES VILLES	ZONES URBAINES DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES ET LES SITUATIONS DE CRISE PROLONGÉE
<p>Les droits fonciers des populations les plus pauvres ne sont pas assez protégés.</p> <p>Une forte proportion des personnes pauvres vit dans des logements loués, souvent situés sur des terrains isolés où les risques environnementaux sont élevés (par exemple, les inondations ou les glissements de terrain).</p> <p>Infrastructures élémentaires de très mauvaise qualité (logement, assainissement, évacuation).</p>	<p>Souvent, les infrastructures traditionnelles ne sont pas une solution envisageable dans ces contextes, ni financièrement ni techniquement.</p> <p>Les prestataires de services et les collectivités locales ont souvent un pouvoir d'action limité, à cause de la faiblesse des structures administratives locales, du manque de capacités des prestataires de services, de l'insuffisance des données EAH localisées pouvant être utilisées à des fins de planification et du manque de prestataires de services EAH appartenant au secteur privé.</p>	<p>La capacité des prestataires de services diminue au fil du temps, car le personnel s'en va par peur, à cause de l'insécurité ou parce que les salaires ne sont pas versés.</p> <p>L'impact cumulé de la crise ou du conflit prolongé entraîne une dégradation de la capacité des services : épuisement des pièces de rechange et des consommables, importantes restrictions budgétaires, coût élevé du fonctionnement et de l'entretien, et en fin de compte arrêt complet des services.</p>
Possibilités		
<p>La forte densité de population permet de faire des économies d'échelle et d'accorder des subventions croisées aux pauvres.</p> <p>Possibilité de prélever d'importants impôts locaux fondés sur la valeur foncière (propriété et location) en vue de financer les services EAH et d'autres services élémentaires à l'échelle de la ville.</p>	<p>Possibilité de concevoir des solutions globales sur l'ensemble de la chaîne pour remédier aux problèmes liés au secteur EAH.</p>	<p>Les capacités relativement élevées des ministères de tutelle et des services EAH d'utilité publique en milieu urbain par rapport aux zones rurales permettent de mieux se préparer aux catastrophes et de prendre en compte les risques dans la prestation des services EAH. Toutefois, la couverture des services et la capacité des entreprises de services d'utilité publique varient considérablement en fonction du contexte.</p>
<p>Renforcement du développement économique, qui accroît la capacité des ménages à payer pour les services EAH.</p>	<p>Des terrains sont souvent disponibles pour le développement des infrastructures essentielles et l'élaboration d'un plan directeur à long terme.</p>	<p>Le fait de garantir le droit des communautés d'accueil, des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants à des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement peut favoriser la « coexistence pacifique » des groupes vulnérables et des communautés d'accueil.</p>
<p>Les nouvelles priorités (par exemple, la mise en place de services sûrs de gestion des boues fécales) représentent un défi de taille, mais peuvent aussi favoriser l'émergence de nouveaux services et de nouveaux modèles économiques.</p>	<p>Selon leur taille et leur emplacement, certaines des caractéristiques sociales et démographiques des petites villes peuvent être semblables à celles des zones rurales, ce qui peut faciliter l'adaptation des approches EAH communautaires et axées sur l'évolution des comportements qui sont bien ancrées en milieu rural.</p>	<p>Les grandes villes peuvent disposer de meilleurs services, capables d'absorber les besoins à long terme des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants en matière d'EAH. Une meilleure compréhension de la capacité d'absorption des grandes villes permettra de mieux préparer la fourniture des services EAH à ces groupes vulnérables.</p>

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

BIDONVILLES DES GRANDES VILLES ET MÉTROPOLIS	PETITES VILLES	ZONES URBAINES DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES ET LES SITUATIONS DE CRISE PROLONGÉE
<p>Les mandats relatifs à la prestation des services sont généralement plus clairs et plus précis qu'en milieu rural, et les capacités des prestataires de service sont généralement plus élevées. Par ailleurs, les grandes villes ont plus de ressources et un meilleur accès aux crédits, ce qui leur permet d'appuyer la prestation des services EAH.</p>	<p>Possibilité de promouvoir des approches EAH menées à l'échelle du district/de la collectivité locale, qui incluent les petites villes et les communautés rurales (par exemple, mise en œuvre d'un plan visant l'élimination de la défécation à l'air libre à l'échelle du district).</p> <p>Possibilité de promouvoir une approche de l'assainissement fondée sur le marché dans les districts, de façon à ce que les petites villes jouent le rôle de pôles et aident les zones rurales à accéder à des produits et des services d'assainissement abordables.</p>	<p>Les reconstructions nécessaires sont l'occasion de mettre en place des infrastructures et des services plus inclusifs, accessibles aux personnes handicapées et durables¹⁶.</p> <p>Possibilités de mieux préparer les grandes villes aux futures hausses démographiques dues aux crises humanitaires et prolongées, ce qui les aidera à mieux planifier les services EAH et les autres services élémentaires requis.</p>
<p>Approches d'engagement communautaire visant à faire participer tous les membres à des activités de sensibilisation à l'hygiène.</p>	<p>Approches participatives plus faciles à adopter et impact plus facile à suivre.</p>	<p>Le renforcement des capacités pourrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats à long terme et favoriser des pratiques d'hygiène durables.</p>

En milieu urbain, l'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH vise à relever les défis décrits précédemment et à répondre aux problèmes émergents pour faciliter la prestation de services EAH inclusifs. On estime que près de 70 % des enfants du monde devraient vivre en milieu urbain d'ici le milieu du siècle¹⁵ ; par conséquent, les inégalités croissantes en matière d'accès aux services EAH exigent une mobilisation accrue de l'UNICEF dans ce secteur en milieu urbain. Les droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement sont au cœur du mandat pour l'enfance de l'UNICEF et nécessitent d'atteindre les enfants les plus marginalisés, où qu'ils soient.

Mais d'autres impératifs mondiaux incitent également l'UNICEF à intensifier son engagement en faveur du secteur EAH en milieu urbain. Le *Programme d'action pour l'humanité*¹⁶ des Nations Unies, inspiré par le Sommet mondial sur

l'action humanitaire qui s'est tenu en 2016¹⁷, définit cinq responsabilités fondamentales¹⁸. Ces dernières impliquent notamment de dépasser le clivage aide humanitaire-développement et de transformer la vie des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté. Il est tout à fait indispensable d'endosser ces responsabilités aujourd'hui, à l'heure où les urgences humanitaires et environnementales génèrent d'importantes vagues migratoires qui obligent souvent les populations touchées à s'installer dans les zones urbaines. Les conflits et la violence ont déplacé environ 28 millions d'enfants ces dernières années ; on estime que d'ici à 2030, un tiers des enfants du monde vivra dans des pays fragilisés ou en proie à des conflits¹⁹. En tant que chef de file mondial des interventions humanitaires dans le secteur EAH et fournisseur de dernier recours, l'UNICEF compte à son actif des années d'expérience dans la prestation de services EAH dans les

14 Pour en savoir plus sur l'inclusion des personnes handicapées dans le secteur EAH dans les situations humanitaires, consulter le guide de l'UNICEF *Inclure les enfants handicapés dans l'action humanitaire : EAH*, publié en 2017. Disponible à l'adresse suivante : http://training.unicef.org/disability/emergencies/downloads/UNICEF_WASH_French.pdf

15 Note stratégique de l'UNICEF (2017) concernant son action en faveur des enfants des zones urbaines. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [Strategy note on UNICEF's work in urban settings](#)

16 Organisation des Nations Unies, *Une seule humanité, des responsabilités partagées, rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire*, Organisation des Nations Unies, 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/fr/A/70/709>.

17 Organisation des Nations Unies, 2016. *Une seule humanité, des responsabilités partagées, rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire*, . Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://sgreport.worldhumanitariansummit.org/>

18 Les cinq responsabilités fondamentales du *Programme d'action pour l'humanité* des Nations Unies sont les suivantes : faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits ; faire respecter les normes qui protègent l'humanité ; ne laisser personne de côté ; améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement ; et investir dans l'humanité.

19 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Plan stratégique (2018-2021)*, UNICEF, New York, 2018. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/about/execboard/files/2017-17-Rev1-Strategic_Plan_2018-2021-ODS-FR.pdf

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

zones urbaines touchées par des crises prolongées, comme en Iraq, au Soudan, en Syrie ou au Yémen.

En outre, Habitat III, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable qui s'est tenue en 2016, a défini un Nouveau Programme pour les villes, à travers duquel les gouvernements s'engagent à promouvoir des infrastructures connectées et accessibles aux personnes handicapées, ainsi que des investissements adéquats dans des infrastructures et des systèmes de fourniture de services accessibles, durables et protecteurs²⁰.

La mauvaise qualité des services EAH en milieu urbain a de nombreuses répercussions étroitement liées d'ordre sanitaire, économique et social. Une action mondiale concertée dans le secteur EAH en milieu urbain est essentielle pour préserver la santé publique dans les zones urbaines. L'insuffisance des services EAH est la principale cause d'infections transmises par voie fécale, telles que le choléra et les maladies diarrhéiques. La situation est particulièrement grave dans les zones urbaines densément peuplées où les services EAH laissent à désirer, les enfants des ménages urbains les plus pauvres étant plus vulnérables en raison de leur exposition répétée aux risques. Les zones urbaines peuvent devenir des foyers où se concentrent de nombreux risques pour la santé publique ; ainsi, l'impact des changements climatiques est susceptible d'aggraver des maladies comme le virus Zika ou la dengue et de provoquer de ce fait des crises humanitaires nécessitant une attention particulière afin de réduire les risques.

En outre, il a été prouvé que ces impacts sanitaires touchaient les femmes et les filles de manière disproportionnée (voir l'encadré 1)²¹ ; ainsi, la réalisation de l'ODD 6, à travers lequel les pays s'engagent à porter une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, dépend de notre capacité à résoudre les problèmes actuels du secteur EAH en milieu urbain au cours des prochaines années.

L'élaboration de programmes EAH en milieu urbain s'accompagne d'enjeux et de défis qui peuvent être complexes et qui diffèrent souvent de ceux rencontrés par les programmes EAH menés en milieu rural. Mais les raisons qui justifient l'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain sont claires et sans équivoque. Il est essentiel de comprendre et de traiter les problèmes, les contraintes et les enjeux qui se posent dans les différents environnements urbains pour assurer l'accès universel à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, partout dans le monde.

Encadré 1 : L'impact des mauvaises conditions d'hygiène sur la santé des femmes

Une étude portant sur les conditions d'hygiène dans les bidonvilles et les déterminants sociaux de la santé des femmes, menée en 2015 à Nairobi, au Kenya, a révélé qu'un assainissement inadéquat et l'insalubrité ont de nombreuses répercussions concomitantes sanitaires, économiques et sociales, qui touchent les femmes et les filles de manière disproportionnée. Les femmes interrogées dans le cadre de cette étude ont indiqué que la violence (68 %), les maladies respiratoires (46 %), le diabète (33 %) et la diarrhée (30 %) étaient les problèmes physiques les plus fréquemment causés par de mauvaises conditions d'hygiène.

20 Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), *Nouveau Programme pour les villes*, Organisation des Nations Unies, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>

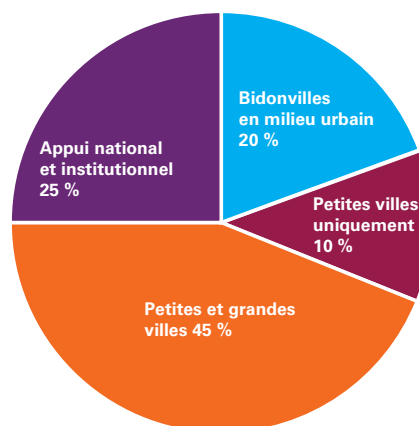
21 Corburn, J. et Hilderbrand, C., « Slum sanitation and the social determinants of women's health in Nairobi, Kenya », *Journal of Environmental and Public Health*, 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26060499>

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

L'analyse des programmes EAH en milieu urbain de l'UNICEF montre que plus de la moitié des programmes se concentrent sur les villes, petites ou grandes, 20 % sur les bidonvilles et un quart sur l'appui au niveau national et institutionnel (l'environnement favorable à l'EAH). Cette analyse révèle également que près de 40 % des programmes EAH en milieu urbain de l'UNICEF soutiennent des communautés en proie à une situation de crise ou nécessitant une aide humanitaire.

L'examen des programmes EAH menés en milieu urbain par l'UNICEF indique que les interventions mises en œuvre dans les petites villes, les bidonvilles ainsi que dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée²³ tirent profit des points forts et de l'expérience de l'organisation ; ce sont des environnements urbains dans lesquels l'UNICEF dispose d'un avantage comparatif net et clairement établi.

Figure 7 : Efforts de l'UNICEF concentrés sur le secteur EAH en 2018



1.5 EAH en milieu urbain : points forts de l'UNICEF et obstacles rencontrés

L'avantage comparatif de l'UNICEF dans le secteur EAH en milieu urbain provient principalement de son pouvoir de mobilisation et de son influence, ainsi que de sa présence internationale et de son expérience dans plus de 50 pays. Bien que les interventions EAH en milieu urbain puissent être une composante relativement nouvelle pour beaucoup de programmes de pays, il existe tout de même un certain nombre de programmes EAH en milieu urbain sur lesquels l'organisation peut déjà s'appuyer.

Les principaux atouts de l'UNICEF dans le secteur EAH en milieu urbain reposent sur ses solides relations avec les gouvernements et les administrations au niveau national et infranational, fondées sur la confiance et le respect mutuel, qui se sont construites et renforcées au fil des années grâce à la présence permanente de l'organisation dans le pays. Ces liens permettent à l'UNICEF de soutenir les gouvernements et les institutions clés du secteur afin de remédier aux problèmes à long terme auxquels se heurte ce dernier.

La capacité de l'UNICEF à nouer de solides relations avec d'autres parties prenantes du secteur EAH (ONG, donateurs, partenaires de développement, secteur privé, etc.) est un autre point fort majeur de l'organisation. La mise en œuvre de programmes EAH est plus complexe dans les zones ur-

baines ; pour renforcer son engagement dans le secteur EAH en milieu urbain, l'UNICEF doit conclure de nouveaux partenariats avec des acteurs appropriés du secteur (par exemple, en les impliquant dans la planification et l'encadrement des programmes, ainsi que dans les actions de plaidoyer).

Compte tenu du mandat de l'UNICEF, qui vise à soutenir les enfants dans différents domaines, ses équipes se composent de professionnels présents dans les pays, qui sont des spécialistes de l'éducation, de la santé, de la nutrition, des politiques sociales, de la communication pour le développement, des questions de genre et du développement des adolescents. L'UNICEF peut et doit participer aux réseaux de partenaires majeurs dans ces domaines pour garantir la mise en œuvre de programmes EAH inclusifs en milieu urbain.

En plus de la palette de connaissances techniques et locales du personnel des bureaux de pays et régionaux, l'UNICEF peut compter sur l'expertise de consultants externes (à l'échelle nationale et mondiale) et de son réseau de partenaires d'appoint. Ces compétences supplémentaires et ces promesses d'investissement dans le renforcement des capacités de l'organisation dans le secteur EAH en milieu urbain seront essentielles pour combler les lacunes des équipes de l'UNICEF, le cas échéant.

²³ Voir par exemple les études de cas suivantes portant sur des interventions EAH menées par l'UNICEF en milieu urbain :

Petites villes (Éthiopie), disponible en anglais à l'adresse suivante :

<https://unicef.us10.list-manage.com/track/click?u=8c077a47073d28fc6813dcfaa&id=0e8c5b7f66&e=bf9e6b38ad>

Bidonvilles de mégapoles (Dhaka, Bangladesh), disponible en anglais à l'adresse suivante :

<https://unicef.us10.list-manage.com/track/click?u=8c077a47073d28fc6813dcfaa&id=d156f83f8a&e=bf9e6b38ad>

Zones urbaines dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée (Alep, Syrie), disponible en anglais à l'adresse suivante :

<https://unicef.us10.list-manage.com/track/click?u=8c077a47073d28fc6813dcfaa&id=ff56e271c7&e=bf9e6b38ad>

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

Par ailleurs, l'UNICEF dispose d'atouts précieux pour la mise en œuvre d'interventions EAH en milieu urbain dans les situations de crise humanitaire. L'organisation a pour mission et obligation d'agir en cas d'urgence humanitaire grave et chronique, conformément à ses principaux engagements pour les enfants ; de ce fait, de nombreux programmes EAH en milieu urbain naissent de ce type d'interventions.

L'UNICEF coordonne le groupe thématique EAH dans les situations d'urgence ; son expertise à des fonctions d'encadrement dans les contextes de développement et d'urgence humanitaire place l'organisation dans une position privilégiée pour convaincre ses partenaires d'améliorer la collecte de données épidémiologiques, en vue de mettre en œuvre des interventions humanitaires d'EAH en milieu urbain.

Peu d'organisations humanitaires appuient la prestation de services EAH dans les zones urbaines lors de crises prolongées ; l'UNICEF intensifie donc déjà son engagement en

soutenant les prestataires de services municipaux dans la remise en état et la restauration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones touchées par les crises. L'UNICEF est en mesure d'influencer et de mobiliser d'autres organisations humanitaires du groupe thématique EAH afin de renforcer plus globalement l'engagement en faveur d'interventions d'urgence d'EAH en milieu urbain.

De plus en plus, l'UNICEF joue un rôle de premier plan dans les questions de santé publique qui touchent les populations urbaines. Les programmes EAH de l'organisation sont un pilier central de ses interventions intégrées contre le choléra, par exemple. La surveillance et la prévention du choléra, la préparation aux épidémies et la lutte contre la maladie grâce au soutien technique stratégique et à l'appui aux gouvernements, aux ONGI, aux ONG et aux autres partenaires continueront d'être une composante clé de l'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain.

Encadré 2 : Lutter contre le choléra dans un environnement urbain

Le choléra est un problème majeur de santé publique dans les zones urbaines, en particulier en Afrique subsaharienne, mais également en Asie, au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Il s'agit d'une maladie diarrhéique aiguë qui peut entraîner la mort en quelques heures si elle n'est pas soignée. Plus de 40 pays restent touchés par cette maladie, qui atteint environ 2,9 millions de personnes et provoque 95 000 décès par an. Le choléra est particulièrement répandu dans les camps de réfugiés et les bidonvilles surpeuplés et insalubres ; les ménages pauvres ont deux fois plus de risques d'être frappés par la maladie que les familles aisées.

Au cours des dix dernières années, les épidémies de choléra les plus importantes et les plus meurtrières sont survenues dans des contextes de crise, notamment à Port-au-Prince (Haïti) après le séisme de 2010, ainsi qu'au cours de la crise au Yémen, où environ un million de cas ont été enregistrés entre avril 2017 et juillet 2018. Dans les deux pays, les épidémies se sont déclarées et intensifiées à cause de l'interruption des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Le plus souvent, les flambées de choléra éclatent dans les communautés urbaines pauvres et vulnérables. Ainsi, en 2019, le Zimbabwe a été frappé par une épidémie de choléra qui s'est concentrée dans les banlieues les plus pauvres et les moins bien desservies d'Harare, la capitale, puis s'est répandue dans d'autres centres urbains plus petits. De même, à Lusaka (Zambie) et à Blantyre (Malawi), des flambées de choléra ont été régulièrement observées au cours des dernières années dans les zones périurbaines. Ces épidémies sont en partie dues à l'utilisation de latrines à fosse qui, lorsqu'elles sont installées dans des zones où le niveau des nappes phréatiques est élevé, risquent de contaminer les eaux souterraines, en particulier pendant la saison des pluies, et au fait que les populations urbaines démunies utilisent parfois des puits peu profonds lorsque les services d'approvisionnement en eau sont limités (ou trop coûteux).

Des bulletins d'information réguliers sur le choléra permettent aujourd'hui d'établir des rapports mensuels sur les épidémies qui frappent l'Afrique de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe. Bien qu'ils ne ventilent pas les données par zones urbaines et rurales, les rapports des pays font état d'une concentration des cas dans les établissements urbains, à la fois dans les grandes villes (principalement dans les bidonvilles ou dans les zones mal desservies) et dans les petites villes, dont la population augmente souvent rapidement et où les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont généralement insuffisants. L'identification et l'analyse des zones urbaines sensibles dans les pays à haut risque sont et resteront une nécessité évidente et urgente pour prévenir et combattre efficacement la maladie.

1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être

Les programmes EAH sont plus complexes à mettre en œuvre en zones urbaines qu'en zones rurales. En outre, les dizaines d'années d'expérience acquises dans l'élaboration de programmes EAH en milieu rural ne se traduisent pas nécessairement par une solide expertise dans la mise en place d'interventions EAH en milieu urbain. L'UNICEF se heurte à plusieurs obstacles dans l'amélioration de ses programmes EAH en milieu urbain, notamment :

- Des ressources humaines limitées dans les domaines suivants : ingénierie EAH impliquant des projets d'infrastructure à grande échelle ; réformes des services urbains d'approvisionnement en eau ; financement du secteur EAH.
- Des capacités inadéquates qui empêchent l'appel à la concurrence afin que des donateurs puissent financer les programmes EAH en milieu urbain.
- Une capacité limitée à mobiliser des fonds considérables pour les projets d'infrastructures EAH à grande échelle en zones urbaines.
- La durée limitée des programmes de pays de l'UNICEF (cinq années maximum), qui peut réduire les investissements à long terme en faveur du secteur EAH en milieu urbain.

À mesure que la population urbaine mondiale augmente, il ne fait aucun doute que les environnements EAH urbains deviendront eux aussi plus nombreux et plus complexes. Le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* sous-tend l'appui apporté par l'UNICEF aux enfants les plus marginalisés et à leur famille qui vivent dans ces environnements.

Le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* aidera l'UNICEF à relever les défis posés par la mise en œuvre de programmes EAH en milieu urbain, mais aussi à tirer parti de ses atouts et à les consolider. Cet outil se veut flexible et vise à forger les bases d'une vision commune du secteur EAH en milieu urbain dans l'organisation. Il est conçu pour aider les bureaux régionaux et de pays à structurer les différents types d'activités pouvant être menées en zones urbaines au titre des programmes – et à concevoir leur propres cadres et stratégies EAH en milieu urbain, adaptés au contexte local. En outre, de façon tout aussi importante, le Cadre réaffirme la volonté de l'organisation de collaborer avec de nouveaux partenaires non traditionnels du secteur EAH en milieu urbain. Il permettra également de veiller à ce que le personnel dispose de capacités suffisantes et de l'expérience adéquate pour tirer parti de l'expertise de l'UNICEF dans la mise en œuvre réussie d'interventions EAH en milieu rural.



1 EAH en milieu urbain : définition et raison d'être





Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Introduction

Le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain*²⁴ de l'UNICEF vise à compléter la *Stratégie pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2016-2030)* de l'organisation, dans laquelle l'EAH en milieu urbain apparaît comme un axe prioritaire émergent. Les principaux objectifs du Cadre sont les suivants :

- poser les fondations de l'engagement en faveur de l'EAH en milieu urbain aux niveaux mondial, régional et national ;
- contribuer à définir les domaines dans lesquels l'UNICEF est le plus à même de favoriser le développement du secteur EAH en milieu urbain, compte tenu de son mandat, de ses capacités et de son avantage comparatif ;
- fournir une orientation pour la mise en place de partenariats efficaces dans le secteur EAH.

Le Cadre met l'accent sur les environnements urbains dans lesquels l'UNICEF a déjà de l'expérience et auxquels l'organisation peut apporter une vraie valeur ajoutée : les petites villes, les bidonvilles et les zones urbaines dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée. Compte tenu de l'augmentation de la population urbaine et de l'intensification des crises prolongées, la mobilisation de l'UNICEF dans ces environnements devient indispensable, car de plus en plus d'enfants et de familles vivent dans des zones qui sont souvent laissées de côté par les prestataires de services EAH.

Le Cadre s'appuie sur les consultations approfondies qui ont eu lieu au sein et en dehors de l'organisation, et est ancré dans la vision globale de l'UNICEF pour le secteur EAH : faire respecter le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement. Le Cadre se veut accessible et souple ; il s'articule autour de trois axes d'appui : le secteur, les services et les usagers.

Les domaines d'engagement et d'appui prioritaires définis s'alignent sur les approches et les principes de programmation EAH mis en exergue dans la stratégie mondiale de l'UNICEF pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (voir la figure 8 ci-dessous). Le Cadre s'aligne également sur les principes fondamentaux et les domaines prioritaires définis dans la stratégie de l'UNICEF en faveur des enfants des villes²⁵ et par l'initiative des Villes amies des enfants de l'UNICEF²⁶.

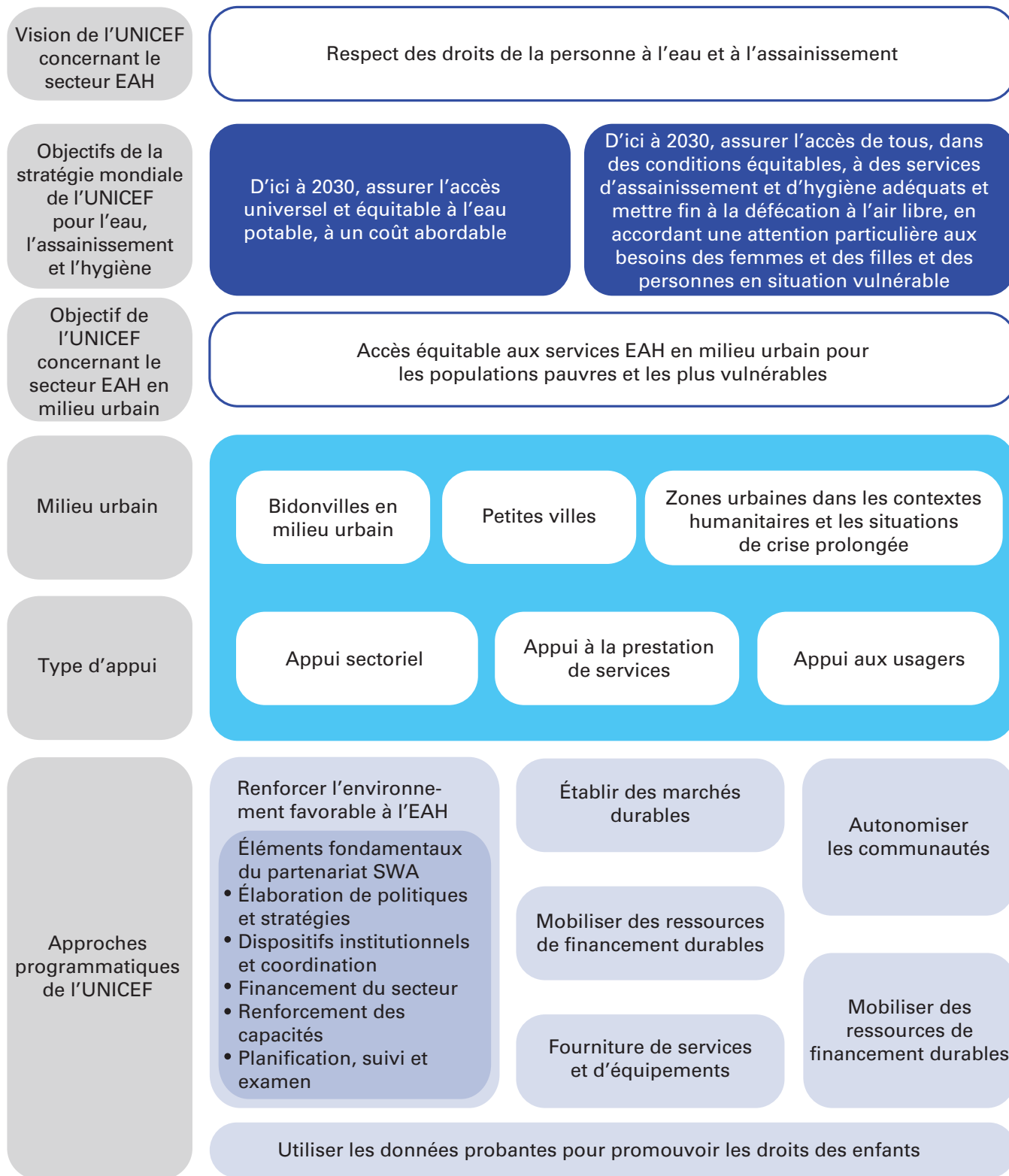
24 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Strategy for Water, Sanitation and Hygiene (2016-2030)*, UNICEF, New York, 2016. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/wash/files/UNICEF_Strategy_for_WASH_2016_2030.PDF

25 Note stratégique de l'UNICEF (2017) concernant son action en faveur des enfants des villes. Disponible à l'adresse suivante : [Strategy note on UNICEF's work in urban settings](#). Cette note stratégique énonce les priorités suivantes : réduire les inégalités dans les zones urbaines ; promouvoir un environnement urbain sûr et durable pour les enfants ; adapter la planification et la budgétisation des aménagements urbains en fonction des enfants qui vivent dans les zones urbaines (en particulier les plus défavorisés d'entre eux) ; accroître la participation et la représentation des enfants pauvres vivant en milieu urbain et les aider à faire entendre leur voix ; renforcer les partenariats avec les communautés et les organisations urbaines ; enrichir la base de connaissances sur les enfants des zones urbaines (données, politiques et études).

26 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Manuel de l'UNICEF sur les villes et communautés amies des enfants*, UNICEF, New York, 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://s25924.pcdn.co/wp-content/uploads/2019/11/UNICEF_CFCI_HANDBOOK_FRENCH.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Figure 8 : Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain – synthèse



2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

L'objectif global des initiatives EAH de l'UNICEF en milieu urbain est de promouvoir un accès équitable aux services EAH pour les populations urbaines les plus pauvres et marginalisées, en mettant l'accent sur les bidonvilles, les petites villes et les zones urbaines dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée.

Les paragraphes suivants présentent les trois axes d'appui du Cadre, en détaillant les points d'entrée et les activités prioritaires pour l'UNICEF à mesure que l'organisation accentue son engagement en faveur des services EAH en milieu urbain. Les trois axes d'appui sont les suivants :

2.1 L'appui sectoriel : précise les domaines thématiques du programme ainsi que les actions et activités prioritaires que l'UNICEF peut mettre en place pour renforcer l'environnement favorable à la prestation de services EAH durables et inclusifs en milieu urbain.

2.2 L'appui à la prestation de services : précise les domaines thématiques du programme ainsi que les actions

et activités prioritaires que l'UNICEF peut mettre en place pour soutenir la prestation de services EAH auprès des ménages pauvres et vulnérables dans les zones urbaines.

2.3 L'appui aux usagers : précise les domaines thématiques du programme ainsi que les actions et activités prioritaires que l'UNICEF peut mettre en place pour aider les usagers des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain à accéder à des services EAH durables et inclusifs, grâce à l'autonomisation des communautés.

Ces axes d'appui sont volontairement larges, car chaque pays est différent ; les points d'entrée varieront en fonction des priorités du pays et des ressources disponibles. Les domaines thématiques du programme ainsi que les points d'entrée et activités prioritaires de chaque point d'appui sont présentés en détail ci-dessous, tandis que les annexes 1, 2 et 3 fournissent des recommandations et des suggestions supplémentaires.

2.1 Appui sectoriel

Cet axe inclut les initiatives menées au niveau national (du secteur), visant à soutenir les gouvernements et à collaborer avec d'autres organisations pour favoriser l'instauration d'un environnement favorable à la réalisation d'interventions EAH efficaces, durables et inclusives en milieu urbain. Les interventions d'appui sectoriel reposent sur les dispositifs fondamentaux du partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA), dont l'objectif est de renforcer l'environnement favorable au secteur EAH²⁷. Les domaines thématiques du programme pour l'appui sectoriel sont :

- La production et l'analyse de données probantes à l'échelle du secteur ;
- L'élaboration de politiques et de stratégies ;
- Les dispositifs institutionnels et la coordination ;
- Le financement du secteur ;
- Le renforcement des capacités ;
- La planification, le suivi et l'examen.

Les domaines thématiques du programme pour l'appui à la prestation de services sont présentés de manière plus approfondie ci-dessous. Des informations plus détaillées sur

les activités prioritaires et les points d'entrée proposés pour chaque domaine thématique sont présentées à l'**annexe 1**.

Production et analyse de données probantes

L'engagement de l'UNICEF en faveur du secteur EAH en milieu urbain doit s'appuyer sur une analyse approfondie de la situation, afin de mieux comprendre l'état actuel des services EAH ainsi que les tendances et les contraintes qui concernent la prestation des services à l'échelle nationale, et de déterminer les inégalités qui touchent les enfants marginalisés et leur famille. Cette analyse doit inclure un examen et une évaluation détaillés des tendances du secteur EAH en milieu urbain, mesurer les progrès accomplis au regard des cibles des ODD relatives au secteur EAH en milieu urbain et identifier les obstacles qui empêchent de les atteindre. Ce travail favorisera la planification éclairée des interventions EAH en milieu urbain, ainsi que l'élaboration de stratégies et de politiques efficaces et inclusives dans le secteur EAH en milieu urbain.

Dans le cas des bidonvilles et des petites villes, cette analyse contextuelle doit d'abord se pencher sur la situation globale du secteur EAH en milieu urbain dans le pays. Il convient donc de faire un diagnostic des principaux facteurs qui entravent la prestation de services aux populations pauvres, d'évaluer les politiques et les dispositifs réglementaires et institutionnels qui structurent la prestation de services aux populations

27 Les cinq dispositifs fondamentaux du partenariat SWA sont les suivants : politique et stratégie sectorielles ; dispositifs institutionnels ; financement du secteur ; renforcement des capacités ; planification, suivi et examen. Pour en savoir plus sur les dispositifs fondamentaux du partenariat SWA, consulter le document suivant : http://sanitationandwaterforall.org/wp-content/uploads/download-manager-files/1545215281wpdm_Cinq%20dispositifs%20fondamentaux.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

pauvres, d'analyser les approches et les systèmes en place dans les zones urbaines, et d'examiner les parties prenantes du secteur EAH en milieu urbain, notamment leurs rôles et capacités ainsi que les programmes en cours.

Dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, cette analyse se focalisera davantage sur les politiques, les dispositifs institutionnels et les mécanismes de coordination liés à la préparation et à l'intervention humanitaires dans le secteur EAH en milieu urbain. Elle pourrait inclure une évaluation des prestataires locaux de services EAH et de leurs capacités à fournir des services dans les situations de crise humanitaire. Elle pourrait également examiner la capacité des villes, petites ou grandes, à répondre aux besoins des habitants (y compris les personnes déplacées, les migrants et les réfugiés) lors de crises humanitaires.

L'annexe 4 détaille les composantes d'une analyse contextuelle des services EAH en milieu urbain. Les éléments suggérés ne sont ni obligatoires ni exhaustifs ; il est possible d'en ajouter ou d'en supprimer en fonction du contexte, des ressources et des analyses disponibles.

En plus de cette analyse contextuelle du secteur EAH en milieu urbain, l'UNICEF peut mener d'autres programmes d'études et activités d'analyse afin de clarifier des questions complexes relatives aux services fournis aux populations pauvres des villes. L'organisation peut contribuer au renforcement des bonnes pratiques, en partageant les enseignements tirés de ses programmes, de sa présence mondiale et de la palette de compétences de ses bureaux internationaux, régionaux et de pays. Elle peut également promouvoir la réalisation d'études plus ciblées au sein des pays, afin de recueillir de nouveaux éléments de preuve permettant d'étayer des politiques, des plans et des mécanismes de financement favorables aux populations pauvres, pour garantir des services EAH inclusifs en milieu urbain. Ces activités d'analyse supplémentaire peuvent par exemple prendre les formes suivantes :

- **Évaluations nationales du marché** pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assainissement. Ces évaluations peuvent aider les gouvernements et les partenaires de développement à prendre des mesures adéquates pour lever les obstacles qui empêchent les services et les produits d'assainissement existants d'atteindre les plus démunis. Ces évaluations doivent examiner les contraintes qui touchent à la fois l'offre et la demande et qui influencent le fonctionnement du marché de l'assainissement, notamment : l'accessibilité financière des services d'assainissement, la taille et la capacité des prestataires de services,

la disponibilité, la pertinence et la qualité des produits, les mécanismes de financement ainsi que les obstacles qui entravent la mobilisation du secteur privé.

- **Évaluations de la programmation fondée sur le marché** dans un contexte d'intervention humanitaire. Ces évaluations produisent des données probantes qui peuvent étayer l'élaboration de cadres opérationnels et d'un plan de renforcement des capacités, en vue d'adopter une approche du secteur EAH en milieu urbain fondée sur le marché et de la déployer à grande échelle²⁸.
- **Enquêtes par grappes à indicateurs multiples en milieu urbain (MICS)**. Ces enquêtes contribuent à mettre en exergue les inégalités dans le secteur EAH au sein des environnements urbains, mais également entre ces derniers. Elles permettent également de mettre en évidence les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes et les personnes handicapées en ce qui concerne l'accès aux services EAH. Quelques exemples d'enquêtes MICS axées sur les zones urbaines (Bangladesh, Brésil, Ghana et Zimbabwe) montrent que ces enquêtes peuvent renforcer considérablement la compréhension des inégalités relatives aux services élémentaires dans les milieux urbains, et accroître l'engagement des bureaux de pays. Les enquêtes MICS axées sur les zones urbaines peuvent mettre en évidence des possibilités d'approches intégrées afin de remédier aux multiples vulnérabilités des enfants vivant en milieu urbain et de leur famille ; elles constituent ainsi un bon point d'entrée pour la mise en œuvre de programmes EAH en milieu urbain à l'échelle nationale. Puisque les enquêtes MICS permettent de recueillir des données ventilées par handicap, elles sont aussi un excellent moyen de mieux comprendre les obstacles spécifiques rencontrés par les enfants handicapés des zones urbaines²⁹. En outre, dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, les données MICS, associées à des informations sur les types et la densité de population, les déplacements de population et les risques pour la santé publique, peuvent également servir à cartographier les vulnérabilités.

Élaboration de politiques et de stratégies

L'engagement continu de l'UNICEF en faveur de l'élaboration de politiques et de stratégies dans le secteur EAH en milieu urbain doit reposer sur une coopération étroite avec les parties prenantes du secteur EAH, notamment les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, les banques de développement, les ONG, les partenaires de développement et le secteur privé. Cette approche nécessite des échanges nourris avec le secteur au fil du temps et s'appuie souvent sur des

28 Pour en savoir plus sur les évaluations de la programmation fondée sur le marché, voir la note d'information du Groupe thématique mondial EAH (2016), *Cash and Markets in the WASH Sector*. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [http://www.cashlearning.org/downloads/gwc-cash-and-markets-position-paper-dec-2016-1\).pdf](http://www.cashlearning.org/downloads/gwc-cash-and-markets-position-paper-dec-2016-1).pdf)

29 Le module sur le fonctionnement de l'enfant de l'UNICEF et du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap peut être utilisé dans le cadre d'une enquête MICS ou de toute autre enquête auprès des ménages afin de ventiler les données par handicap. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/child-disability/module-on-child-functioning/>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Encadré 3 :

Exemple dans un pays donné : Éthiopie – ensemble d'interventions d'assainissement ONEWASH Plus

Le programme ONEWASH Plus, mis en œuvre par l'UNICEF avec la collaboration d'autres parties prenantes, dont les agences gouvernementales et les organisations non gouvernementales concernées ainsi que le secteur privé, a été introduit dans huit petites villes en Éthiopie. Le programme propose un éventail de services EAH pour les villes, notamment des interventions pour un meilleur approvisionnement en eau, une meilleure gestion des boues fécales tout au long de la chaîne d'assainissement, et une meilleure gestion des déchets solides.

La principale caractéristique de ONEWASH Plus est la mise en œuvre de programmes pour le changement de comportement destinés aux usagers des services d'assainissement en milieu urbain. Le programme considère la population comme des « usagers » et des « consommateurs » plutôt que comme des « bénéficiaires », dans le cadre d'une stratégie visant à changer les comportements internes et externes et privilégier une approche fondée sur le marché. En vue d'atteindre de potentiels consommateurs, des activités adaptées de communication pour le développement et pour le changement de comportement en matière d'assainissement urbain ont été mises en place pour stimuler la demande et l'adoption des services, mais aussi pour garantir que les usagers finaux aient connaissance de leurs droits liés à la prestation de services et soient en mesure d'accéder aux mécanismes de responsabilisation des prestataires de services.

Le programme a été intégré au niveau sectoriel, où l'UNICEF a fait appel à son expérience dans le secteur pour éclairer les politiques du secteur, notamment soutenir l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action stratégique nationaux intégrés en matière d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain.

Il démontre que les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent assumer un rôle prédominant dans le renforcement des services EAH en milieu urbain. Grâce à ce programme, l'UNICEF en Éthiopie a pu développer des liens étroits avec le Gouvernement, un partenariat qui a contribué à l'élaboration de la future stratégie du secteur EAH dans le pays.

expériences de programmation communes qui peuvent influencer l'élaboration des stratégies. Dans tous les pays, l'UNICEF peut nouer et développer des partenariats avec de nombreuses parties prenantes en vue de promouvoir des réformes, des politiques et des stratégies, et de veiller à ce que les ODD liés au secteur EAH en milieu urbain soient intégrés aux objectifs des politiques et aux investissements. Par exemple, l'UNICEF en Éthiopie a aidé le Gouvernement à élaborer un plan d'action stratégique intégré national relatif à l'hygiène et à l'assainissement en milieu urbain³⁰, qui vise à faciliter la prestation de services efficaces d'assainissement et d'hygiène dans les zones urbaines dans le pays (voir l'encadré 3).

Selon le degré de centralisation des processus décisionnels, les collectivités locales et les autorités municipales peuvent jouer un rôle majeur dans les stratégies et politiques relatives aux services EAH en milieu urbain, par exemple en ce qui concerne la réglementation en matière d'assainissement, les normes technologiques, les critères de conception et les approches liées à la prestation de services (par exemple, sur la mise à disposition et l'entretien de toilettes publiques). Lors-

qu'ils existent, les plans d'urbanisme et d'aménagement des villes sont des outils stratégiques extrêmement précieux ; ils peuvent contribuer à déterminer les besoins du système EAH et à améliorer la coordination avec les autres prestataires de services sociaux (par exemple, logement, gestion des eaux pluviales ou gestion des déchets solides)³¹, afin de remédier aux problèmes rencontrés par le secteur EAH en milieu urbain de manière intégrée et de limiter ainsi les risques pour les enfants marginalisés et leur famille.

Dans les villes, petites ou grandes, l'UNICEF peut influencer l'élaboration et la mise en application de ces politiques en tirant parti des relations existantes, tissées grâce à la collaboration avec les administrations locales dans différents secteurs. L'UNICEF peut utiliser son influence pour promouvoir le respect des politiques, des stratégies et des normes, l'élaboration et l'application de règlements en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement appropriés et favorables aux populations pauvres, ainsi que des investissements dans des installations EAH inclusives et tenant compte du genre³².

30 Gouvernement éthiopien, *Integrated Urban Sanitation and Hygiene Strategy*, Addis-Abeba, Éthiopie, 2016. Disponible à l'adresse suivante : [Integrated Urban Sanitation and Hygiene Strategy](#)

31 Pour en savoir plus sur l'aménagement urbain, consulter le chapitre sur les systèmes intégrés de gestion de l'assainissement et de l'eau en milieu urbain du manuel de l'UNICEF sur l'aménagement urbain tenant compte des enfants, *Shaping Urbanization for Children : Handbook on Child-responsive Urban Planning*. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/publications/index_103349.html

32 Des fiches de données pouvant étayer ce travail de plaidoyer sont disponibles à l'adresse suivante : [Advocating for investment in accessible and inclusive WASH](#)
[The case for investment in accessible and inclusive WASH](#)

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Encadré 4 : Qu'est-ce que Citywide Inclusive Sanitation (CWIS) ?

CWIS est une approche conçue par la Fondation Bill & Melinda Gates, la Emory University, Plan International, l'Université de Leeds, WaterAid, and la Banque mondiale afin de répondre aux défis en matière d'assainissement en milieu urbain tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement.

Elle a pour objectif d'assurer que tout le monde profite des effets d'une prestation de services adéquate en matière d'assainissement ; les déchets humains sont gérés en toute sécurité tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement ; un recouvrement et une réutilisation efficace des ressources sont envisagés ; un éventail de solutions techniques est mis en œuvre en vue d'adopter des approches adaptatives, mixtes et progressives ; des solutions sur site et d'évacuation des eaux usées sont combinées, à la fois dans les systèmes centralisés comme décentralisés afin de mieux répondre aux besoins en matière d'assainissement des villes en pleine expansion dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

CWIS préconise l'intégration des aspects financiers, institutionnels, réglementaires et sociaux de la prestation de services en matière d'assainissement ; les autorités concernées doivent dès lors démontrer une volonté politique ainsi qu'une capacité technique et managériale, harmonisant les solutions avec les services urbains connexes, tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et la gestion des déchets solides.

Dans les contextes humanitaires, l'UNICEF peut promouvoir l'intégration de la prestation de services EAH destinés aux populations vulnérables dans l'élaboration de politiques et de stratégies du gouvernement, en mettant l'accent sur le concept de coexistence pacifique des populations déplacées, des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil.

L'UNICEF devra peut-être renforcer sa collaboration avec les banques de développement et les donateurs bilatéraux qui soutiennent les services EAH en milieu urbain, afin d'orienter leurs activités et leurs politiques vers des services EAH favorables aux populations pauvres, en faisant notamment en sorte que : toutes les initiatives de la ville en matière d'assainissement mettent l'accent sur des services inclusifs et favorables aux plus démunis ; les frais de connexion et les modèles d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines soient adaptés aux besoins et à la situation des populations pauvres, des personnes handicapées et des populations les plus vulnérables ; les investissements en faveur des infrastructures couvrent aussi bien les ménages pauvres que les ménages riches dans les zones urbaines.

L'UNICEF peut également s'engager dans des partenariats existants tels que Citywide Inclusive Sanitation (CWIS)³³. Le partenariat CWIS favorise des solutions exhaustives et globales afin de remédier aux problèmes du secteur EAH

en milieu urbain tout au long de la « chaîne de valeur de l'assainissement » (voir la figure 9 ci-dessous). Cette stratégie nécessite de promouvoir l'adoption de technologies et d'approches pertinentes, mais également de tisser des partenariats pour chaque composante de la chaîne de valeur. L'UNICEF peut adapter son engagement dans les différentes composantes de la chaîne de valeur de l'assainissement en milieu urbain en fonction des besoins, des capacités et des avantages comparatifs des autres acteurs clés.

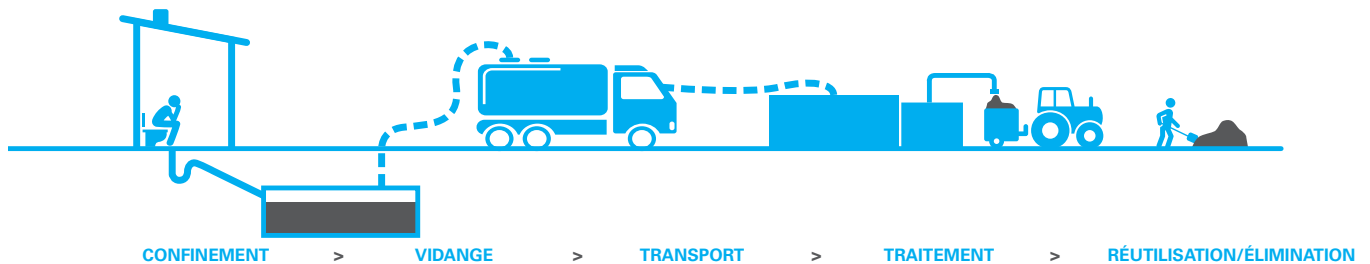
La finalité sous-jacente des politiques et des stratégies sanitaires est de préserver la santé publique. Les décisions prises et les investissements effectués en vue d'améliorer les systèmes d'assainissement, en particulier dans les milieux urbains, doivent reposer sur une bonne compréhension des risques sanitaires posés par les systèmes et les moyens de contrôle. Il est possible d'utiliser des outils tels que la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement de l'OMS³⁴ pour coordonner les actions des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement (y compris les ministères de la santé, les entreprises de services d'utilité publique, le secteur privé et les autorités chargées de l'agriculture et de l'environnement), stimuler le dialogue politique, promouvoir le changement et maximiser les avantages de l'assainissement pour la santé.

33 Des informations supplémentaires sont disponibles en anglais sur le partenariat CWIS sont disponibles, à l'adresse suivante : <https://citywideinclusivesanitation.com/>

34 Organisation mondiale de la Santé (2016) : *Planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement : Manuel pour une utilisation et une élimination sûre des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères*. La planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement (PGSSA) est un outil de gestion des risques destiné aux systèmes d'assainissement. Il aide les utilisateurs à : identifier et gérer de manière systématique les risques de santé le long de la chaîne d'assainissement ; guider les investissements effectués en fonction des risques réels afin de promouvoir les avantages sanitaires et minimiser les impacts négatifs sur la santé ; fournir aux autorités et au grand public l'assurance de la parfaite sécurité sanitaire des produits et services liés à l'assainissement. Davantage d'informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/251457/9789242549249-fre.pdf?sequence=1>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Figure 9 : La chaîne de valeur de l'assainissement en milieu urbain³⁵



Dispositifs institutionnels et coordination

Les parties prenantes qui appuient les services EAH sont nombreuses et variées. Elles incluent les gouvernements, les ONG, les agences de développement multilatérales, les partenaires de développement, le secteur privé, les banques de développement et les autres institutions financières, et rassemblent donc une multitude d'expériences. Il est parfois plus difficile de puiser dans ce riche éventail d'expériences dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée en milieu urbain, où des efforts supplémentaires sont parfois requis pour inciter les parties prenantes à adapter leur appui, afin de mettre en œuvre des interventions appropriées.

Encadré 5 : Renforcement institutionnel du secteur EAH en milieu urbain

L'UNICEF au Ghana a profité de l'influence acquise grâce à son Programme d'assainissement en milieu urbain pour collaborer avec de hauts responsables municipaux en vue d'organiser une campagne d'assainissement, dont le public cible était avant tout les propriétaires n'ayant pas construit d'installations sanitaires dans l'habitation.

Au Bangladesh, l'UNICEF a soutenu la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires en matière de gestion des boues fécales pour les entreprises municipales, la ville de Dhaka et les zones rurales.

Comme décrit précédemment, dans le cadre de l'appui sectoriel, la production de données doit inclure une analyse approfondie des parties prenantes du secteur local de l'EAH en milieu urbain. L'UNICEF peut s'appuyer sur cette analyse des parties prenantes pour soutenir les organismes publics appropriés, afin de renforcer la capacité institutionnelle des entreprises de services d'utilité publique et des autorités

municipales à planifier et à mettre en œuvre des services EAH inclusifs en milieu urbain.

L'UNICEF peut également tirer parti de son influence dans le secteur pour collaborer avec les organismes publics appropriés et les autres parties prenantes, en vue de développer ou de renforcer les mécanismes de coordination des services EAH en milieu urbain. Toutefois, cela ne veut pas dire que tous les bureaux de pays de l'UNICEF doivent chercher à diriger la coordination des services EAH en milieu urbain. En fonction du contexte et des capacités des bureaux de pays, ces derniers pourront préférer, dans un premier temps, prendre part et apporter leur soutien aux structures de coordination existantes. Cependant, dans les pays où l'UNICEF possède une expérience approfondie dans le secteur EAH en milieu urbain, le bureau de pays peut s'associer à d'autres parties prenantes afin d'améliorer les mécanismes de coordination. Ainsi, il est possible d'organiser ou de soutenir des forums et des ateliers réunissant les parties prenantes du secteur urbain afin, par exemple, de promouvoir les bonnes pratiques, d'échanger des idées et des expériences, et d'essayer d'harmoniser la prestation de services EAH inclusifs en milieu urbain.

Dans les villes (grandes et petites), l'UNICEF peut tirer parti de ses expériences de mise en œuvre et de son expertise pour améliorer l'efficacité des réglementations locales et du suivi des services EAH en milieu urbain. Au Ghana, par exemple, l'UNICEF a collaboré avec des assemblées municipales afin de trouver des moyens de faire appliquer les règlements en matière d'assainissement sur site. Depuis longtemps, l'ampleur des problèmes d'assainissement et des inquiétudes concernant les conséquences sur la politique locale compromet les efforts de mise en œuvre dans le pays, ce qui contribue à perpétuer la crise sanitaire dans de nombreux quartiers urbains.

L'UNICEF peut jouer un rôle majeur dans la coordination élargie et la planification stratégique afin de remédier aux problèmes d'assainissement en milieu urbain, en particulier dans les petites villes. La fourniture de services d'assainisse-

35 Source du schéma : Fondation Bill et Melinda Gates, <https://www.flickr.com/photos/gtzecosan/22340106212/in/dateposted-public/>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

ment sûrs, appropriés et financièrement viables tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement est une entreprise extrêmement complexe, qui nécessite l'étroite coordination de différentes parties prenantes (par exemple, les prestataires de services de vidange, les usines municipales de traitement, les parties prenantes des ministères chargés de la santé et de l'environnement, ainsi que les usagers). Dans les grandes villes, l'UNICEF peut soutenir les services tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement dans les zones à faible revenu, en suivant les grands principes du partenariat CWIS.

Les petites villes sont souvent négligées par les gouvernements et les autres partenaires de développement. Pourtant, il est essentiel de prévoir un aménagement urbain stratégique et prospectif, pour faire en sorte que le développement ultérieur de la ville se fasse d'une manière structurée qui facilite la prestation de services élémentaires à toute la population, au lieu d'y faire obstacle. Grâce à son expérience approfondie dans la mise en place de programmes EAH en milieu rural et à ses liens multisectoriels avec les collectivités locales, l'UNICEF a toutes les cartes en main pour renforcer les efforts de coordination à l'échelle locale, aussi bien pour soutenir la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement existants, que pour planifier la mise en œuvre de futurs services³⁶. L'UNICEF peut également appuyer la coordination d'initiatives favorisant l'évolution des comportements en matière d'EAH dans les petites villes. En outre, l'organisation peut renforcer la prestation de services EAH dans les écoles, les établissements de santé et les lieux publics, et contribuer à la coordination de ces services.

Dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée à travers le monde, l'UNICEF joue un rôle de coordination majeur. Lorsque les conflits s'éternisent sans perspective de résolution, l'UNICEF est souvent amené à jouer un rôle à plus long terme dans la reconstruction, le renforcement et la pérennisation des services EAH en milieu urbain. Dans ces situations de crise prolongée, l'UNICEF peut procéder à une « évaluation des besoins après une catastrophe » et à une « évaluation pour la consolidation de la paix » lorsque l'occasion se présente, afin de faciliter le rétablissement des services EAH en milieu urbain. Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, l'UNICEF peut contribuer au renforcement des mécanismes de coordination humanitaire du secteur EAH au sein du pays, mais également identifier précisément les parties prenantes du secteur EAH en milieu

urbain qui pourraient être mobilisées en cas d'intervention humanitaire en milieu urbain, en particulier dans les contextes de crise prolongée.

En outre, la coordination des activités est un aspect important du travail de l'UNICEF dans le domaine de la santé publique. L'intensification des urgences de santé publique en milieu urbain nécessite de l'organisation qu'elle renforce sa collaboration et ses relations intersectorielles avec d'autres plateformes de coordination pertinentes, pour garantir une réponse plus efficace et plus efficiente face à ces urgences.

Financement du secteur

La mobilisation de ressources financières durables est au cœur de la stratégie globale de l'UNICEF pour le secteur EAH. En collaboration avec la Banque mondiale, les banques de développement régionales, d'autres institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres partenaires, l'UNICEF s'efforcera de mobiliser et de trouver de nouvelles sources de financement, en veillant à répondre aux besoins des populations pauvres des milieux urbains, à la fois dans les contextes humanitaires et de développement.

Dans les villes (grandes et petites), il est possible de réaliser des analyses financières globales en collaboration avec les autres parties prenantes. Ces analyses peuvent fournir un aperçu à l'échelle nationale des niveaux d'investissement et de financement existants, des sources et de la répartition de ces investissements ainsi que de leur suffisance par rapport aux besoins du secteur. Des outils tels que « TrackFin » (pour « Tracking Financing to WASH »)³⁷ peuvent aider à quantifier et à cartographier les dépenses actuelles dans le secteur, tandis que des méthodologies telles que l'examen des dépenses publiques dans le secteur EAH³⁸ peuvent contribuer à mesurer l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires des systèmes publics. Les conclusions de ce type d'études peuvent être utilisées pour appuyer les activités de plaidoyer de l'UNICEF à l'échelle nationale, en particulier auprès des ministères chargés des services EAH. En outre, elles peuvent contribuer à lancer des débats dans le secteur sur l'élaboration d'une stratégie financière nationale à long terme afin d'atteindre les ODD relatifs au secteur EAH en milieu urbain, et notamment de mettre davantage l'accent sur l'accès aux services pour les populations pauvres des zones rurales.

36 Pour découvrir de quelle manière l'UNICEF peut contribuer à la planification de l'assainissement dans les petites villes, voir par exemple la note de terrain de l'UNICEF (2015) : *Sanitation in Small Towns: Experience from Mozambique*. [Projet EAH dans les petites villes au Mozambique](#)

37 Des informations supplémentaires sur l'initiative et la méthodologie TrackFin sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/trackfin-methodology/en/

38 Des conseils pratiques sur la réalisation d'un examen des dépenses publiques dans le secteur EAH sont disponibles, en anglais, à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/667911468340140917/pdf/NonAsciiFileName0.pdf>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Encadré 6 :

Tirer parti de l'expertise de l'UNICEF en matière de gestion des finances publiques et de gouvernance locale⁴⁰

Le personnel de l'UNICEF chargé des politiques sociales sait exploiter les outils de gestion des finances publiques et de gouvernance locale pour mesurer l'efficacité, l'efficience et le caractère équitable des financements publics, et pour produire des données et des éléments de preuve pouvant faciliter le plaidoyer auprès des principales parties prenantes, afin d'orienter les décisions relatives aux politiques et aux ressources. Ces outils et ces approches peuvent également contribuer à renforcer les effets des programmes dans le secteur EAH.

La collaboration entre les équipes de l'UNICEF chargées de l'EAH et des politiques sociales permet de mettre en évidence les déficits de financement, de mettre en application de nouveaux outils et de nouvelles approches analytiques, de tirer parti des relations avec les organismes publics et les ministères des finances, et d'inclure les conclusions et les recommandations dans les activités des programmes et le plaidoyer. À ce sujet, les directives fournies par l'UNICEF dans le document *Public Expenditure Analytical Tools for Use in the WASH Sector* peuvent se révéler utiles. De même, la collaboration avec les équipes chargées des politiques sociales et l'application des directives relatives à l'approche de programmation axée sur la gouvernance locale⁴¹ peut renforcer la compréhension et les liens avec les collectivités locales, et contribuer ainsi à l'amélioration des résultats dans le secteur EAH en milieu urbain.

Dans les pays où le choléra est endémique, des efforts doivent être déployés pour axer les investissements réalisés dans le secteur EAH en milieu urbain sur les zones de forte endémie (là où les flambées de choléra sont persistantes). En tant que membre du Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra, l'UNICEF doit continuer à promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route mondiale en vue de l'élimination du choléra d'ici à 2030⁴¹.

Par ailleurs, l'UNICEF doit encourager et aider les donateurs, les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé et les autres acteurs du secteur EAH, à tous les niveaux, à mettre au point des mécanismes de financement innovants pour le secteur EAH en milieu urbain, notamment des modèles de financement mixtes (des modèles qui utilisent différentes sources de financement, telles que des subventions et des prêts bilatéraux, pour financer les programmes EAH en milieu urbain).

Renforcement des capacités

Les faibles capacités techniques et managériales des ressources humaines du secteur constituent l'un des principaux obstacles à la planification d'initiatives EAH en milieu urbain, comme l'a récemment révélé l'Analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable d'ONU-Eau pour 2019⁴². Selon le rapport, 14 % des pays seulement possèdent suffisamment de ressources humaines pour mettre en œuvre

leur plan d'approvisionnement en eau en milieu urbain ; en ce qui concerne l'assainissement, la situation est encore pire, puisque 11 % des pays seulement disposent de capacités suffisantes en termes de ressources humaines.

L'UNICEF s'efforcera de promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination d'activités de renforcement des capacités dans le secteur EAH en milieu urbain aux niveaux mondial, régional et national, en collaboration avec les parties prenantes concernées. L'UNICEF peut également fournir un appui stratégique direct à ces trois niveaux afin de renforcer les capacités et de sensibiliser à l'approche du secteur EAH fondée sur les droits de la personne, ainsi qu'à la mise en place de services EAH inclusifs et tenant compte du genre dans tous les environnements urbains.

L'urbanisation croissante, l'augmentation de la demande, le vieillissement du réseau de distribution d'eau et le manque de capacités techniques sont les principales difficultés auxquelles se heurtent les services d'utilité publique d'approvisionnement en eau lorsqu'ils cherchent à remédier au problème des eaux non facturées⁴³ dans de nombreux pays. La majorité des services d'utilité publique des pays en développement ne fonctionnent pas de manière optimale et ne sont pas en mesure d'attirer des financements supplémentaires pour permettre aux populations pauvres des zones urbaines de bénéficier de services d'approvisionnement en eau officiels,

39 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *UNICEF's Engagements in Influencing Domestic Public Finance for Children (PF4C): A Global Programme Framework*, UNICEF, New York, 2017. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/socialpolicy/files/UNICEF_Public_Finance_for_Children.pdf

40 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *A Local Governance Approach to Programming: Guidance for achieving multisectoral results through working with local governments*, UNICEF, New York, 2019. Disponible à l'adresse suivante : [Directives relatives à l'approche de programmation axée sur la gouvernance locale](https://www.unicef.org/publications/files/Local_Governance_Approach_to_Programming.pdf)

41 Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra, *Ending Cholera: A Global Roadmap to 2030*, GTFCC, 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/cholera/publications/global-roadmap.pdf?ua=1>

42 Organisation mondiale de la Santé, *National Systems to Support Drinking Water, Sanitation and Hygiene: Global Status Report 2019*, OMS, Genève, 2019. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/326444/9789241516297-eng.pdf?ua=1>

43 Les eaux non facturées désignent les eaux traitées pompées puis perdues.

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

fiables et facturés à un prix juste. L'UNICEF peut, en collaboration avec ses partenaires, mettre au point des modèles économiques adaptés, encourager l'adoption de réformes appropriées, capables de renforcer les capacités des entreprises de services d'utilité publique pour les aider à assurer des services d'approvisionnement en eau favorables aux populations pauvres, et contribuer à l'élaboration d'un système efficace de suivi de la qualité de ces services.

Dans de nombreux pays, la responsabilité de la prestation et de la réglementation des services d'assainissement en milieu urbain incombe aux collectivités locales (généralement les autorités municipales) ; beaucoup d'entre elles ont des capacités très restreintes et ont du mal à assumer leurs responsabilités. La prestation de services d'assainissement sur site, en particulier dans les bidonvilles, est souvent assurée par un réseau de prestataires indépendants qui interviennent sur toute la chaîne de valeur de l'assainissement. En outre, les dispositifs relatifs à la réglementation et à l'application des services d'assainissement en milieu urbain ainsi qu'à la promotion de l'hygiène sont parfois complexes, car les responsabilités des services concernés (par exemple, les autorités locales chargées de la santé ou de l'environnement) sont souvent mal définies. Ce sont des exemples concrets de domaines dans lesquels l'UNICEF peut aider les acteurs municipaux à renforcer leurs capacités en vue de mener des activités d'assainissement en milieu urbain et de changement de comportement.

L'UNICEF continuera de tirer parti de sa présence mondiale pour faciliter la coopération Sud-Sud, par exemple par l'intermédiaire de programmes d'échanges de connaissances afin de permettre à d'autres pays possédant suffisamment d'expérience dans le secteur EAH en milieu urbain de fournir un soutien technique (voir l'encadré 7⁴⁴).

L'UNICEF peut également tirer parti des fonctions d'encadrement qu'il assume dans la coordination et l'organisation des interventions d'urgence dans le secteur EAH, et (en collaboration avec la Banque mondiale, le HCR, ONU-Habitat et les autres parties prenantes concernées) encourager les gouvernements à évaluer la capacité d'absorption des villes en cas de crise humanitaire et dans les contextes d'urbanisation rapide. Ce travail de plaidoyer doit prendre en considération les besoins des communautés d'accueil, des personnes déplacées, des migrants et des réfugiés dans les programmes nationaux et infranationaux (dont les programmes municipaux). L'UNICEF peut également aider les autorités municipales

Encadré 7 : Coopération Sud-Sud dans le secteur EAH en Éthiopie

Le bureau de pays de l'UNICEF en Éthiopie a facilité la coopération et la discussion entre les Gouvernements brésilien et éthiopien afin qu'ils partagent leurs connaissances respectives des modèles de services EAH en milieu urbain qui ont fait leurs preuves.

Le Brésil a ainsi fourni un appui technique à l'Éthiopie dans la conception de systèmes d'évacuation des eaux usées pour les immeubles, dans le cadre du programme ONEWASH Plus mis en œuvre par l'UNICEF.

pales et les entreprises de services d'utilité publique à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Cela leur permettrait de mesurer l'impact des risques et de déterminer comment protéger et préserver les vies humaines, et comment limiter la destruction des infrastructures publiques et privées ainsi que les dommages occasionnés à ces dernières, au lieu de se concentrer uniquement sur la remise en état/le développement des infrastructures et la restauration des services après la crise. La Banque mondiale⁴⁵, ONU-Habitat⁴⁶, et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)⁴⁷ proposent tous des outils et des orientations en vue de réaliser une évaluation de la résilience et de la capacité d'absorption des villes ; ce sont des ressources utiles qui peuvent être adaptées à tous les contextes urbains.

L'UNICEF peut soutenir le renforcement des institutions et des systèmes en vue de la préparation et de l'intervention humanitaires, ce qui peut nécessiter d'influencer les politiques et les stratégies sectorielles afin de réunir les ressources humaines et financières adéquates pour préparer et coordonner les situations d'urgence, et y faire face.

En tant qu'organisme chef de file du secteur EAH, l'UNICEF peut également contribuer au renforcement des systèmes de gestion de l'information dans le cadre d'interventions humanitaires dans le secteur EAH en milieu urbain, en particulier dans les pays frappés par une crise prolongée ou exposés à des épidémies et à des catastrophes naturelles. Il est essentiel de disposer de données précises et actualisées pour mettre en place de telles interventions dans le secteur EAH en milieu

44 IRC, *The Start of a Shared Learning Journey: A South-South Water and Sanitation Services Partnership between Brazil and Ethiopia*, IRC, Addis-Abeba, Éthiopie, 2015. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.ircwash.org/sites/default/files/learning_note_1_south_south_collaboration_brazil_ethiopia_22082015.pdf

45 Banque mondiale, « CityStrength Diagnostic: Promoting Urban Resilience ». Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/brief/citystrength>

46 ONU-Habitat, Programme Profils de résilience des villes. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://resiliencetools.net/sites/all/docs/PocketGuideToResilience.pdf>

47 Le « Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes » du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), qui vise à fournir une vue intégrée unique de la capacité globale de résilience aux catastrophes d'une ville. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/53349>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

urbain, pour de nombreuses raisons : étayer les analyses de risque et de vulnérabilité, cartographier les zones à risque d'épidémie (« points chauds »), réaliser des évaluations des besoins, déterminer les capacités nationales, et repérer les fournitures et l'équipement d'urgence disponible dans le pays.

Planification, suivi et examen

Planification

La production et l'analyse de données probantes exhaustives relatives au secteur EAH en milieu urbain aident l'UNICEF à renforcer sa compréhension du contexte local, ce qui lui permet de collaborer avec les gouvernements et les autres parties prenantes à la planification des services EAH en milieu urbain.

Dans les villes (petites ou grandes), l'UNICEF peut veiller, en coopération avec d'autres partenaires de développement, à l'intégration des besoins en matière de services EAH dans les programmes d'aménagement urbain et de rénovation urbaine, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des femmes, des filles et des personnes handicapées – des groupes souvent négligés dans la planification des services EAH en milieu urbain. L'UNICEF mène déjà des activités dans ce domaine, par exemple dans le cadre de son partenariat avec WaterAid et Water and Sanitation for the Urban Poor (WSUP), auxquels l'organisation s'est associée pour publier un guide à l'intention des urbanistes et des décideurs sur la construction de toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles⁴⁸.

L'UNICEF peut prendre part et apporter son soutien à des initiatives de développement et d'aménagement urbains existantes ; l'organisation peut par exemple appuyer la mise en œuvre d'un programme EAH par zones afin de promouvoir la prestation de services ruraux-urbains en continu, tels qu'un programme de district visant à éradiquer la défécation à l'air libre, intégrant les petites villes et les zones rurales. L'UNICEF peut également tirer parti de son influence dans le secteur EAH pour encourager la prise en compte des analyses des goulots d'étranglement dans les processus de budgétisation et de planification des programmes des gouvernements, en veillant à ce que la priorité soit davantage donnée aux populations pauvres et les plus marginalisées des zones urbaines.

Dans les contextes humanitaires et les situations d'urgence, l'UNICEF peut appuyer le secteur EAH et le gouvernement en vue de mettre en place des processus de budgétisation et de planification pluriannuelles combinées de l'aide humanitaire et du développement. Ces derniers peuvent inclure des analyses du retour sur investissement⁴⁹, des solutions basées sur les énergies renouvelables ainsi que des modèles

de recouvrement des coûts (le cas échéant) afin de privilégier des solutions durables dès le début de l'intervention humanitaire. L'UNICEF peut collaborer avec le HCR pour veiller à ce que le secteur EAH soit correctement pris en compte lors de l'élaboration d'interventions visant à répondre aux besoins des réfugiés comme à ceux des communautés d'accueil, conformément au « Cadre d'action global pour les réfugiés »⁵⁰. Des efforts doivent être déployés pour intégrer la préparation aux situations d'urgence et la prise en compte des risques dans les programmes aux processus de planification et de budgétisation annuels et à long terme des gouvernements.

L'UNICEF et ses partenaires sont encouragés à utiliser la cartographie de la vulnérabilité des services EAH afin d'inciter les gouvernements à adopter des processus d'aménagement urbain inclusifs, propices à la concrétisation du droit universel à l'eau et à l'assainissement.

En ce qui concerne la planification des zones urbaines touchées par des crises ou des conflits prolongés, l'UNICEF peut promouvoir et/ou soutenir la réalisation systématique d'analyses de marché, en collaboration avec les autres membres du groupe thématique EAH, dans le cadre de la préparation continue et de la planification des interventions d'urgence.

Suivi et examen

Le manque de données ventilées complique le suivi des services EAH en milieu urbain par rapport aux cibles 6.1 et 6.2 des ODD, tout au long de la chaîne de services. Il est nécessaire

Encadré 8 :

Collaborer avec le Gouvernement pour élaborer un plan directeur en matière de services EAH au Soudan

Au Soudan, l'UNICEF a collaboré avec l'UNOPS, les institutions gouvernementales et les autres partenaires de développement pour soutenir la mise en place de « plans directeurs » dans le secteur EAH, dans l'espoir d'atteindre les cibles 6.1 et 6.2 des objectifs de développement durable dans la ville d'El Fasher. Le plan vise à atteindre 650 000 personnes en zones urbaines, périurbaines, ainsi que les regroupements de personnes déplacées de la ville.

Dans le cadre de plus vastes efforts humanitaires et de développement dans le pays, des plans directeurs similaires ont aussi ensuite été mis en place dans la ville de Zalingei, dans l'État du Darfour central.

48 Des informations supplémentaires sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://washmatters.wateraid.org/publications/female-friendly-public-and-community-toilets-a-guide-for-planners-and-decision-makers>

49 Voir par exemple le rapport « *Return on Investment for Emergency Preparedness Study* » de l'UNICEF et du PAM. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/publications/index_81164.html

50 Le Cadre d'action global du HCR pour les réfugiés et les communautés d'accueil est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/cadre-daction-global-pour-les-refugies.html>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain



d'améliorer considérablement la collecte des données nécessaires afin d'améliorer la visibilité des populations pauvres et mal desservies des zones urbaines. C'est particulièrement vrai pour les informations relatives aux personnes handicapées et à la prise en compte du genre dans les services EAH. Le manque d'informations fiables limite la compréhension des difficultés que rencontrent les populations pauvres et les plus marginalisées des zones urbaines à l'échelle du secteur. Cela signifie également que les prestataires de services ne disposent pas des données dont ils ont besoin pour étendre ou améliorer les services fournis à ces populations.

Dans les villes (petites ou grandes), l'UNICEF peut tirer parti de son expérience et de son influence pour aider les organismes publics, aux niveaux national et local, à introduire des indicateurs liés à l'EAH en milieu urbain, axés sur l'équité, dans les systèmes nationaux et locaux. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les organismes publics chargés de la réglementation du secteur et de l'élaboration de rapports, ainsi qu'avec les prestataires de services d'approvisionnement en eau en milieu urbain (entreprises de services d'utilité publique nationales, régionales et locales). Des actions similaires peuvent profiter à l'assainissement en milieu urbain ; l'UNICEF peut encourager les autorités municipales à établir des rapports sur le niveau et les résultats des services, en particulier sur les inégalités, grâce à l'élaboration d'indicateurs appropriés, de mécanismes de suivi et de compte rendu, et de dispositifs connexes.

L'UNICEF peut s'appuyer sur des données probantes pour mener des actions de plaidoyer visant à mettre en évidence la couverture inéquitable des services, en particulier, et soutenir les activités menées par les prestataires de services pour mieux comprendre leur clientèle dans les communautés à faible revenu. L'organisation peut également nouer des partenariats de suivi et de recherche avec des ONG telles que WSUP⁵¹ et d'autres partenaires de développement possédant des liens solides avec les processus de réforme des réglementations et des services d'utilité publique.

Compte tenu de l'accroissement des besoins en matière d'interventions d'urgence dans les environnements urbains, l'UNICEF peut promouvoir et soutenir l'inclusion d'indicateurs humanitaires liés à l'EAH en milieu urbain dans les systèmes de suivi et de compte rendu, dès que possible, afin de renforcer la préparation et la réponse globales aux urgences.

Dans les contextes humanitaires et de développement, l'UNICEF peut collaborer avec les parties prenantes concernées afin d'introduire des mécanismes pour l'examen à moyen et à long terme des performances du secteur EAH en milieu urbain, en vue de suivre les progrès, de réviser les stratégies et les approches, et de favoriser l'apprentissage et le partage d'expériences. Il est également possible d'aider les gouvernements à mettre en place de mécanismes visant à garantir la transparence des données et l'accès public à l'information sur les services EAH en milieu urbain.

51 Au Kenya, par exemple, WSUP a mis au point, en partenariat avec les entreprises de services d'utilité publique et l'organe régulateur, un système de suivi systématique des indicateurs clés de performance, afin de mesurer la prestation des services dans les zones à faible revenu. Pour en savoir plus sur les activités de WSUP au Kenya, consulter la page suivante : <https://www.wsup.com/where-we-work/kenya/>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

2.2 Appui à la prestation de services

L'appui à la prestation de services inclut un ensemble d'actions et d'activités que l'UNICEF peut mettre en œuvre en vue d'améliorer l'accès des populations urbaines aux services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés et leur famille.

Les domaines thématiques du programme pour l'appui à la prestation de services sont :

- la production et l'analyse de données probantes, afin de promouvoir la prestation de services EAH inclusifs en milieu urbain ;
- la fourniture de services et d'équipements ;
- l'établissement de marchés durables ;
- le financement.

L'appui à la prestation de services EAH en milieu urbain implique de travailler avec de multiples prestataires de services (formels, informels, privés ou publics), dans différents contextes urbains. Par conséquent, l'UNICEF doit posséder une excellente compréhension des contextes locaux et doit être en mesure de collaborer avec des parties prenantes extrêmement variées. Par exemple, les prestataires de services d'approvisionnement en eau peuvent inclure de grandes entreprises de services d'utilité publique, les autorités municipales, les agences de l'eau des petites villes (ou organes similaires), des contractants de services d'ingénierie, les exploitants de kiosques de distribution d'eau, les camions-citernes et les prestataires privés, ou encore les organisations communautaires. Les prestataires de services d'assainissement peuvent être aussi diversifiés et inclure de grandes entreprises de services d'utilité publique, les autorités municipales, des contractants de services d'ingénierie, des entrepreneurs appartenant à la communauté, des agents formels ou informels chargés de la vidange des fosses ainsi que des organisations communautaires.

Dans les zones urbaines, l'accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau est généralement meilleur que l'accès aux services d'assainissement et d'hygiène. Cela s'explique souvent par le fait que le sous-secteur de l'approvisionnement en eau en milieu urbain bénéficie de dispositifs et de mécanismes institutionnels relativement mieux structurés, ainsi que d'un meilleur financement de la prestation de services. En revanche, les problèmes relatifs à l'assainissement et à l'hygiène en milieu urbain sont souvent plus complexes et nécessitent une plus grande attention ainsi que des solutions adéquates pour garantir une prestation de services efficace.

L'UNICEF est bien placé pour combler ces disparités, car son avantage comparatif lui permet de soutenir efficacement la prestation de services d'assainissement et d'hygiène. Dans les petites villes, l'UNICEF adaptera certainement son degré d'appui

en fonction de la taille et de la complexité des services existants ou prévus. De manière générale, plus les caractéristiques des petites villes se rapprochent de celles des zones rurales, mieux l'UNICEF est à même de contribuer, de manière essentielle, à la planification et à la fourniture des services. Dans les environnements urbains plus complexes, tels que les grandes villes et les métropoles, l'UNICEF s'emploiera sans doute beaucoup plus à aider les prestataires de services d'utilité publique à trouver des moyens efficaces pour étendre leurs services aux populations à faible revenu ou à mettre au point de nouvelles stratégies de prestation de services plus adaptées aux pauvres.

Dans les situations de crise ou de conflit, l'UNICEF joue un rôle de plus en plus important dans la remise en état des infrastructures et dans le renforcement des capacités du personnel technique, les problèmes d'insécurité ayant souvent causé la perte des capacités préexistantes. Le soutien de l'UNICEF dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée peut également viser à réduire le déclin des services EAH et, si nécessaire, à favoriser la réparation et la remise en état des infrastructures.

Les domaines thématiques du programme pour l'appui à la prestation de services sont présentés de manière plus approfondie ci-dessous. Des informations plus détaillées sur les activités prioritaires et les points d'entrée proposés pour chaque domaine thématique sont présentées à **l'annexe 2**.

Production de données probantes

L'UNICEF peut appuyer les travaux de recherche et la production de données probantes afin d'éclairer la mise en œuvre des programmes et les politiques. Dans les villes (petites ou grandes), l'UNICEF peut soutenir la production de données probantes et l'analyse des services EAH en milieu urbain en menant notamment les activités suivantes :

- examiner les approches et les modèles existants de prestation de services EAH en milieu urbain favorables aux populations pauvres, afin d'identifier des solutions réalisables et abordables permettant de remédier aux problèmes relatifs aux services EAH en milieu urbain ;
- procéder à l'évaluation de la prestation de services EAH dans les écoles, les établissements de santé et les institutions publiques (telles que les marchés et les pôles de transport) situés en milieu urbain ;
- évaluer et cartographier les services d'assainissement des villes, afin d'identifier les quartiers les moins bien desservis et de contribuer à l'élaboration d'interventions prioritaires visant à améliorer l'accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité (notamment par l'intermédiaire du « Shit Flow Diagram »⁵² (diagramme du flux d'excréta) ou d'autres outils appropriés) ;

52 Le « Shit Flow Diagram » (SFD) est un outil de plaidoyer et d'aide à la décision permettant de mesurer les flux d'excréta dans les zones urbaines. Pour en savoir plus, consulter le manuel SFD disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.susana.org/_resources/documents/default/3-2357-7-1529046600.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

- réaliser une cartographie multiple de la vulnérabilité/ des services, afin de promouvoir une approche fondée sur l'équité pour la planification et la prestation de services EAH plus inclusifs ;
- mener des enquêtes sur la volonté et la capacité de payer pour des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;
- procéder à une évaluation du marché existant de l'offre et de la demande de biens et de services sanitaires au niveau des villes (petites ou grandes) ;
- mener d'autres travaux de recherche et de production de données probantes visant tout particulièrement à renforcer les connaissances des entreprises de services d'utilité publique concernant les difficultés rencontrées par les pauvres, afin de les convaincre d'accroître leur engagement.

Dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, l'UNICEF peut envisager les activités suivantes :

- tirer parti de son rôle de chef de file du groupe thématique pour identifier, collecter et analyser des données pouvant être utiles à l'intervention. Par exemple, l'UNICEF peut recueillir des données épidémiologiques et mener une analyse des risques et de la vulnérabilité pour identifier les zones à risque d'épidémie (ou « points chauds ») et contribuer à la planification et à la mise en œuvre d'interventions efficaces appropriées ;
- soutenir des évaluations du marché dans les situations d'urgence, afin de favoriser la prise de décisions éclairées concernant l'adoption de programmes de transferts de fonds pour le secteur EAH humanitaire ;
- mener des recherches sur la prestation équitable de services WASH dans les interventions d'urgence, en tenant compte des besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes handicapées.

Fourniture de services et d'équipements

L'UNICEF se concentre sur la prestation de services EAH en milieu urbain auprès des populations les plus pauvres et les plus marginalisées, notamment celles que personne d'autre ne parvient à atteindre. Cet engagement peut prendre la forme d'une assistante technique aux autorités municipales et aux services d'utilité publique, ou encore de partenariats avec des ONG et le secteur privé afin de mettre au point des solutions appropriées et abordables concernant les services EAH. Lorsque d'autres acteurs sont mieux à même d'apporter un soutien opérationnel aux entreprises de services d'utilité publique pour les aider à améliorer leur offre de services, l'UNICEF peut se concentrer sur d'autres aspects. Dans le cas de l'assainissement, ce travail peut prendre la forme d'une assistance technique aux autorités municipales qui cherchent à mettre au point des solutions appropriées et abordables d'assainissement sur site, ou qui veulent expérimenter différents modèles économiques de gestion des boues fécales, en partenariat avec des ONG.

Dans les villes (grandes et petites), les prestataires de services tendent à se concentrer sur les zones urbaines planifiées qui présentent davantage de foyers raccordés, une consommation d'eau par habitant plus importante, et dans lesquelles le paiement des factures à venir génère moins d'incertitude. Inévitablement, cela conduit à une mobilisation limitée des prestataires de services en ce qui concerne les zones à faible revenu, ce qui se traduit par un plus petit nombre de foyers raccordés au réseau et par des services d'approvisionnement en eau moins fiables et de moins bonne qualité. L'UNICEF a donc un rôle précis à jouer, qui consiste à accompagner les prestataires de services dans l'amélioration des prestations destinées aux plus démunis grâce à un plaidoyer continu et à une orientation du débat vers les avantages qui découleraient d'une extension des services EAH aux communautés à faible revenu.

L'UNICEF peut s'appuyer sur son expérience et son influence dans les pays pour aider à combler les écarts entre les prestataires de services et les usagers au moyen d'une collaboration avec les partenaires existants et de nouveaux partenaires dans les zones urbaines ; ceux-ci peuvent inclure les autorités locales, les unités d'aide aux plus démunis au sein des entreprises de services d'utilité publique, les ONG et ONGI spécialisées ainsi que les organisations communautaires (telles que les groupes de femmes, les groupes de jeunes et les organisations représentant les personnes handicapées).

Dans le cadre de ses Principaux engagements pour les enfants, l'UNICEF appuie la prestation de services et les approvisionnements dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, lorsque les enfants sont le plus vulnérables. Avant qu'une situation d'urgence ne se produise, l'UNICEF peut soutenir l'élaboration de plans de préparation aux situations d'urgence et de plans d'intervention d'urgence ainsi que, plus largement, le renforcement de la résilience opérationnelle des entreprises de services d'utilité publique, des autres prestataires et des systèmes de services eux-mêmes, dans le but de garantir un niveau minimal de services inclusifs à la population urbaine dans les situations d'urgence.

Au paroxysme d'une crise, l'UNICEF doit accorder la priorité au renforcement des systèmes existants lorsque cela est possible. Cette approche suppose d'apporter un soutien aux prestataires de services EAH pour la remise en état indispensable du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'approvisionnement en fournitures de base (comme les produits chimiques et les pièces de rechange) et la production d'énergie (approvisionnement en carburant, alimentation électrique, générateurs, etc.). Dans les situations de crise prolongée, des efforts peuvent être déployés, d'une part, pour aider les prestataires de services à abandonner progressivement le recours aux subventions afin d'adopter un système plus durable fondé sur le recouvrement des coûts, et, d'autre part, pour promouvoir les énergies renouvelables, car elles constituent une solution à la fois plus rentable, plus fiable et plus durable sur le plan environnemental.

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Encadré 9 : Améliorer l'accès des communautés à faible revenu aux services EAH à Dhaka, Bangladesh

UNICEF Bangladesh a apporté son aide aux communautés à faible revenu dans la ville de Dhaka en collaborant avec l'autorité locale responsable de l'approvisionnement en eau et des égouts (DWASA) pour étendre l'accès aux services d'eau courante et d'assainissement aux communautés vivant dans des bidonvilles qui n'étaient pas desservis auparavant.

Pour améliorer l'accès à ces services, il a été nécessaire de coopérer étroitement avec des partenaires nationaux et internationaux spécialistes du secteur (à savoir Dushtha Shasthya Kendra et WSUP) afin de mettre en place et affiner une approche en matière de prestation de services répondant à la fois aux besoins de DWASA et à ceux des habitants. L'UNICEF joue un rôle crucial de soutien et de coordination de l'action menée par les organisations communautaires à Dhaka pour accroître le nombre de foyers pauvres raccordés au réseau d'approvisionnement en eau et améliorer le taux de paiement des factures chez les habitants à faible revenu.

Établir des marchés durables

Pour disposer de services EAH viables, il est indispensable que les usagers aient accès à des biens et services durables et abordables dans ce domaine. Cependant, la disponibilité des marchés existants et leur capacité à fournir ces biens et services varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans de nombreux endroits, les marchés locaux peinent à répondre à l'évolution de la demande lorsqu'une communauté commence à modifier ses comportements en matière d'EAH. Cela s'explique souvent par une disponibilité inadéquate des produits, des prix inabordables ou des goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement et le réseau de distribution qui empêchent l'accès des consommateurs les plus pauvres à des biens et services adaptés. L'UNICEF peut contribuer à établir des marchés durables qui maintiennent un équilibre entre l'offre et la demande en matière de biens et de services EAH, grâce à des analyses et des évaluations de la situation fiables et spécifiques au contexte.

En collaborant avec les gouvernements et d'autres partenaires (tels que les organisations de la société civile, les organismes de développement et le secteur privé), l'UNICEF peut soutenir les actions créatrices de demande dans la durée, comme l'assainissement total piloté par la communauté en milieu urbain (ATPC-U)⁵³ ou l'assainissement environnemental urbain piloté

par la communauté (CLUES)⁵⁴, et développer la capacité des marchés locaux à répondre à la demande supplémentaire.

Les marchés de l'assainissement sont encore à l'état embryonnaire dans la majorité des pays à revenu faible et intermédiaire ; rares sont les modèles commerciaux qui accordent une réelle importance aux moyens de servir les populations défavorisées et qui présentent un potentiel d'expansion. Toutefois, le fait que la participation du secteur privé dans le domaine de l'assainissement n'en soit qu'à ses débuts laisse supposer qu'il existe de vastes possibilités d'amélioration des modèles commerciaux grâce à la recherche et à l'innovation, ce qui permettra d'exploiter le potentiel des marchés de l'assainissement. L'UNICEF peut contribuer de manière déterminante à libérer le marché de l'assainissement des contraintes auxquelles il est soumis en s'appuyant sur la recherche (par exemple l'évaluation des modèles de marché et des modèles commerciaux), l'innovation (par exemple l'investissement dans des projets pilotes), la documentation et l'acquisition de connaissances, l'aide à l'élaboration de modèles commerciaux, et le renforcement des capacités liées aux stratégies commerciales en matière d'assainissement.

Dans le domaine l'EAH en milieu urbain, l'UNICEF peut soutenir l'adoption d'approches adéquates fondées sur le marché qui visent à apporter une réponse ciblée aux causes profondes des faiblesses du marché et à redynamiser ce dernier. Cela peut consister à mener des actions à différents niveaux sur la base de données probantes solides, par exemple en vue de modifier les politiques, de mettre en place des mécanismes de financement, d'améliorer les procédures d'achat, d'introduire de nouveaux produits, de renforcer les capacités et de créer des environnements économiques et des cadres réglementaires favorables. L'UNICEF peut également contribuer à tisser des liens entre le secteur privé, les pouvoirs publics et les partenaires de développement de manière à débiter une analyse conjointe du marché visant à offrir des conditions de marché plus favorables aux biens et services EAH et améliorer le choix et la disponibilité proposés aux consommateurs.

À plus grande échelle, l'UNICEF peut aussi envisager d'encourager les partenariats public-privé et les solutions fondées sur les énergies renouvelables afin de fournir des services EAH durables et résilients dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, notamment en cas de dégradation du contrôle des systèmes par l'État.

Les approches axées sur le marché dans le secteur EAH constituent un domaine relativement nouveau pour les programmes de développement de l'UNICEF. En ce qui concerne la promotion de programmes s'appuyant sur le marché pour répondre aux besoins en matière d'EAH dans les situations d'urgences, les données probantes sont limitées et les capacités institutionnelles, souvent insuffisantes. Néanmoins,

53 Des informations supplémentaires sur l'ATPC, y compris plusieurs exemples concernant son application en milieu urbain, sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://www.communityledtotalsanitation.org/>

54 Des orientations sur l'assainissement environnemental urbain piloté par la communauté (CLUES) sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : https://www.eawag.ch/fileadmin/Domain1/Abteilungen/sandec/schwerpunkte/sep/CLUES/CLUES_Guidelines.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

l'UNICEF peut apporter son soutien à des travaux de recherche et de recueil d'informations supplémentaires au sujet des expériences existantes en vue d'étudier les modalités d'application concrète de ces approches dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée.

Financement

Pour généraliser et pérenniser l'EAH en milieu urbain en vue d'atteindre les ODD, il est impératif de mobiliser et de mettre à profit d'importants investissements supplémentaires. Cela nécessitera d'apporter un soutien aux prestataires de services EAH en milieu urbain afin qu'ils puissent accéder à de nouvelles formes de financement du secteur, tels que des capitaux obtenus auprès de banques commerciales, des financements privés et publics issus de nouveaux types de partenariat public-privé et des mécanismes de financement innovants comme les obligations à impact social ou les obligations à impact sur le développement⁵⁵. En outre, les contraintes en matière de financement peuvent être allégées si des efforts sont déployés en vue d'augmenter l'efficacité du capital (en réduisant les coûts liés à la technologie) ou d'améliorer la performance opérationnelle.

Il existe un large éventail de points d'entrée susceptibles de permettre à l'UNICEF de contribuer au financement de l'EAH en milieu urbain. Bien que leur pertinence dépende du contexte et de l'environnement opérationnel propres à chaque pays, les actions possibles sont les suivantes :

- aider les petites et moyennes entreprises prestataires de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à bâtir des dossiers solides de justification de l'investissement. Un argumentaire commercial sans faille constituera une condition préalable essentielle pour que les prestataires de services EAH puissent accéder aux diverses formes de financement commercial ou privé. Pour convaincre les investisseurs privés, chaque dossier doit comporter une analyse du marché potentiel, une évaluation des besoins en capacités, des études portant sur les aspects sociaux, politiques et environnementaux ainsi qu'une analyse de la durabilité financière et une modélisation des coûts. Un tel niveau d'analyse se situant au-delà des capacités de la plupart des petites et moyennes entreprises, celles-ci auront besoin d'être accompagnées ;
- aider les prestataires de services à améliorer la collecte et l'analyse des données de routine concernant la performance opérationnelle et la viabilité financière de l'entreprise ;
- fournir une assistance technique aux petites et moyennes entreprises prestataires de services afin qu'elles améliorent leur performance opérationnelle et leur maîtrise

des options et des mécanismes disponibles en matière de financement et de recettes. Cela peut nécessiter d'évaluer les aptitudes techniques du personnel assurant la prestation des services, de cartographier le réseau et d'examiner les politiques tarifaires appropriées. L'expérience acquise par l'UNICEF permet à l'organisation d'être particulièrement bien placée pour concentrer son action sur l'apport d'un soutien aux petits prestataires de services ;

- encourager et influencer sur l'élaboration par les villes et les prestataires de services d'une stratégie de financement inclusive permettant aux usagers des populations défavorisées d'accéder aux services EAH.

L'une des composantes essentielles de l'engagement accru de l'UNICEF en faveur des services EAH consistera à explorer et à soutenir les innovations dans le domaine du financement de l'EAH ainsi qu'à examiner dans quelle mesure celles-ci pourraient convenir à chaque contexte particulier. Au Niger, l'EAH en milieu urbain s'appuie sur des financements commerciaux mobilisés par l'UNICEF tandis qu'aux Philippines, le modèle utilisé repose sur des subventions croisées⁵⁶. Au Ghana, un fonds renouvelable pour l'assainissement permet de soutenir les petites entreprises d'assainissement (voir l'encadré 10).

Encadré 10 : Financements innovants pour l'EAH en milieu urbain

Au Niger, l'UNICEF sollicite des financements commerciaux en vue d'étendre les services d'approvisionnement en eau aux petites villes, en permettant aux prestataires de services d'emprunter auprès de sources de financement commerciales et de mobiliser des ressources issues d'un « fonds de renouvellement et d'extension », les donateurs potentiels étant utilisés pour l'apport de fonds propres dans le cadre des emprunts. **Aux Philippines**, le modèle utilisé repose sur des subventions croisées et une redevance d'assainissement est ajoutée à tous les tarifs d'approvisionnement en eau afin de contribuer au financement de toilettes mobiles destinées aux zones urbaines densément peuplées. Enfin, **au Ghana**, l'UNICEF met en place, dans le cadre de son programme d'assainissement en milieu urbain, un fonds renouvelable pour l'assainissement destiné à permettre aux banques locales de réduire les garanties et les taux d'intérêt qu'elles imposent aux petites entreprises d'assainissement.

55 Social Finance, *Potential for a Development Impact Bond in Water, Sanitation and Hygiene*, 2016. Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://waterinstitute.unc.edu/files/gravity_forms/17-d870a27bf7d6bfcf4a097c589634863a/2016/10/Impact-Bonds-in-WASH-vUNC-Presented.pdf

56 Pour de plus amples informations sur l'expérience menée aux Philippines, voir les notes techniques de la Toilet Board Coalition intitulées *Creating Alliances to Accelerate Commercially Viable Sanitation*, disponibles en anglais à l'adresse suivante : https://www.toiletboard.org/media/4-28-Creating_Alliances_to_Accelerate_Commercially_Viable_Sanitation_-_Toilet_Board_Coalition.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, l'UNICEF peut fournir une assistance technique aux petites, moyennes et grandes entreprises prestataires de services afin que ces dernières puissent améliorer leur performance opérationnelle et ainsi augmenter leurs recettes, par exemple en perfectionnant les aptitudes techniques du personnel assurant la prestation des services, en cartographiant le réseau ou en mettant au point une politique tarifaire. Lors de crises prolongées, l'UNICEF a apporté une assistance technique à de grandes entreprises d'approvisionnement en eau et d'assainissement dont la prestation de services était perturbée en raison des effets directs (par exemple, des bombardements) et/ou indirects (par exemple, la dégradation des infrastructures) de ces crises (voir l'encadré 11).



Encadré 11 :

Repenser la réponse humanitaire dans une ville faisant face à des crises prolongées – actions de l'UNICEF en matière de services EAH en milieu urbain à Alep, en Syrie

En 2009, soit avant le début de la guerre civile syrienne, près de 96 % de la population urbaine était raccordée au réseau d'eau courante grâce aux infrastructures municipales ; celles-ci étaient gérées au niveau central et procuraient aux ménages de l'eau propre en accord avec les normes nationales de qualité de l'eau. Aujourd'hui, jusqu'à 35 % de la population syrienne pourrait dépendre d'autres sources, souvent insalubres, pour répondre à ses besoins d'approvisionnement en eau. Le nombre de personnes n'ayant pas un accès régulier à l'eau potable est estimé à 12,6 millions.

Les activités de l'UNICEF à Alep ont commencé fin 2012, lorsque la ville a subi l'un des plus longs sièges des conflits modernes, lequel a pris fin en décembre 2016 lorsque le Gouvernement a pris le contrôle de la ville. Les quatre années d'affrontement à Alep représentent l'une des batailles les plus sanglantes de la guerre civile syrienne ayant entraîné la mort de quelque 31 000 personnes. Les combats et bombardements ont fortement détruit les infrastructures : environ 33 500 bâtiments ont été endommagés ou détruits, et il en va de même pour les réseaux d'eau courante et d'évacuation des eaux usées.

Depuis 2012, les activités de l'UNICEF dans le secteur EAH à Alep se développent majoritairement en quatre étapes, évoluant d'une intervention urgente à un véritable programme de développement urbain centré sur la restauration et le renforcement des services publics :

- **Étape 1 (2012-2014)** – L'UNICEF mène une action humanitaire immédiate en vue de remédier à la situation critique, par le biais d'un approvisionnement en eau par camions-citernes, le traitement de l'eau et les réparations urgentes des réseaux d'eau courante ;

- **Étape 2 (2014-2016)** – L'UNICEF entend construire et augmenter la résilience des services grâce à la mise en place de nouvelles sources d'eau ;
- **Étape 3 (2016-2017)** – L'UNICEF répare et rétablit les services élémentaires grâce à l'installation d'un réseau d'eau courante pour diminuer et, à terme, éliminer l'acheminement d'eau par camions-citernes ;
- **Étape 4 (depuis 2018)** – L'UNICEF se centre davantage sur le rétablissement des services, la réhabilitation du réseau d'eau courante et le renforcement de la capacité du prestataire local grâce à une formation ciblée axée sur les problèmes de maintenance, de recouvrement des coûts, et d'engagement des consommateurs.

Parmi les quatre étapes, le bureau local de l'UNICEF s'est rendu compte que l'approche la plus efficace, équitable et durable pour que les enfants bénéficient des services en eau n'était pas au travers d'une réponse humanitaire traditionnelle interminable, mais par le renforcement des capacités du prestataire de services en approvisionnement en eau en milieu urbain au moyen de formations et d'un appui technique adapté. Dans d'autres contextes urbains, ce genre de formation serait probablement mieux soutenu et coordonné par des partenaires publics de développement plus traditionnels, tels que la Banque mondiale ou l'Union européenne. Toutefois, en cas de conflit ou d'urgence humanitaire, l'UNICEF est souvent l'un des rares acteurs du secteur EAH à maintenir son engagement. Si le nombre de conflits et les crises prolongées continue d'augmenter partout dans le monde, les actions et les capacités de l'UNICEF à soutenir la réhabilitation et le renforcement des services d'utilité publique en milieu urbain joueront un rôle de plus en plus prépondérant.

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

2.3 L'appui aux usagers

L'appui aux usagers repose sur des actions et des activités que l'UNICEF se propose d'entreprendre pour favoriser l'autonomisation des communautés urbaines, par exemple dans le but d'accompagner l'évolution des comportements et de donner les moyens aux communautés marginalisées de réclamer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène qui constituent l'un de leurs droits fondamentaux.

Les domaines thématiques du programme pour l'appui aux usagers sont les suivants :

- la production et l'analyse de données probantes aux fins d'une meilleure compréhension des obstacles qui freinent la participation des populations pauvres des zones urbaines et l'adoption de comportements appropriés en matière d'EAH ;
- l'autonomisation des communautés ; et
- le financement.

La complexité de l'environnement urbain, qui se caractérise par un grand nombre de parties prenantes et un manque de coordination entre les différentes administrations publiques aux niveaux national et municipal, se traduit souvent par un manque de considération des utilisateurs de services, en particulier celle des plus défavorisés d'entre eux. Les futures actions de l'UNICEF en matière d'EAH en milieu urbain viseront à placer les communautés et les usagers au centre de ses programmes. Pour cela, l'UNICEF examinera les mécanismes qui permettent aux communautés de se faire entendre sur les questions relatives à l'EAH, ainsi que les mesures à mettre en place pour que les usagers puissent accéder aux services dont ils ont besoin.

En premier lieu, un tel soutien doit cibler les communautés, sous-groupes ou familles qui sont actuellement mal desservis, voire non desservis, par les prestataires de services existants. Dans les bidonvilles, ou dans les petites villes dont les infrastructures de services sont insuffisantes en raison d'une expansion rapide, par exemple, l'action de l'UNICEF peut viser à donner les moyens aux communautés de faire valoir leurs droits, d'être en mesure de collaborer activement avec les prestataires de services et les responsables politiques, et d'établir et préserver les normes sociales.

Les efforts déployés pour autonomiser les communautés peuvent consister à faire entendre la voix des populations pauvres et marginalisées ainsi qu'à accroître la visibilité et la participation de celles-ci dans le cadre de la prestation de

services, mais ils peuvent également viser à renforcer les mécanismes de redevabilité. Pour ce faire, des activités ciblées peuvent être entreprises afin d'améliorer la redevabilité en matière de services EAH, tant au sein des communautés à faible revenu qu'entre les groupes communautaires et les prestataires. Par ailleurs, l'UNICEF peut aider les ménages pauvres et marginalisés à faire face aux contraintes financières qui constituent souvent le principal obstacle entravant leur accès aux services EAH. Enfin, l'UNICEF peut apporter une valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne la promotion de l'assainissement et de l'hygiène, dans les contextes de développement comme dans le cadre d'interventions humanitaires.

Les domaines thématiques du programme pour l'appui aux usagers sont analysés ci-après. Des informations plus détaillées sur les activités prioritaires et les points d'entrée proposés pour chaque domaine thématique sont présentées à l'**annexe 3**.

Production et analyse de données probantes

Pour mobiliser la communauté et faire évoluer les comportements dans les zones urbaines de manière efficace, il est nécessaire de recueillir et d'analyser des données sociales locales afin de mieux comprendre les obstacles susceptibles d'empêcher les communautés urbaines défavorisées de participer aux programmes EAH. Quel que soit le contexte urbain, l'UNICEF peut collaborer avec d'autres parties prenantes pour réaliser des analyses rapides du comportement qui peuvent aider à mieux comprendre les structures, normes et pratiques communautaires existantes dans un environnement urbain particulier. Il serait ensuite possible de s'appuyer sur ces travaux pour définir et mettre au point des approches adaptées pour favoriser l'engagement communautaire et la modification des comportements tout en répondant aux besoins et aux aspirations des populations urbaines pauvres et marginalisées⁵⁷.

L'UNICEF a acquis une certaine expérience en ce qui concerne la documentation portant sur les stratégies de modification des comportements EAH en milieu urbain ainsi que la diffusion des approches appropriées. L'organisation peut mettre cette expérience à profit dans le cadre de la transmission des connaissances et de l'application à grande échelle des modèles les plus efficaces.

Autonomisation des communautés

Il existe des mécanismes spécifiques sur lesquels l'UNICEF peut concentrer ses efforts en vue de renforcer les liens de redevabilité qui unissent les usagers, les responsables politiques, les prestataires de services et les organes régulateurs

57 Pour de plus amples informations sur les interventions visant à faire évoluer les comportements EAH en milieu urbain, voir le rapport publié en 2019 par l'université Drexel et intitulé *Systematic Review of Interventions and Evidence: Behaviour Change Interventions for Water, Sanitation and Hygiene in Urban Settings*. Disponible à l'adresse suivante : [Revue systématique des comportements EAH en milieu urbain](#)

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Encadré 12 : Partenariat avec l'université Drexel (États-Unis) pour la revue et l'analyse des comportements EAH en milieu urbain

Dans le cadre de ses activités au niveau mondial, l'UNICEF a établi un partenariat avec l'université Drexel afin d'examiner les interventions répertoriées de communication pour le changement des comportements en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les environnements urbains, dans le but de mieux comprendre ces comportements et d'améliorer les programmes dans ce domaine.

Ces travaux ont abouti aux conclusions suivantes :

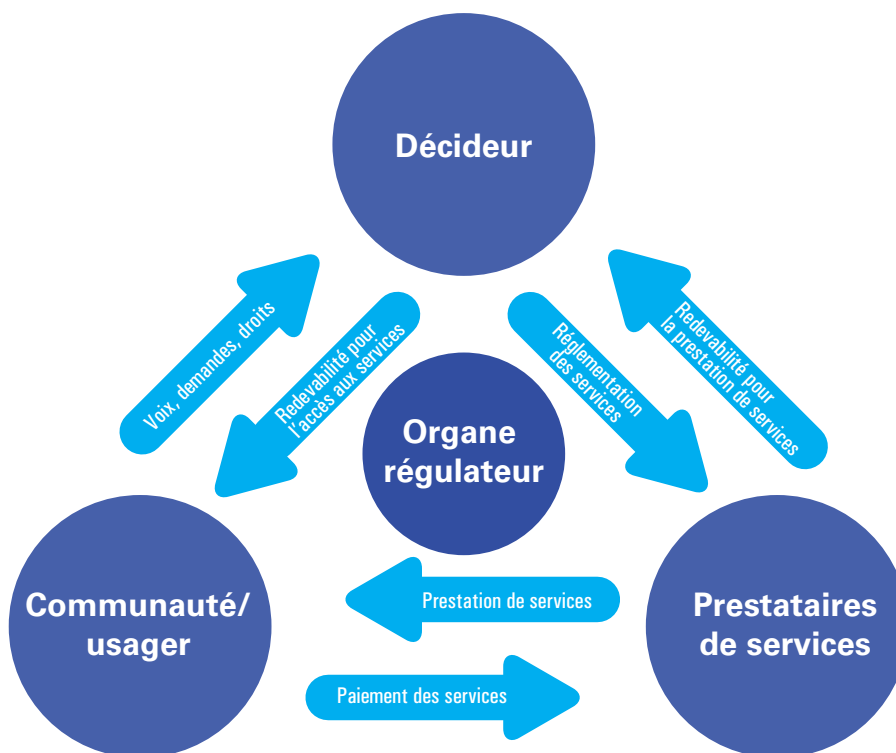
- les données probantes relatives à la promotion du lavage des mains dans les zones urbaines sont nombreuses et solides ;
- il existe des données probantes substantielles sur des approches communautaires efficaces pour la lutte antivectorielle dans les zones urbaines ; et
- les données probantes sont limitées en ce qui concerne l'adoption de comportements appropriés en matière de traitement et de purification de l'eau et le stockage sécurisé de l'eau, l'hygiène alimentaire et l'assainissement liés à une élimination sûre des excréments.

dans les contextes urbains. À terme, l'objectif est de garantir que les pauvres et les populations les plus marginalisées bénéficient d'un accès équitable, abordable et durable aux services EAH.

L'incapacité des communautés défavorisées à se faire entendre et à jouer un rôle dans le cadre de la prestation des services de base est souvent encore plus marquée dans les

zones urbaines, où les structures communautaires « traditionnelles » peuvent être absentes. L'UNICEF peut œuvrer en faveur d'une autonomisation des usagers et aider les gouvernements à devenir plus réceptifs à la parole des populations défavorisées grâce à un renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de redevabilité ainsi qu'à la création d'un environnement plus propice à la prestation de services favorables aux plus démunis (voir la figure 10 ci-dessous⁵⁸).

Figure 10 : Cadre de redevabilité pour des services durables



58 Facilité pour la gouvernance de l'eau du PNUD et de l'UNICEF, *Accountability in WASH: Explaining the Concept*, UNICEF, New York, 2015, disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/wash/files/Accountability_in_WASH_Explaining_the_Concept.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain



Du point de vue des usagers vivant dans des bidonvilles et des petites villes, un accès accru à l'information et à la participation est déterminant pour que la prestation de services EAH durables et abordables puisse être garantie. Les mesures visant à y parvenir peuvent consister à améliorer le flux des informations sur la qualité et les tarifs de ces services, faciliter l'accès à l'information et créer des espaces pour la participation et les interactions avec les prestataires de services et les responsables politiques. Il est également possible d'établir des structures de retour d'informations adaptées reposant sur des mécanismes tels qu'une ligne d'assistance téléphonique destinée à recevoir les plaintes ou des fiches d'évaluation à remplir par les communautés.

Au sein des entreprises de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, un travail de proximité peut aussi être mené par les unités d'aide aux usagers à faible revenu dans le but d'accroître leur participation⁵⁹. Cela suppose de mobiliser les communautés les plus pauvres et les plus marginalisées pour convenir d'indicateurs relatifs au niveau de service. Ces indicateurs feront ensuite l'objet d'un suivi, ce qui contribuera à améliorer la transparence et la redevabilité, ainsi que la confiance des usagers. Dans cette perspective, il sera non seulement nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces pour le suivi et la réglementation des prestataires de services, mais aussi de renseigner les consommateurs à faible revenu sur ces indicateurs afin qu'ils disposent des connaissances requises pour réclamer des services de meilleure qualité lorsque cela s'impose.

Dans les zones urbaines, il peut être relativement difficile de créer des groupes d'usagers et de renforcer la redevabilité, tant dans les contextes de développement que dans le cadre d'interventions humanitaires. Pour mobiliser efficacement

sur les questions de l'EAH en milieu urbain, l'UNICEF devra collaborer avec des partenaires communautaires locaux en vue d'examiner les possibilités de faire progresser la participation, y compris celle des groupes de femmes, des groupes de jeunes et des organisations représentant les personnes handicapées. Dans le cadre des stratégies plus larges visant à favoriser l'engagement communautaire, la participation des enfants et des jeunes doit être reconnue et encouragée afin que ceux-ci jouent un rôle moteur dans l'avènement de changements sociaux et comportementaux positifs, non seulement pour eux-mêmes mais également vis-à-vis de leurs pairs et de leur communauté, et qu'ils puissent, à terme, peser sur les décisions des responsables politiques.

Pour améliorer la redevabilité, il peut également être envisagé de s'appuyer sur la technologie. Des mécanismes permettant un suivi en temps réel et la gestion des interruptions de service à l'aide de technologies intelligentes et d'applications mobiles peuvent être mis en place afin d'accorder une place plus importante à la parole des usagers et d'accroître la transparence. Par exemple, les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent s'appuyer sur les vastes populations de jeunes qui habitent dans les zones urbaines en leur confiant le rôle de « U-Reporters », afin de mettre en lumière les défis dans le domaine de l'EAH et les autres problèmes de développement des enfants⁶⁰ qui illustrent les inégalités en matière d'EAH en milieu urbain telles qu'elles sont perçues par les jeunes eux-mêmes, qui y sont directement confrontés.

Grâce à sa collaboration avec les organisations communautaires et les groupes d'usagers, l'UNICEF peut également envisager comment intensifier la participation des utilisateurs aux processus de développement et de planification de l'espace urbain⁶¹ et aux processus budgétaires locaux. Cela pourrait nécessiter d'examiner les moyens d'encourager les groupes de quartier à jouer un rôle dans la planification, la mise en œuvre, la gestion et le fonctionnement des installations et des services EAH.

Dans les contextes humanitaires et les situations de crise prolongée, l'UNICEF peut apporter son soutien aux mécanismes visant à associer les communautés aux processus de préparation, d'intervention et de relèvement dans le cadre de l'action humanitaire. Cela pourrait consister à les inviter à prendre part aux analyses participatives de vulnérabilité et de risques ainsi qu'à l'élaboration et à l'adaptation des plans d'intervention, à renforcer les capacités de la communauté à réagir aux situations d'urgence, à améliorer la capacité des populations touchées à faire face aux difficultés à venir, et à recueillir leur point de vue sur les efforts d'intervention et de relèvement menés actuellement ou dans le passé.

59 Voir l'exemple (en anglais) fourni par WSUP à l'adresse suivante : <https://www.wsup.com/insights/a-journey-of-institutional-change-extending-water-services-to-nairobis-informal-settlements/>

60 Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ureport.in/>

61 Pour en savoir plus, voir les orientations formulées dans le guide de l'UNICEF pour une planification urbaine sensible aux besoins des enfants, disponible à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF_Shaping_urbanization_for_children_handbook_2018.pdf

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

L'UNICEF jouit d'une vaste expérience en ce qui concerne les programmes de communication pour le changement de comportement (CCC) et les programmes de communication pour le développement (C4D) dans le domaine de l'EAH, qu'il est possible d'adapter pour une mise en œuvre en milieu urbain. Les techniques utilisées pour faire évoluer les comportements mettent en jeu des approches axées sur la communauté ainsi que des approches de marketing social, l'envoi de messages relatifs à l'assainissement et à l'hygiène et des approches fondées sur des éléments théoriques ayant trait au domaine psychosocial.

Dans les contextes urbains, ces approches doivent tenir compte des particularités de ce milieu, telles qu'une cohésion sociale limitée, l'absence de régimes d'occupation des terres et des maisons, de fortes densités de population et des habitations à plusieurs étages, ainsi que de la dynamique complexe qui caractérise les environnements urbains sur les plans social, communautaire et politique. Il convient également de prendre en considération la diversité de la population, qui est souvent plus importante dans les zones urbaines, et de veiller à ce que l'ensemble des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes handicapées soient en mesure de prendre part aux programmes de communication pour le changement de comportement et de communication pour le développement, et d'en bénéficier.

L'UNICEF peut orienter ses efforts vers l'obtention de résultats sociaux et comportementaux dans les contextes de développement et d'aide humanitaire, en privilégiant notamment les axes suivants :

- sensibiliser aux services EAH inclusifs et accroître la demande dans ce domaine ;
- promouvoir l'hygiène et les autres comportements appropriés en matière d'EAH ;
- favoriser l'avènement de nouvelles normes sociales (par exemple dans le but de mettre fin à la défécation à l'air libre et d'encourager l'élimination efficace des déchets solides ou la lutte antivectorielle) ;
- œuvrer pour l'engagement et l'autonomisation des communautés et de la jeunesse.

Dans ce domaine, l'engagement de l'UNICEF consiste à encourager le renforcement des connaissances, de la sensibilisation, de la motivation et des compétences, et d'aider les individus à prendre des décisions éclairées concernant les principaux comportements et pratiques à adopter en matière d'EAH. Une grande diversité de sujets peut être concernée, comme le lavage des mains, l'élimination sûre des excréments, la manutention et le traitement de l'eau, ou la ges-

tion de l'hygiène menstruelle. Les actions menées peuvent viser à combler les lacunes en matière de connaissances, à informer sur les risques, à changer les perceptions sur les agents de santé, à déconstruire les mythes et les préjugés, à lutter contre l'iniquité des rôles attribués à chaque sexe et la stigmatisation sociale, qui sont autant de facteurs entravant les efforts déployés pour améliorer l'hygiène, l'assainissement et la santé au sein des communautés.

Pour obtenir des résultats, il conviendra d'établir une collaboration entre les divisions EAH et C4D de l'UNICEF et d'autres partenaires externes ayant déjà fait leurs preuves en matière de modification des comportements dans les environnements urbains, en vue d'un partage d'expérience et d'expertise et d'une harmonisation des approches.

L'UNICEF peut également apporter un soutien aux écoles, aux établissements de soins de santé et aux institutions publiques afin d'améliorer les comportements des usagers en matière d'EAH au moyen d'approches de CCC adéquates.

Encadré 13 : Assainissement total piloté par la communauté en milieu urbain

L'assainissement total piloté par la communauté en milieu urbain est une approche de développement participative, égalitaire et favorable aux populations pauvres. Elle vise à mobiliser les communautés pauvres en milieu urbain afin qu'elles prennent des actions collectives et collaborent avec les autres parties prenantes pour obtenir de bons résultats en matière d'assainissement et d'hygiène.

Parmi les approches utilisées dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène qui sont davantage axées sur des objectifs de modification des comportements que sur les technologies, certaines ont produit de bons résultats dans certains contextes urbains : c'est le cas de l'ATPC-U⁶².

Dans les petites villes, l'ATPC-U peut reposer sur une approche semblable à celle de l'ATPC classique telle qu'elle est appliquée dans les zones rurales. Elle peut cependant nécessiter davantage d'ajustements dans les zones urbaines plus vastes, et il est important que toute adaptation vise autant que possible à renforcer la prise en compte des questions de genre et du handicap.

Il convient de noter que l'adoption d'une approche pilotée par la communauté et répondant à l'ensemble des besoins en matière d'assainissement et d'hygiène, à tous les niveaux de chaîne de valeur de l'assainissement en milieu urbain,

62 De plus amples informations sur les modalités d'adaptation des approches relatives à la modification des comportements en milieu rural aux contextes urbains, dont une série d'études de cas sur l'utilisation de l'ATPC-U, sont disponibles en anglais à l'adresse suivante : <https://www.developmentbookshelf.com/doi/pdf/10.3362/9781780447360>

2 Le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

présentera toujours un défi. Il peut être nécessaire d'utiliser plusieurs approches différentes pour collaborer avec tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'assainissement afin d'offrir les services qui s'imposent. Néanmoins, l'ATPC-U et les autres approches du même type peuvent encourager l'appropriation communautaire, la stimulation de la demande et l'action collective en faveur de meilleures pratiques dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène, tout en aidant les pouvoirs publics et les prestataires de services à comprendre comment fournir des services aux communautés urbaines marginalisées, et pourquoi cela est essentiel.

Financement

L'UNICEF peut examiner les mécanismes de financement qui lui permettraient d'aider les propriétaires et les locataires à bénéficier de financements pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de réduire les obstacles financiers auxquels sont soumis les ménages pauvres et marginalisés. Il peut s'agir de faciliter l'accès des ménages à des microcrédits pour l'amélioration de leurs installations sanitaires ou leur raccordement aux réseaux d'eau et d'égouts. À cet effet, l'UNICEF peut mener différents types d'intervention, y compris :

- soutenir la mise en œuvre à petite et à moyenne échelle de systèmes fondés sur des « fonds renouvelables ». Bien que ces dispositifs existent sous différentes formes, leur but est de permettre les financements groupés afin de réduire les risques encourus par les prêteurs et ainsi de faire baisser les garanties et les taux d'intérêt imposés aux emprunteurs pour le développement des services EAH et l'accès à ces services. Il peut simplement s'agir pour l'UNICEF de contribuer à la création de groupes de quartier, susceptibles par la suite de mener à la mise en place d'un tel fonds. Bien que les interventions de ce type présentent souvent une portée et une adaptabilité relativement limitées, elles peuvent se révéler efficaces dans les petites villes, où les structures communautaires perdurent et où les usagers peuvent mettre en commun leurs ressources et leurs capacités d'emprunt.

Dans les grandes villes, l'UNICEF peut soutenir la création de fonds à plus grande échelle. Citons l'exemple de l'UNICEF au Ghana, qui travaille en collaboration avec une banque ghanéenne locale pour mettre en place un fonds de renouvellement de 300 000 dollars É.-U. ; celui-ci servira exclusivement à octroyer des prêts aux prestataires de services d'assainissement et aux ménages pauvres souhaitant installer des toilettes à l'échelle locale. L'UNICEF fournit le capital de départ à un taux inférieur à ceux du marché, ce qui permet à la banque locale d'utiliser cet argent pour accorder des crédits à taux réduit aux usagers ou aux entreprises et d'assouplir ses critères de prêt ;

- sensibiliser les institutions de microfinance au marché potentiel que représentent les prêts visant à financer les installations liées à l'eau et à l'assainissement, et encourager les ménages à recourir à ces mécanismes de financement lorsque ces derniers constituent une solution appropriée et abordable.

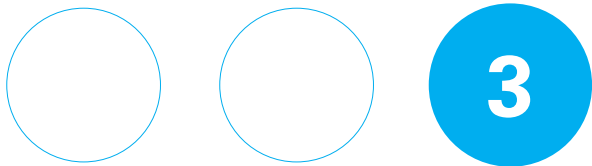
Le manque de maturité des marchés de la microfinance et de l'assainissement ainsi que les obstacles socioéconomiques limitent la mise en œuvre d'initiatives EAH fondées sur la microfinance, voire s'y opposent, en particulier en Afrique subsaharienne. Lorsque cela est approprié et qu'une analyse approfondie du contexte de la microfinance le justifie⁶³, l'UNICEF peut examiner les moyens à sa disposition pour sensibiliser les institutions de microfinance et les encourager à accorder des crédits pour le financement des biens et des services d'assainissement, tout en veillant à ce que les taux d'intérêt appliqués restent abordables pour les ménages ciblés ;

- envisager, avec les prestataires de services, la possibilité de proposer des options de paiement sous forme de versements mensuels ;
- soutenir la mise en place et la distribution de subventions ciblées destinées aux ménages à faible revenu. Pour déterminer les critères de sélection relatifs à l'octroi de ces subventions, qui s'adressent aux ménages les plus démunis, il convient de prendre en compte différentes formes de vulnérabilité, en ciblant notamment les personnes âgées, les ménages dirigés par une femme et ceux qui comprennent des personnes handicapées ;
- effectuer des actions de plaidoyer pour le développement de mécanismes de financement favorables aux plus démunis afin de garantir le financement équitable des projets EAH qui bénéficient autant aux pauvres qu'aux riches. Dans le cadre de leur engagement en faveur de l'égalité d'accès aux ressources en eau pour les populations pauvres et marginalisées, les gouvernements pourraient, par exemple, envisager de mettre en œuvre des projets prévoyant que les frais de raccordement au réseau soient pris en charge par les entreprises d'approvisionnement en eau, et non par les ménages défavorisés ;
- l'UNICEF peut s'appuyer sur des données probantes et une analyse des marchés locaux pour préconiser et soutenir le recours à des programmes de transfert de fonds dans le cadre de l'aide humanitaire, ainsi que la mise en place de mécanismes visant à garantir un respect rigoureux des critères de qualité, du principe de précaution et de l'approche « Ne pas nuire ».

63 Voir par exemple la note d'orientation publiée par WaterAid sur l'adoption d'une approche progressive pour l'intégration de la microfinance dans les programmes d'assainissement, disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/share_tremolet_consulting_wateraid_embedding_access_to_finance_into_sanitation_programmes_a_step_by_step_approach_2014.pdf

○ ○ 3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain





Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

3.1 Appui fourni par le siège de l'UNICEF et ses bureaux régionaux

Le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* établi par l'UNICEF se veut un outil flexible visant à établir les fondements d'une vision commune de l'organisation en ce qui concerne l'EAH en milieu urbain. Il est destiné à servir de base aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays afin que ceux-ci conçoivent, en tenant compte du contexte local, leur propre cadre pour l'EAH en milieu urbain, ainsi que leur stratégie pour accroître l'engagement de l'UNICEF dans ce domaine.

Le personnel du siège de l'UNICEF travaillera en collaboration avec les bureaux régionaux en vue de fournir une assistance technique et des conseils pour l'élaboration de stratégies nationales portant sur l'EAH en milieu urbain et l'intégration de cet enjeu dans les cycles de programmes de pays. Pour favoriser la mise en œuvre du Cadre, le siège de l'UNICEF et ses bureaux régionaux peuvent entreprendre les actions suivantes :

- concevoir un plan pour le renforcement des capacités en matière d'EAH en milieu urbain et appuyer sa mise en œuvre ;
- mettre au point des kits de formation sur l'EAH en milieu urbain dans le but de combler les lacunes recensées par l'UNICEF au sein de l'organisation, par exemple concernant les solutions d'assainissement dans les zones urbaines et le financement de l'EAH en milieu urbain ;
- encourager la documentation et la diffusion des expériences sur l'EAH en milieu urbain issues de la mise en œuvre du Cadre par l'UNICEF, et contribuer à promouvoir les échanges de connaissances entre les régions et les pays ;
- soutenir, à l'échelle internationale, les efforts de plaidoyer en faveur d'investissements dans les programmes nationaux d'EAH en milieu urbain ;
- élaborer, au besoin, des notes d'orientation pour la mise en œuvre des différents domaines thématiques des programmes EAH en milieu urbain ;
- fournir des outils et des listes de contrôle pour les analyses EAH en milieu urbain ainsi qu'une assistance technique pour une programmation inclusive et fondée sur des données probantes dans ce secteur.

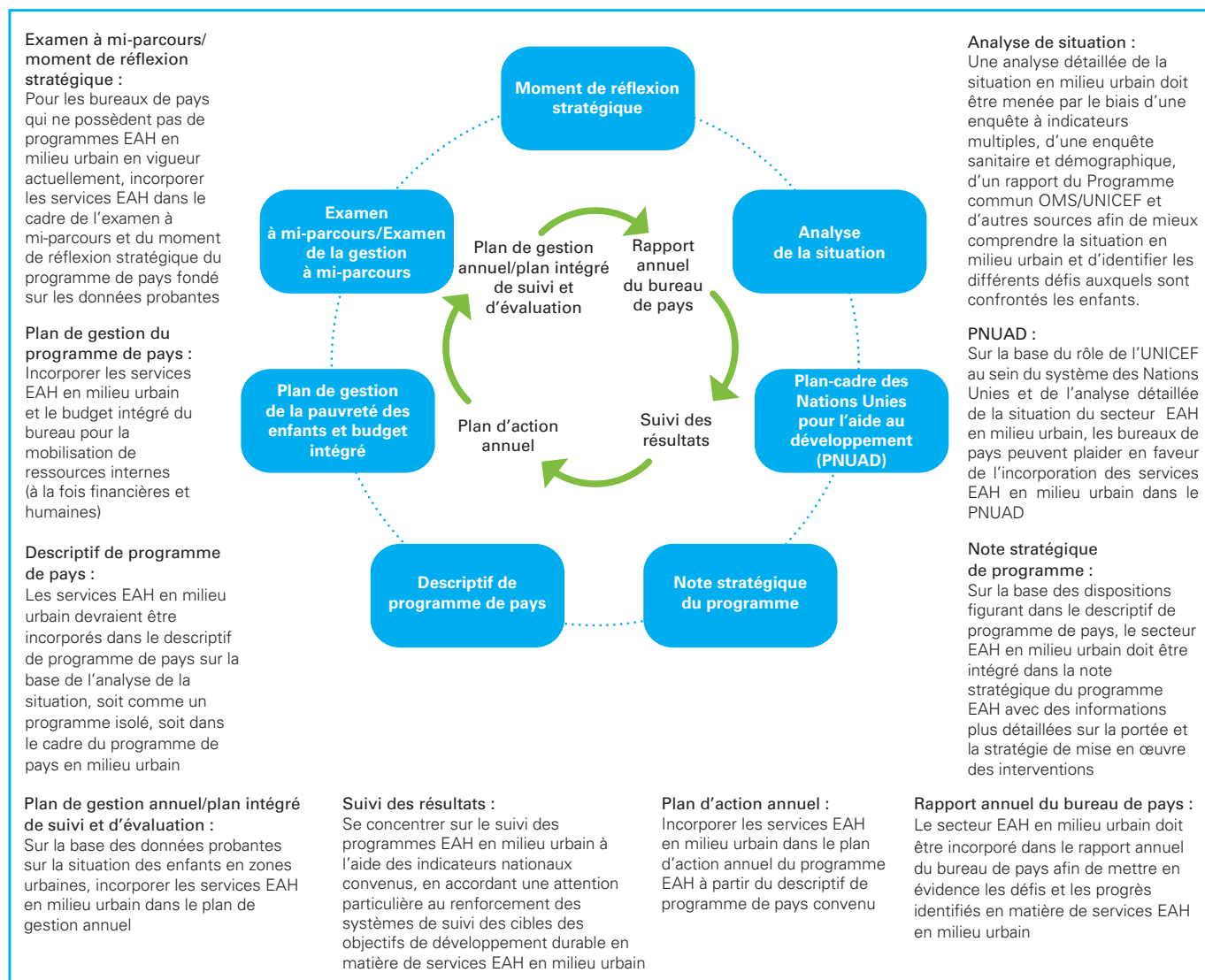
3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

3.2 Intégration de l'EAH en milieu urbain dans les cycles de programmes de pays

Pour accroître l'engagement en faveur de l'EAH en milieu urbain, il est indispensable que son importance soit reconnue à un niveau stratégique dans les bureaux de pays, afin que les ressources financières et humaines nécessaires puissent être mobilisées. La question de l'EAH en milieu urbain peut être introduite à n'importe quelle étape du cycle de programme de

pays et le choix des domaines d'intervention éventuels doit être guidé par le *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain*. Des suggestions quant aux moyens d'intégrer l'EAH en milieu urbain à différents stades du cycle de programme de pays sont présentées et illustrées ci-dessous.

Figure 11 : Cycle de programme de pays de l'UNICEF et EAH en milieu urbain



○ ○ 3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain



Il convient de noter que les décisions définitives sur les modalités d'intégration de l'EAH en milieu urbain dans les programmes nationaux reviennent aux bureaux de pays et sont fondées sur les questions émergentes et les autres priorités relatives à la survie des enfants, leur croissance, leur protection et leur participation. Chaque pays doit assurer le suivi des « déclencheurs » de l'engagement en faveur de l'EAH en milieu urbain afin de veiller à ce que le programme national réponde aux besoins des enfants les plus vulnérables. Ces déclencheurs potentiels sont les suivants : des taux d'urbanisation élevés ; le peuplement des zones urbaines, en particulier le nombre d'enfants vivant dans des environnements urbains défavorisés ; une tendance à la baisse du niveau d'accès à des services EAH améliorés et de la progression vers les cibles des ODD ; un pourcentage élevé d'enfants dont la famille n'a pas accès aux services EAH en milieu urbain ; les situations d'urgence dans le secteur EAH ; les risques pour la santé publique, liés par exemple à une épidémie de choléra ou aux effets des changements climatiques.

Le programme global de l'UNICEF pour chaque pays est conçu en fonction du contexte particulier du pays concerné ; de la même manière, il convient d'adapter les stratégies et les approches relatives au volet « EAH en milieu urbain ». Il peut être nécessaire d'utiliser des approches diversifiées, y compris au sein d'un même pays, car les contextes et les typolo-

gies des programmes varient pour tenir compte de la diversité géographique, des conflits, des inégalités et des migrations. Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent mettre en œuvre le présent Cadre, quel que soit le contexte urbain qu'ils auront choisi, en fonction de leur contexte local et des ressources à leur disposition. Certaines des mesures permettant d'intégrer l'EAH en milieu urbain dans les programmes de pays sont toutefois présentées ci-dessous.

- La conception d'un programme EAH en milieu urbain nécessite une **analyse détaillée de la situation tenant compte des spécificités du contexte urbain**. Celle-ci est généralement réalisée dans le cadre d'une enquête multi-sectorielle sur le bien-être de l'enfant⁶⁴ ou d'une enquête MICS axée sur les zones urbaines, laquelle vise à recenser les multiples vulnérabilités auxquelles sont exposés les enfants vivant dans un environnement urbain spécifique. Il est possible d'intégrer l'EAH en milieu urbain à ces enquêtes afin d'obtenir des informations sur les difficultés rencontrées par les enfants pour accéder à ces services. En outre, et spécifiquement pour l'EAH, une analyse de la situation au niveau de l'ensemble du secteur peut être effectuée pour mettre en évidence les facteurs associés à la création d'un environnement favorable pour les prestations de services EAH en milieu urbain.

64 Voir l'exemple de l'enquête de l'UNICEF intitulée *Child well-being survey in urban areas of Bangladesh*, disponible en anglais à l'adresse suivante : [Enquête sur le bien-être des enfants en milieu urbain au Bangladesh](#).

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

- L'intégration de l'EAH en milieu urbain dans le **descriptif de programme de pays** peut être exploitée en vue d'une mobilisation des ressources internes de l'UNICEF (sur les plans financier et humain) pour la mise en œuvre du programme. Cette intégration est également prise en compte dans le **plan de gestion du programme de pays et le budget intégré** du bureau.
- En fonction du contexte et de la situation, l'intégration de l'EAH dans le **volet urbain du programme de pays** peut permettre l'utilisation d'approches programmatiques intersectorielles pour remédier aux multiples vulnérabilités qui touchent les enfants et leur famille dans l'environnement urbain. De la même manière, la **note stratégique de programme** doit être élaborée de façon à inclure l'EAH en milieu urbain en tant que composante essentielle du programme EAH dans la perspective d'une plus grande visibilité et de la réalisation des objectifs globaux du programme.
- Sur la base des dispositions figurant dans le **descriptif de programme de pays**, l'EAH en milieu urbain peut être intégré dans la **note stratégique du programme EAH**, qui fournit des informations plus détaillées sur la portée et la stratégie de mise en œuvre des interventions.
- En s'appuyant sur la production de données probantes, et en plus d'**intégrer l'EAH en milieu urbain au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)**, les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent se joindre à d'autres organismes des Nations Unies pour plaider en faveur d'un développement urbain durable, en accordant une attention particulière aux besoins des enfants les plus pauvres et les plus marginalisés et de leur famille.
- Sur la base de données probantes étayées par une analyse détaillée de la couverture des services EAH dans les zones urbaines, des tendances, des vulnérabilités, du taux d'urbanisation et des risques pour la santé publique, les bureaux de pays n'ayant pas mis en place de programme portant sur l'EAH en milieu urbain peuvent demander à ce que cette question soit abordée dans le cadre de l'**examen à mi-parcours du programme de pays** ou à l'occasion du moment stratégique de réflexion du bureau. Cela suppose que des efforts soutenus de plaidoyer et de sensibilisation soient déployés en interne au sujet des défis posés par l'EAH en milieu urbain.
- Une fois que le volet « EAH en milieu urbain » a été approuvé par le bureau de pays, les dispositions correspondantes doivent figurer dans le **plan de travail annuel** du programme EAH. Il convient d'utiliser des indicateurs distincts pour l'EAH en milieu urbain dans le cadre des processus de suivi des résultats et de l'examen annuel de gestion.
- Quel que soit l'état d'avancement des programmes EAH en milieu urbain dans chaque pays, le **rapport annuel du bureau de pays** peut servir à mettre en avant les défis à relever et les progrès accomplis dans ce secteur, ainsi que les efforts consentis par l'équipe EAH du bureau de pays de l'UNICEF pour résoudre les problèmes d'EAH touchant les enfants des zones urbaines.

3.3 Capacité de l'UNICEF à mettre en œuvre le Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

Bien que l'implication de l'UNICEF dans les interventions EAH en milieu urbain soit relativement récente, un grand nombre de bureaux de pays participent déjà activement à une programmation performante dans ce domaine. Les connaissances et l'expérience qu'ils ont acquises en matière d'EAH en milieu urbain constituent une ressource précieuse sur laquelle il faut s'appuyer. L'organisation, dans son ensemble, reconnaît la nécessité d'améliorer ses compétences et d'approfondir son expérience dans certains domaines des programmes EAH en milieu urbain.

Une évaluation des capacités du personnel de l'UNICEF portant spécifiquement sur l'EAH en milieu urbain a été réalisée en 2018⁶⁵. Les résultats ont suggéré que les connaissances

et les capacités concernant certains des aspects et des domaines d'interventions considérés étaient globalement faibles, surtout par rapport à l'expérience et aux capacités institutionnelles de l'UNICEF en matière de programmes « classiques » d'EAH en milieu rural.

En ce qui concerne **l'assainissement dans les zones urbaines**, l'évaluation a mis en évidence une volonté d'améliorer les connaissances et l'expérience institutionnelles de l'organisation dans la quasi-totalité des domaines considérés, à savoir : la modification des comportements en matière d'EAH, l'utilisation d'approches favorables aux populations pauvres pour assurer la gestion des boues de vidange et l'assainissement sur site, la réglementation des services d'assai-

65 UNICEF, 2019, Urban WASH Capacity Assessment and Mapping Report. Disponible à l'adresse suivante : [Rapport concernant l'évaluation des capacités du secteur EAH en milieu urbain](#)

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

nissement en milieu urbain et le suivi des services d'assainissement proposés aux plus démunis. Le personnel a manifesté son besoin profond de renforcer ses connaissances et son expérience portant sur le façonnage des marchés de l'assainissement en faveur des pauvres et sur les mécanismes de financement dans le domaine de l'assainissement.

Pour ce qui est de **l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines**, l'évaluation a conclu que les connaissances et l'expérience de l'UNICEF en la matière étaient plus diversifiées. Les réponses ont révélé que le personnel de l'UNICEF possédait des connaissances relativement solides sur les prestations favorables aux plus démunis, la réglementation de l'approvisionnement en eau et le contrôle et le suivi de la qualité de l'eau. Néanmoins, il a été également mis en évidence que la compréhension des mécanismes de financement de l'EAH et de la redevabilité en faveur des populations pauvres est plus limitée.

Cette évaluation ainsi que les autres travaux effectués par l'UNICEF pour identifier les lacunes à combler dans ses connaissances et son expérience ont permis de définir des domaines prioritaires en vue du renforcement des capacités de l'UNICEF à intensifier son engagement en faveur de l'EAH en milieu urbain. Ces domaines prioritaires sont présentés ci-après :

- **Amélioration des connaissances de base sur l'EAH en milieu urbain** : Il ne fait aucun doute que cet enjeu sera déterminant pour accroître l'engagement de l'UNICEF dans les programmes EAH en milieu urbain. Une formation générale sur les programmes EAH en milieu urbain sera mise au point au niveau mondial, afin de transmettre des connaissances et des informations de base à l'ensemble du personnel EAH de l'UNICEF au sujet de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports relatifs aux programmes EAH en milieu urbain dans les contextes de développement et d'aide humanitaire. Cette formation abordera la planification urbaine ainsi que tous les principaux domaines thématiques de l'EAH en milieu urbain pour lesquels l'évaluation des capacités a recensé des lacunes, y compris les modèles de prestation de services favorables aux populations pauvres, le financement de l'EAH, le développement institutionnel, les activités de plaidoyer, la coordination et la réglementation, le façonnage du marché, le renforcement des capacités, la production de données probantes, le redevabilité, la mo-

dification des comportements, le suivi et l'établissement de rapports, la programmation sensible aux risques, et la qualité de l'eau.

- **Amélioration des connaissances sur le financement de l'EAH en milieu urbain** : Il sera également essentiel de connaître les mécanismes et les options disponibles pour le financement de l'EAH en milieu urbain. L'UNICEF a déjà pris des mesures pour renforcer ses capacités internes sur les questions liées au financement du secteur ; celles-ci comprennent le déploiement d'une formation sur la gestion des finances publiques en faveur des enfants (ou « PF4C ») ainsi que la mise en place d'un cours sur le financement de l'EAH en cours d'élaboration. Le volet urbain du cours sur le financement de l'EAH sera étoffé de façon à tenir compte des complexités de l'EAH en milieu urbain en s'appuyant sur l'expérience acquise par le personnel des bureaux de pays et des bureaux régionaux de l'UNICEF et par les autres organismes impliqués dans le financement du secteur, comme la Banque mondiale.
- **Amélioration des connaissances sur la prestation de services d'assainissement en milieu urbain** : Les objectifs de développement durable en matière d'assainissement dans les zones urbaines, par exemple en ce qui concerne l'évacuation, le transport et le traitement des boues fécales, représentent un immense défi qui ne pourra être relevé qu'au moyen de l'action coordonnée d'un certain nombre d'acteurs du secteur. À mesure que l'UNICEF intensifie son engagement dans ce domaine, un grand nombre de travaux et de ressources voient le jour et peuvent être exploités en vue de renforcer les connaissances et les capacités, notamment l'initiative CWIS⁶⁶ (soutenue par la Fondation Bill et Melinda Gates et la Banque mondiale), les travaux récents sur les systèmes d'assainissement à cuve⁶⁷, les ressources universitaires en accès libre⁶⁸ et les initiatives menées par WSUP et la Toilet Board Coalition ayant reçu le soutien du Ministère du développement international du Royaume-Uni⁶⁹. L'UNICEF peut s'appuyer sur ces ressources ainsi que sur sa propre expérience afin d'élaborer de nouveaux kits pour des formations courtes et adaptées aux besoins sur les approches favorables aux populations pauvres en matière d'assainissement, sur les cadres réglementaires, sur la gestion des boues de vidange et sur le financement de l'assainissement dans le cadre du plan global de renforcement des capacités pour l'EAH en milieu urbain.

66 Des informations supplémentaires sont disponibles en anglais sur le partenariat CWIS sont disponibles, à l'adresse suivante : <https://citywideinclusivesanitation.com/>

67 Des informations supplémentaires sur les systèmes d'assainissement à cuve sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/mgrantee/cbsa-container-based-sanitation-alliance/>

68 Par exemple, l'institut Eawag, qui donne accès à de nombreuses ressources consacrées à l'EAH en milieu urbain, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.eawag.ch/fr/departement/sandec/e-learning/>

69 Voir, par exemple, le guide consacré au renforcement des environnements favorables à la gestion des boues fécales, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.wsup.com/insights/a-guide-to-strengthening-the-enabling-environment-for-faecal-sludge-management/> ; la publication consacrée à la conception et à la méthodologie en matière d'eau et d'assainissement, disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.wsup.com/insights/citywide-surveys-of-water-and-sanitation-service-levels-design-and-methodology/> ; ou les perspectives sur l'économie de l'assainissement, disponibles en anglais à l'adresse suivante : http://www.toiletboard.org/media/30-Sanitation_Economy_Final.pdf

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

- **Mise à jour des ressources existantes en vue d'ajouter des orientations sur les programmes EAH en milieu urbain :** Il existe un certain nombre de cas où l'UNICEF peut s'appuyer sur des produits de connaissances (au sens large) existants consacrés à l'EAH pour renforcer le soutien apporté à la programmation axée sur les zones urbaines à l'échelle des pays. L'UNICEF a déjà créé des documents d'orientation détaillés ainsi que des supports de formation concernant l'établissement d'un environnement favorable à l'EAH et la promotion de la redevabilité en matière de prestation de services EAH. L'UNICEF actualisera et adaptera ces produits et supports de connaissances afin de préciser les modalités d'application, dans un contexte urbain, des concepts et des approches qu'ils préconisent, conformément à son *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain*.

Bien que l'UNICEF ait défini ces axes de travail comme prioritaires pour l'organisation dans son ensemble, chaque bureau régional ou national est susceptible de disposer d'une expertise et d'une expérience dans d'autres domaines et de percevoir où se situent ses propres lacunes en matière de capacités relatives aux programmes EAH en milieu urbain. La conception et l'organisation, aux niveaux régional et national, de formations traitant spécifiquement de l'EAH en milieu urbain seront des facteurs essentiels de réalisation des objectifs fixés par l'organisation en matière de développement de ses capacités dans ce domaine.

L'UNICEF dispose de plusieurs dispositifs différents pour accroître ses capacités en matière de programmes EAH en milieu urbain. Compte tenu du large éventail de lacunes que l'UNICEF a mis en évidence concernant ses capacités, il sera

probablement nécessaire de recourir à une combinaison de tous les mécanismes suivants :

- conception et mise en œuvre de formations dispensées en interne à destination du personnel EAH ;
- mobilisation de spécialistes ou de coordonnateurs du secteur EAH en milieu urbain au sein des bureaux de pays et des bureaux régionaux, en fonction des besoins ;
- recrutement de consultants expérimentés pour appuyer la conception des programmes, la production de données probantes et la mise en œuvre ;
- signature d'accords de coopération au titre des programmes (PCA) et de protocoles d'accord avec des organisations reconnues et expérimentées pour appuyer un programme EAH en milieu urbain qui tienne compte des besoins identifiés ;
- participation à des conférences nationales et internationales consacrées à l'EAH en milieu urbain en vue d'un approfondissement des connaissances et d'un échange d'expériences ;
- promotion des échanges de connaissances Sud-Sud en vue du partage des expériences et de l'assistance technique ;
- promotion de l'apprentissage par les pairs en mettant à profit les connaissances et les expériences d'EAH en milieu urbain qui existent déjà au sein de l'organisation et en créant des plateformes mondiales et régionales pour les échanges de connaissances.

3.4 Partenaires et parties prenantes du secteur EAH en milieu urbain

L'un des principes essentiels du *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* veut que l'engagement de l'UNICEF dans les zones urbaines se fonde sur une analyse détaillée du contexte local axée sur les parties prenantes. La présente sous-section présente une cartographie simplifiée des principaux acteurs de l'EAH en milieu urbain aux niveaux national et mondial ainsi que les domaines propices à l'intervention éventuelle de l'UNICEF. Certains acteurs clés potentiels sont examinés ci-après et décrits de manière plus détaillée dans le tableau 3⁷⁰. La cartographie et le tableau n'ont pas vocation à présenter une liste exhaustive des acteurs intervenant dans tous les contextes, mais visent plutôt à fournir des exemples

permettant de mieux appréhender les parties prenantes les plus importantes et influentes du secteur. Il est recommandé aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux de réaliser leur propre analyse des parties prenantes.

Les domaines propices à un engagement de l'UNICEF et à l'établissement de partenariats avec les acteurs de l'EAH en milieu urbain incluent la collaboration avec les gouvernements et les organismes semi-publics, au premier rang desquels figurent **les principaux ministères responsables de la prestation de services EAH⁷¹** au niveau national. Ce type de partenariat pourrait concerner les axes de travail suivants :

70 Voir l'analyse publiée par l'UNICEF en 2019 concernant les parties prenantes actives dans le secteur EAH en milieu urbain, disponible en anglais à l'adresse suivante : [Rapport d'analyse sur les acteurs de l'EAH en milieu urbain](#)

71 Il s'agit habituellement des ministères chargés de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, de l'environnement ainsi que des collectivités locales. Pour plus d'informations, consulter le tableau 3.

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

élaboration de stratégies et politiques visant à améliorer les services aux populations pauvres, plaider en faveur d'une planification et d'une budgétisation pour des services EAH inclusifs et renforcement des systèmes de suivi pour les services aux plus démunis.

Il est important de nouer le dialogue avec **différents ministères, services et organismes impliqués dans le développement urbain**, tels que les ministères du logement ou des finances, les chambres de commerce, etc. Bien que la majorité d'entre eux ne soient pas des partenaires traditionnels de l'UNICEF, la recherche de solutions intégrées pour les défis relatifs à l'EAH en milieu urbain nécessite de tisser de nouvelles relations. La mobilisation de l'organisation à court et à moyen terme doit être axée sur les domaines mis en évidence par les descriptifs de programme de pays et les analyses des parties prenantes locales, et des liens peuvent être créés puis renforcés grâce à l'établissement de nouvelles collaborations transversales, par exemple sous forme d'une plateforme de coordination de l'EAH en milieu urbain.

Les organismes de réglementation font également partie des parties prenantes avec lesquelles l'UNICEF peut s'associer en vue d'améliorer la qualité des services EAH en milieu urbain. L'implication de l'UNICEF pourrait concerner la réglementation des prestations de services d'assainissement et d'approvisionnement en eau assurées par le secteur privé (pour faire entendre la parole du secteur privé en ce qui concerne l'amélioration des conditions de marché) ou la formulation d'orientations pour la fixation de tarifs (notamment dans les petites villes et les autres contextes à faible capacité). L'UNICEF pourrait également collaborer avec les organismes de réglementation pour contribuer à l'élaboration d'indicateurs clés de performance (ICP) favorables aux populations pauvres.

Les autorités municipales jouent souvent un rôle charnière en ce qui concerne la prestation de services EAH en milieu urbain. Les collectivités locales et les autorités municipales sont des parties prenantes clés de ce secteur, et par conséquent un partenaire logique pour l'UNICEF. Dans le domaine de l'assainissement, par exemple, l'UNICEF peut coopérer avec les autorités locales en matière d'IEC (information, éducation et communication) et de conception des programmes de CCC, contribuer à la définition de normes appropriées et réalistes pour l'installation de toilettes et la gestion des boues de vidange, et élaborer des cadres juridiques pour l'application des normes d'assainissement. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'UNICEF peut collaborer avec les autorités pour militer en faveur de la prestation de services dans les zones à faible revenu et influencer les entreprises prestataires en ce sens, contribuer à planifier ces services et à fixer des tarifs appropriés pour ces zones, et appuyer la réglementation des fournisseurs.

La mobilisation des grands prestataires de services EAH sera déterminante. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'UNICEF peut s'associer aux **services d'utilité publique municipaux et nationaux** dans les domaines de la recherche et de la production de données probantes pour permettre une

meilleure compréhension de la situation critique dans laquelle se trouvent les communautés pauvres et marginalisées des zones urbaines, mais aussi pour bâtir un argumentaire commercial en faveur d'une mobilisation accrue. Les exploitants des petites villes peuvent bénéficier d'une assistance technique et d'un soutien fournis par l'UNICEF en vue d'améliorer la performance de leurs services d'utilité publique. Pour ce qui est de l'assainissement, l'UNICEF peut aider les entreprises de services d'utilité publique à approfondir leurs connaissances au sujet des options possibles en matière de services de gestion des boues de vidange. L'organisation peut également les encourager à trouver des moyens d'élargir et de stimuler la demande en matière de services d'assainissement grâce à des initiatives d'IEC et de CCC. En outre, l'UNICEF peut leur fournir une assistance technique pour examiner différents modèles de gestion susceptibles d'améliorer la qualité des services d'utilité publique, en matière d'eau et d'assainissement, et mettre en place des stratégies de financement durables.

Les partenariats avec **des ONG** resteront une composante essentielle de l'engagement de l'UNICEF en matière d'EAH en milieu urbain. Ils jouent souvent un rôle déterminant dans l'accompagnement de la mise en œuvre, en particulier dans les domaines où les partenaires gouvernementaux présentent de faibles capacités. En fonction des capacités existantes, les ONG peuvent offrir un soutien aux bureaux de pays de l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et des plans d'exécution relatifs à l'EAH en milieu urbain, et promouvoir une planification conjointe aux fins d'une meilleure coordination et d'une complémentarité accrue dans la mise en œuvre. Les ONG peuvent également collaborer avec l'UNICEF pour reprendre les modèles et les approches qui ont fait leurs preuves en matière d'EAH en milieu urbain et les mettre efficacement en œuvre à plus grande échelle.

Le financement de l'EAH en milieu urbain constitue un domaine spécifique dans lequel l'UNICEF peut solliciter des parties prenantes pertinentes afin d'ouvrir la voie à de nouvelles formes de financement, de partager les expériences et les connaissances et d'influencer les politiques et les programmes.

Les banques de développement, par exemple, sont souvent les principaux bailleurs de fonds de l'EAH en milieu urbain dans les pays, notamment en ce qui concerne les infrastructures. Les fonds sont généralement gérés par les institutions gouvernementales, ce qui permet à l'UNICEF d'exercer une influence sur les dépenses au bénéfice d'une programmation plus inclusive. Parmi les domaines susceptibles de faire l'objet de partenariats, l'UNICEF pourrait notamment chercher à participer aux processus de planification, dans le cadre desquels l'organisation peut mettre à profit son expérience et son expertise pour fournir des orientations techniques, contribuer à éviter les doubles emplois et garantir une meilleure coordination. Les banques de développement sont généralement bien représentées dans les groupes de travail sur la coordination des donateurs et les groupes de travail sectoriels, et un grand nombre d'entre elles ont des priorités qui se rapprochent de celles de l'UNICEF. La négociation de partenariats efficaces

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

avec les banques de développement peut donc permettre à l'organisation de disposer d'alliés de poids, susceptibles de l'aider à améliorer la coordination sectorielle et à influencer sur la définition des priorités du secteur. Les partenariats entre l'UNICEF et les banques de développement peuvent bénéficier aux deux parties : l'UNICEF peut aider les banques de développement à trouver des solutions pour que les investissements dans les infrastructures aient une incidence plus importante sur les populations pauvres ; en retour, l'organisation peut enrichir considérablement ses connaissances au contact des banques, car celles-ci possèdent souvent une vaste expérience concernant l'évolution de l'EAH en milieu urbain, y compris les innovations utiles telles que l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville.

Outre le fait qu'ils représentent une importante source de financement pour l'UNICEF, **les partenaires bilatéraux de développement** peuvent également exercer une influence majeure sur les plans et les priorités des gouvernements. Parmi les domaines propices à un partenariat figure la coordination sectorielle ; les partenaires de développement sont généralement bien représentés dans les groupes de travail sectoriels et se révèlent souvent de précieux alliés dans l'action en faveur de questions spécifiques liées à l'inclusion, en particulier lorsque cela coïncide avec leurs priorités de financement. L'expérience dont disposent les partenaires de développement peut jouer un rôle important dans la coordination des programmes et le développement des connaissances : elle peut par exemple faciliter le partage d'informations tirées d'autres projets financés par des donateurs et permettre la compréhension et l'intégration de bonnes pratiques des partenaires de développement d'autres pays.

Les fondations (telles que la Fondation Bill et Melinda Gates) offrent des possibilités semblables en matière de développement des connaissances et d'innovation. Elles constituent également une importante source de financement potentielle

pour le secteur EAH en milieu urbain. Bien que les fondations ne bénéficient pas toujours d'une représentation au niveau national, leur approche repose généralement sur des travaux de recherche rigoureux et s'appuie fortement sur l'expérience et les données probantes. Elles se révèlent donc souvent des partenaires précieux dans le cadre d'un travail conjoint avec l'UNICEF, en particulier lorsque des modalités de prestation de services innovantes doivent être conçues et testées.

Les autres parties prenantes essentielles qui devront être associées aux programmes EAH en milieu urbain de l'UNICEF comprennent notamment les instituts de recherche, le secteur privé et d'autres organismes des Nations Unies. Les partenariats établis avec **les instituts de recherche** peuvent servir à soutenir la recherche appliquée, le développement des connaissances ainsi que la production de données probantes, et mettre des ressources humaines supplémentaires à la disposition de l'EAH en milieu urbain par l'intermédiaire de stages. Une coopération avec le **secteur privé** (à petite/moyenne/grande échelle ; à l'échelle nationale/internationale) est également essentielle car elle permettrait d'augmenter le nombre de personnes impliquées dans la prestation de services EAH en milieu urbain, et peut apporter des innovations et la production de données probantes.

La réforme actuelle des Nations Unies permet à l'UNICEF de travailler étroitement avec les autres **agences de l'ONU** sur la planification conjointe, la coordination du secteur et les échanges de connaissances afin de promouvoir une meilleure coordination et harmonisation des approches et une meilleure mobilisation des ressources pour la prestation de services EAH inclusifs en milieu urbain.

Une cartographie détaillée des parties prenantes pour les services EAH en milieu urbain, avec des exemples précisant les rôles principaux et les expertises de ces intervenants est présentée dans le Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 : Cartographie des principales parties prenantes impliquées dans les services EAH en milieu urbain

CATÉGORIES	EXEMPLES	RÔLES PRINCIPAUX/EXPERTISE
Gouvernement et agences parapubliques		
Ministères en charge des questions EAH	Ministères en charge de l'eau et de l'assainissement ; de la santé ; de l'éducation ; de l'environnement ; les collectivités locales	Politique et stratégie ; cadres institutionnels et juridiques ; planification et budgétisation du secteur ; chef de file et coordination du secteur ; supervision et suivi du secteur ; aide à la mise à œuvre
Ministères en charge du développement urbain	Ministères des finances ; de la planification ; du développement urbain ; et de l'habitat	Variable selon le ministère, mais comprend : habitat – normes/infrastructures sanitaires ; environnement – gestion des déchets solides, confinement et évacuation des boues, approvisionnement en eau (au niveau des villes) ; financement – mobilisation de ressources financières publiques pour les services EAH ; développement urbain – aménagement urbain, développement des infrastructures

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

CATÉGORIES	EXEMPLES	RÔLES PRINCIPAUX/EXPERTISE
Organismes de réglementation	Organisme de réglementation ; agence environnementale ; bureau des normes	Organismes de réglementation des tarifs, partenariats publics-privés, licences, protection des consommateurs ; suivi des effluents, de l'approvisionnement en eau et d'autres normes ; normes de référence pour les effluents, l'approvisionnement en eau et la gestion des matières fécales
Autorités municipales	Entreprises municipales ; autorités municipales ; conseil municipal	Santé publique ; réglementation relative à l'assainissement sur site et à l'environnement ; gestion des déchets solides ; supervision de l'approvisionnement en eau (mise en œuvre déléguée au service concerné ou à un autre fournisseur de services)
Services d'utilité publique municipaux ou nationaux	Autorités/entreprises chargées de l'approvisionnement en eau et des égouts ; entreprises chargées de l'approvisionnement en eau ; autorités chargées de la gestion des déchets	Approvisionnement en eau, centres chargés de la gestion des égouts et du traitement des déchets en particulier dans les grandes villes, voire dans les petites villes ; la majorité des services d'utilité publique sont responsables du transport et de traitement des eaux usées pour un réseau de clients. Certains services d'utilité publique (par exemple, à Lusaka) sont désormais responsables de l'assainissement sur site
Secteur privé et consommateurs		
Assainissement à petite et moyenne échelle assumé par le secteur privé (au niveau local, national et international)	Petites entreprises : vidanges mécaniques/manuelles des toilettes ; entrepreneurs communautaires (par exemple les maçons) Entreprises d'assainissement national/international : par exemple, Sanergy/assainissement (Kenya) ; Pivot Works (Kenya/Rwanda) ; Clean Team (Ghana)	Répondre à la demande du marché en matière de services d'assainissement sur site et de gestion sûre des matières fécales, notamment dans les zones où ces services ne sont pas encore opérationnels
Gestion de l'eau assumée par le secteur privé (à l'échelle locale, nationale et internationale)	Petites entreprises : vendeurs d'eau et propriétaires de camions ; (quelques) entreprises d'approvisionnement en eau ; fournisseurs d'eau en bouteille	Répondre à la demande du marché pour les services d'approvisionnement en eau, particulièrement dans les zones à revenu faible non desservies par ces services
Institutions financières locales	Banques commerciales locales et institutions de microfinance	Financement destiné aux fournisseurs du secteur privé en vue de l'extension de leurs services ; financement destiné aux utilisateurs en vue d'un accès aux services EAH élémentaires/d'une connexion au réseau
Entreprises de consultance nationales/internationales	Entreprises intersectorielles et le cycle politique	Autour du cycle politique – par exemple, recherche, diagnostics, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation
Groupes d'utilisateurs/organisations communautaires	Organisations communautaires ; utilisateur/associations locatives ; leadership traditionnel	Donner une voix aux populations pauvres en matière de lobbying ; coordination des activités du projet ; consultation/participation

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

CATÉGORIES	EXEMPLES	RÔLES PRINCIPAUX/EXPERTISE
Acteurs internationaux		
Banques de développement	La Banque mondiale (BM) ; la Banque africaine de développement (BAD) ; la Banque asiatique de développement (BASD) ; la Banque interaméricaine de développement (BID) ; Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) ; la Banque européenne d'investissement (BEI)	Importants prêts commerciaux et concessionnels pour les investissements à grande échelle Subventions moins importantes pour la préparation et l'assistance technique Systèmes généralement efficaces destinés à gérer de larges projets et le développement institutionnel Recherchent de nouveaux systèmes de gestion de l'assainissement couvrant toute la ville et cherchent à inclure les populations pauvres dans les investissements en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement
Agences de développement bilatérales	Le Ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID) ; l'Agence japonaise de coopération internationale ; UE ; GiZ ; la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse, le Ministère néerlandais des affaires étrangères ; l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Millennium Challenge Corporation (MCC)/ Millennium Challenge Account (MCA)	Subventions et assistance technique pour les projets nationaux grâce aux partenaires d'exécution (organisations non gouvernementales (ONG), agences de l'ONU, contractants/consultants, gouvernements) Des versements de subventions aux différentes parties prenantes permettent une plus grande liberté pour tester de nouvelles approches
Acteurs internationaux		
Fondations	Fondation Bill et Melinda Gates ; Stone Family Foundation ; Tata Foundation ; Rockefeller Foundation	Petites, moyennes et grandes subventions accordées aux projets alignés sur leurs objectifs stratégiques Accent renforcé sur la recherche appliquée, la diffusion des connaissances (nouvelles ou existantes), l'enseignement, le conseil Approche généralement rigoureuse et fondée sur des données probantes
Organismes des Nations Unies	Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ; le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	Les organismes spécialisés de l'ONU soutiennent les populations vulnérables telles que les femmes, enfants et réfugiés démunis ; activités de plaidoyer, présence durable, groupes cibles spécifiques, etc.
Spécialistes techniques nationaux/internationaux		
Institutions de recherche	Instituts et universités techniques, notamment le Water, Engineering and Development Centre (WEDC), IHE Delft Institute for Water Education (IHE) ; l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG), l'Institut international de gestion de l'eau (IWMI), le Centre pour le développement énergétique durable	Élaboration d'outils pour identifier les défis en matière de services EAH en milieu urbain et leurs solutions ; recherche appliquée des technologies utilisées pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; recherche appliquée pour éclairer les normes en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; diffusion des connaissances

3 Mise en œuvre du Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain

CATÉGORIES	EXEMPLES	RÔLES PRINCIPAUX/EXPERTISE
ONG (nationales et internationales)	<p>Services EAH en milieu urbain pour les populations pauvres : Accès à l'eau et à l'assainissement des pauvres vivant en zone urbaine (WSUP) ; communautés internationales ; WaterAid (de plus en plus axé sur le milieu urbain)</p> <p>Axé sur l'assainissement/le secteur privé : Toilet Board Coalition ; PSI ; Borda</p> <p>Humanitaire/d'urgence : Oxfam ; la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge/Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</p>	Mise en œuvre de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les pauvres ; renforcement des capacités du secteur privé en matière de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; innovation dans le secteur de la prestation de services

3.5 Suivi de la mise en œuvre du Cadre

En collaboration avec les conseillers EAH régionaux de l'UNICEF, le siège suivra l'application du Cadre en termes d'influence sur les programmes EAH en milieu urbain aux niveaux régional et national, dans le cadre de l'examen annuel des programmes. Des indicateurs de services EAH spécialement utilisés dans le milieu urbain ont été incorporés dans le compte rendu annuel du programme des services EAH. Ce dernier sera examiné de près afin de suivre l'application du Cadre et les progrès généraux constatés en matière de programmes EAH en milieu urbain.

Ces indicateurs spécifiques de suivi de la mise en œuvre du *Cadre mondial pour l'EAH en milieu urbain* comprendront :

- Nombre de bureaux de pays de l'UNICEF incluant les services EAH en zones urbaines dans leur analyse de la situation des enfants ;

- Nombre de bureaux régionaux et de pays de l'UNICEF possédant une stratégie/un cadre en matière de services EAH en milieu urbain ;
- Nombre de pays ayant mis en place des politiques et des stratégies en matière de services EAH en milieu urbain.

Chaque bureau de pays est supposé définir des indicateurs spécifiques de suivi de la mise en œuvre de leur programme des services EAH en milieu urbain. Ceux-ci doivent s'aligner sur les indicateurs du secteur EAH pour le suivi des cibles des objectifs de développement durable en matière de services EAH dans les zones urbaines du pays.

Le Cadre sera revu et adapté tous les cinq ans, dans le cadre de la révision générale de la stratégie mondiale en matière de services EAH, sur la base des enseignements tirés et des problèmes de programmation qui apparaissent.





Annexe 1 :

Appui sectoriel – activités prioritaires et points d'entrée

Le tableau ci-après définit les potentiels points d'entrée et les activités prioritaires en fonction du domaine thématique du programme, pour un **appui sectoriel** et pour un engagement dans les services EAH en milieu urbain.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Production de données probantes	<p><i>Analyse contextuelle des services EAH en milieu urbain⁷², notamment :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation et examen des situations, tendances, progrès et défis liés à la réalisation des cibles des ODD en matière d' EAH en milieu urbain. 2. Évaluation des politiques, des réglementations, des dispositifs institutionnels et des mécanismes de coordination pour la prestation de services aux plus démunis, à la fois dans des contextes de développement et humanitaires. 3. Analyse des systèmes et des prestataires de services EAH en zone urbaine (services d'utilité publique, secteur privé, organisations communautaires, ONG, etc.), en particulier de ceux s'adressant aux plus démunis. 4. Analyse sectorielle des parties prenantes du secteur EAH en milieu urbain, leurs rôles, capacités et programmes actuels. 5. Dans les contextes humanitaires et de crise prolongée, l'UNICEF est invité à cartographier la vulnérabilité en se fondant sur les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), la densité de la population, les risques pour la santé publique relatifs au déplacement des populations, etc. Pour ce faire, toute la population doit être prise en compte, y compris la communauté d'accueil, les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants. 6. Évaluation de la capacité d'absorption des villes pour les crises humanitaires en vue de respecter les besoins des personnes déplacées, des migrants et des réfugiés. <p><i>Acquisition et diffusion de connaissances</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation nationale du marché de l'offre et de la demande de biens et services sanitaires pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assainissement (y compris les tarifs et l'accessibilité financière). 2. Analyse rapide du comportement afin de mieux comprendre les structures, normes et pratiques communautaires existantes dans les zones urbaines. 3. Évaluation de la programmation fondée sur le marché dans un contexte d'intervention humanitaire dans le secteur EAH en milieu urbain. 4. Plaidoyer auprès du gouvernement à l'aide des données probantes existantes, ainsi que des nouveaux éléments de preuve dont disposent l'UNICEF et les autres partenaires, afin d'éclairer les politiques, les stratégies et le budget national, avec un accent sur les populations pauvres et marginalisées en milieu urbain, dans des contextes aussi bien de développement qu'humanitaires.

72 Davantage de détails sur les composants d'une analyse contextuelle des services EAH en milieu urbain sont disponibles à l'annexe 4.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Élaboration de politiques et de stratégies	<p><i>Participation à l'élaboration de politiques et stratégies locales et nationales</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider le gouvernement à faire face aux lacunes des politiques relatives aux populations pauvres en milieu urbain. Par exemple, offrir des services dans les zones informelles, mettre en place des dispositifs pour la prestation de services dans les petites villes et aider les autorités à mieux définir les limites des zones de service. 2. Veiller à renforcer les mécanismes réglementaires qui ont une incidence sur les populations plus démunies. Par exemple, des normes technologiques pour l'assainissement sur site et la gestion sûre des matières fécales, la supervision des toilettes publiques et le renforcement des indicateurs clés de performance favorables aux pauvres pour les prestataires de services. 3. Veiller à ce que les objectifs de développement durable relatifs au secteur EAH (« accès universel » aux services fondamentaux/gérés en toute sécurité) soient intégrés aux objectifs des politiques et aux stratégies nationales et reflétés dans les investissements. 4. Plaider en faveur des approches CWIS (assainissement au sein des villes) pour des solutions exhaustives et holistiques aux défis d'assainissement en milieu urbain. 5. S'assurer que la prestation de services EAH destinés aux populations vulnérables, telles que les réfugiés, les populations déplacées, les migrants et les communautés d'accueil est incluse dans l'élaboration de politiques et de stratégies, et mette l'accent sur le concept de coexistence pacifique des populations déplacées et des communautés d'accueil. 6. Plaider auprès des banques de développement et des donateurs bilatéraux. Utiliser les données probantes existantes (ainsi que les nouveaux éléments de preuve dont disposent l'UNICEF et les autres partenaires) pour aider à influencer les opérations et l'engagement politique des banques de développement et des donateurs dans les aspects favorables aux populations pauvres de la prestation de services EAH en milieu urbain.
Dispositifs institutionnels et coordination	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'évaluation des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des services EAH favorables aux populations pauvres en milieu urbain. 2. Plaider pour le renforcement ou la création d'un cadre réglementaire efficace en matière de services EAH en milieu urbain. 3. Participer et soutenir les efforts de coordination actuels en matière de services EAH en milieu urbain. Par exemple, explorer de nouvelles options pour mettre en place des mécanismes de coordination des services EAH en milieu urbain en tant que point d'entrée pour un plaidoyer plus ciblé et pour influencer les parties prenantes impliquées dans les services EAH en milieu urbain. 4. Soutenir la réglementation et la coordination au niveau des villes. Par exemple, soutenir la conception et la mise en œuvre de règlements en matière d'assainissement appropriés et favorables aux populations pauvres, notamment le choix des dispositifs et l'application de la loi. 5. Renforcer la coordination humanitaire nationale et rechercher de nouvelles options afin de sortir du groupe sectoriel EAH, le cas échéant et dans la mesure du possible. 6. Soutenir une collaboration intersectorielle et des liens plus étroits avec les autres plateformes de coordination sectorielle concernées (par exemple, le secteur de la santé) en vue de fournir des solutions de santé publique plus efficaces et coordonnées.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Financement du secteur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse du financement du sous-secteur EAH axée sur les sources, la quantité, l'égalité et les « déficits » de financement. 2. Plaidoyer fondé sur des données probantes afin de mobiliser des investissements et des financements destinés à améliorer les services EAH pour les populations démunies en milieu urbain, dans des contextes de développement et humanitaires. 3. Apporter une assistance à l'élaboration de mécanismes de financement innovants en matière de services EAH en milieu urbain. 4. Plaider pour que les investissements destinés à atteindre les objectifs de développement durable relatifs au secteur EAH pour les zones sensibles, dans les pays à forte endémie du choléra, soient considérés comme une priorité.
Renforcement des capacités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination d'un plan sectoriel de renforcement des capacités pour les services EAH en milieu urbain. 2. Plaider auprès des gouvernements pour qu'ils incluent dans les programmes nationaux et internationaux (dont les programmes municipaux) l'évaluation de la capacité d'absorption des villes dans les contextes de crises humanitaires et d'urbanisation galopante en vue de respecter les besoins des communautés d'accueil, des populations déplacées, des migrants et des réfugiés. 3. Soutenir le renforcement des capacités du secteur dans les domaines des droits de l'homme relatifs aux services EAH à l'aide de programmes EAH sensibles au genre, accessibles et inclusifs dans des contextes urbains. 4. Promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de soutien technique provenant d'autres pays avec suffisamment d'expérience. 5. Plaider pour l'adoption de réformes appropriées en vue de renforcer les capacités des services d'utilité publique en termes de prestation de services EAH favorables aux populations pauvres. 6. Soutenir le renforcement institutionnel et le renforcement du système pour se préparer et répondre aux crises humanitaires.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Planification, suivi et examen	<p><i>Planification</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collaborer avec les autres organismes de l'ONU et les parties prenantes concernées pour mieux intégrer les services EAH à la planification des villes et aux initiatives de développement urbain. 2. Utiliser les outils d'analyse des goulots d'étranglement du secteur et la diffusion des résultats pour éclairer les processus de planification des programmes et de budgétisation afin d'assurer le respect des besoins humanitaires et de développement. 3. Utiliser la cartographie de la vulnérabilité des services EAH réalisée par l'UNICEF et les autres partenaires afin de plaider auprès du gouvernement concernant les processus de planification urbaine inclusifs qui se penchent sur le droit à l'eau et à l'assainissement. Devrait couvrir les étapes humanitaires et de développement pour l'ensemble de la communauté, avec une attention particulière pour les besoins des femmes, des filles et des personnes handicapées. 4. Soutenir la conception de programmes EAH par zones (par exemple, des programmes de districts visant à éradiquer la défécation à l'air libre) intégrant les petites villes et les zones rurales pour la promotion de la prestation de services ruraux-urbains en continu. 5. Plaider pour l'inclusion des exigences des services EAH dans les normes de planification urbaine et dans l'adoption de normes internationales liées à l'assainissement et à la santé et à l'hygiène au travail. 6. Plaider auprès du gouvernement et des autres parties prenantes concernées afin de renforcer les systèmes de préparation et de réponses aux situations d'urgence. Devrait inclure les communautés d'accueil, les populations déplacées, les migrants et les populations vulnérables dans la planification des services EAH. 7. Assurer la planification pluriannuelle des programmes combinés de développement et humanitaires et des processus de budgétisation. 8. Plaider pour l'intégration de la préparation aux situations d'urgence et la prise en compte des risques dans les programmes dans les processus de planification et de budgétisation annuels et à long terme du gouvernement. 9. Soutenir l'analyse systématique du marché dans le cadre de la planification de la préparation dans les pays en situation de crise prolongée.
	<p><i>Suivi et examen</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir et institutionnaliser les indicateurs de suivi EAH nationaux et locaux pour les interventions aussi bien de développement qu'humanitaires qui mesurent la prestation de service aux populations les plus pauvres et marginalisées en milieu urbain (par exemple, les populations déplacées, les migrants et les réfugiés). 2. Fournir un soutien dédié aux autorités des grandes et petites villes afin de renforcer leurs systèmes et processus de suivi et de compte rendu des services EAH, ce qui permet de tirer parti des relations existantes dans les autres zones de programmation de l'UNICEF. 3. Plaider auprès du gouvernement en faveur de l'institutionnalisation de l'examen du secteur EAH et l'assister dans ce processus en vue d'assurer le suivi des progrès effectués vers la réalisation de l'objectif de développement durable 6.

Annexe 2 :

Appui à la prestation de services – activités prioritaires et points d'entrée

Le tableau ci-après définit les points d'entrée potentiels et les activités prioritaires en fonction du domaine thématique du programme, pour un **appui à la prestation de services** et pour un engagement dans les services EAH en milieu urbain.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Production de données probantes	<p><i>Recherche et analyse opérationnelles pour appuyer la prestation/les prestataires de services en milieu urbain</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examen et analyse des modèles et des approches existants de prestation de services EAH favorables aux populations pauvres en milieu urbain. 2. Évaluation de la situation en matière d'assainissement dans les villes afin de cartographier les zones les plus touchées, à l'aide du diagramme mesurant le flux des matières fécales ou d'autres outils similaires. 3. Évaluation du marché de l'offre et de la demande existantes de biens et services sanitaires à l'échelle de la ville (grande ou petite). 4. Enquêtes et analyses pour comprendre le consentement et la capacité à payer des communautés. 5. Cartographie des différentes vulnérabilités/niveaux de service avec une approche fondée sur l'équité pour la planification et la prestation de services EAH inclusifs. 6. Évaluation de la prestation de services EAH dans les écoles, les établissements de santé et les institutions publiques en milieu urbain (marchés, nœuds de communication des transports publics/parcs automobiles, etc.) 7. Recherche et production de données probantes pour aider les entreprises de services d'utilité publique à mieux comprendre les services EAH favorables aux populations pauvres en milieu urbain. 8. Évaluation du marché dans des situations d'urgence afin de déterminer si l'élaboration de programmes de transferts de fonds peut être utile. 9. Soutenir la collecte et l'analyse de données épidémiologiques, les analyses de vulnérabilité et de risques relatives à la cartographie des zones de forte endémie et la planification et la mise en œuvre des solutions appropriées.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Prestation de services	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aider les autorités municipales à évaluer et concevoir des programmes de prestation de services EAH intégrant les besoins des populations les plus pauvres et vulnérables. 2. Appuyer la promotion de solutions et d'approches innovantes fondées sur des données probantes pour les populations pauvres en milieu urbain. 3. Soutenir la prestation de services et la mise à disposition de matériel dans le cadre de situations d'urgence en milieu urbain affectant particulièrement les enfants. 4. Soutenir la prestation de services en faveur des populations les plus pauvres et les plus marginalisées lorsque personne d'autre ne peut leur venir en aide.
Établir des marchés durables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser des situations contextuelles spécifiques afin d'élaborer des stratégies adaptées au soutien des marchés durables de services EAH. 2. Établir des liens avec l'industrie, en organisant par exemple des consultations visant à soutenir la création de liens entre le secteur privé, le gouvernement et les partenaires de développement en vue d'aborder les opportunités présentes sur le marché, qui ont été identifiées grâce aux recherches menées par l'UNICEF et les autres partenaires. 3. Favoriser le renforcement des activités de création de la demande grâce à des partenariats avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les autres partenaires de développement afin de mettre en place des interventions appropriées et adaptées au contexte. 4. Soutenir le renforcement de l'offre. Collaborer avec les partenaires gouvernementaux afin de créer des environnements propices aux entreprises et des cadres réglementaires supervisant le renforcement des marchés de manière à fournir des services et des biens à un prix abordable. 5. Soutenir les modèles durables de prestation de services EAH par des petites et moyennes entreprises. Par exemple, explorer les partenariats entre les secteurs public et privé et les options en matière d'énergies renouvelables afin de fournir des services EAH durables et résilients dans les contextes humanitaires et de développement, en particulier dans les systèmes où le contrôle de l'État se détériore graduellement.
Financement	<p><i>Soutenir les prestataires de services à petite et moyenne échelle pour qu'ils accèdent au financement nécessaire au développement de leur activité et/ou à l'amélioration de la qualité des services fournis.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de développement. Aider les petites et moyennes entreprises (PME) à mettre en place un plan de développement/d'investissement pour la prestation de services EAH. Ces services peuvent concerner la gestion sûre des matières fécales, des toilettes publiques ou communautaires, des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau favorables aux populations pauvres tout comme des options énergétiques durables en matière d'installations d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées. 2. Cartographier les options de financement. Aider les PME à comprendre les options dont elles disposent en matière de financement, de réponse à la demande globale et de garantie des prix, par l'intermédiaire des canaux existants ou des nouveaux mécanismes soutenus par l'UNICEF. 3. Fournir un appui technique aux prestataires de services afin qu'ils améliorent leurs performances opérationnelles dans les contextes humanitaires. <p><i>Soutenir et influencer l'élaboration d'une stratégie de financement inclusive pour les villes/les prestataires de services</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des stratégies de financement favorables aux populations pauvres. Plaider pour que les plans d'investissement dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain prévoient des dispositions spécifiques aux populations pauvres ; par exemple, la suppression des frais de raccordement au réseau d'approvisionnement en eau pour les ménages pauvres ou la création d'un tarif plus favorable aux personnes démunies. 2. Explorer les nouvelles options de financement. Collaborer avec les institutions et les experts financiers en vue d'explorer de nouveaux mécanismes de financement, tels que des instruments de financement mixte et des obligations pour le développement, afin de financer des modèles de prestation de services EAH durables et inclusifs en milieu urbain.

Annexe 3 :

Appui aux usagers – activités prioritaires et points d'entrée

Le tableau ci-après définit les points d'entrée potentiels et les activités prioritaires en fonction du domaine thématique du programme, pour un appui aux usagers et pour un engagement dans les services EAH en milieu urbain.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Production et analyse de données probantes	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir et analyser des données sociales pour mieux comprendre les obstacles qui empêchent les populations urbaines pauvres de participer aux programmes EAH et d'adopter des comportements appropriés en matière d'EAH. Favoriser les analyses rapides de comportement, qui peuvent être utiles pour comprendre les structures, les normes et les pratiques communautaires existantes ; et appuyer l'harmonisation des stratégies et la conception d'interventions pertinentes en milieu urbain.
Autonomisation des communautés	<p><i>Participation et responsabilité communautaires</i></p> <p>Renforcer et amplifier la voix des utilisateurs pauvres/vulnérables auprès des prestataires de services, à l'aide des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la responsabilisation des prestataires de services EAH – par exemple, grâce à l'introduction de mécanismes de retour d'informations tels que des lignes d'assistance téléphonique, ou des fiches d'évaluation à faire remplir par les communautés. <p>Améliorer les mécanismes afin de permettre aux communautés à faible revenu de participer pleinement à la planification et au développement des services, à l'aide des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la participation des utilisateurs aux processus de développement urbain, de planification spatiale et de budgétisation locale ; Adapter des outils, tels que les systèmes d'assainissement environnemental urbain piloté par la communauté (CLUES) et d'assainissement total piloté par la communauté en milieu urbain (U-CLTS), tous deux liés à la méthode de planification et aux processus participatifs en milieu urbain ; Soutenir les mécanismes visant, dans les contextes humanitaires, à faire participer les communautés à la préparation, aux interventions et au relèvement, ainsi qu'aux analyses participatives de la vulnérabilité et des risques; Encourager les communautés à s'impliquer ; par exemple, en invitant les groupes d'utilisateurs à étudier les possibilités d'un engagement communautaire proactif dans les services EAH locaux, afin d'encourager la solidarité et la redevabilité entre les utilisateurs de services EAH.

DOMAINES THÉMATIQUES DU PROGRAMME	ACTIVITÉS PRIORITAIRES ET POINTS D'ENTRÉE
Autonomisation des communautés	<p>Changement de comportement :</p> <p>Créer une demande pour les services EAH en milieu urbain, à l'aide des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'amélioration des connaissances, la sensibilisation, la motivation, le renforcement des compétences et le soutien social des comportements appropriés et des bonnes pratiques en matière d'EAH ; • Mettre en œuvre des campagnes ciblées de commercialisation et de sensibilisation dans les communautés à faible revenu afin de promouvoir des services d'assainissement améliorés, principalement axés sur l'élimination et la gestion sûre des excréments ; • Soutenir l'intégration des activités de création de la demande et de sensibilisation au niveau local grâce à l'extension des services d'utilité publique aux zones à faibles revenus. <p>Améliorer les pratiques d'assainissement et d'hygiène grâce à la participation communautaire et aux changements de comportements, à l'aide des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation communautaire et la mise en place d'approches destinées à changer les comportements dans les communautés à faible revenu, ainsi que dans les écoles, établissements de santé et institutions publiques afin d'aider les utilisateurs à changer leurs comportements ; • Soutenir la documentation et la diffusion des approches destinées à modifier les comportements EAH en milieu urbain et mettre cette expérience à profit dans le cadre de la transmission des connaissances et de l'application à grande échelle des modèles les plus efficaces.
Financement	<p>Soutenir les ménages pour qu'ils financent leur propre accès aux services d'assainissement, à l'aide des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et conseiller les institutions de microfinancement autant que possible afin de diminuer les taux d'intérêt qu'ils imposent aux ménages à faible revenu, et explorer des méthodes permettant aux ménages d'accéder à ce type de financement ; • Explorer les options de prêt au niveau local (par exemple les « fonds autorenewelables » à petite échelle), en particulier dans les petites villes ; • Soutenir la mise en place et l'utilisation de subventions ciblées pour les ménages à faible revenu ; • Plaider en faveur de la création de mécanismes de financement favorables aux populations pauvres afin de garantir un financement équitable des projets EAH en milieu urbain ; • En s'appuyant sur des données probantes, défendre et favoriser l'utilisation de programmes de transfert de fonds pour l'aide humanitaire au moyen de mécanismes destinés à atteindre les familles pauvres et particulièrement marginalisées.

Annexe 4 :

Composants d'une analyse contextuelle des services EAH en milieu urbain

Le tableau ci-après présente les composants d'une analyse contextuelle des services EAH en milieu urbain. Les éléments suggérés ne sont pas exhaustifs ; il est possible d'en ajouter ou d'en supprimer en fonction du contexte et des ressources et analyses disponibles.

ANALYSE DES PRIORITÉS ET QUESTIONS COUVERTES PAR L'ÉVALUATION	EXEMPLE DE SUJETS DE RECHERCHE/D'ANALYSES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	OUTILS/RESSOURCES
Niveau national		
<p>Couverture EAH en milieu urbain, mais aussi progrès effectués, tendances constatées et défis rencontrés dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable</p>	<p>Analyse de la couverture/du niveau de service et des tendances en fonction des quintiles de richesse/du genre/de l'âge en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assainissement (défécation à l'air libre/non amélioré/limité/élémentaire/géré en toute sécurité) • L'approvisionnement en eau (eau de surface/non amélioré/limité/élémentaire/géré en toute sécurité) • Le lavage des mains (installations inexistantes/limitées/élémentaires) • Les services EAH dans les établissements scolaires (inexistants/limités/élémentaires) • Les services EAH dans les établissements de santé (inexistants/limités/élémentaires) <p>Quelles sont les difficultés rencontrées dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable en matière de services EAH en milieu urbain ?</p> <p>Quelles sont les lacunes en matière de prestation de services EAH en milieu urbain et où sont-elles constatées ?</p>	<p>Ressource principale : rapports et données du Programme commun OMS/UNICEF</p> <p>Disponibles à l'adresse suivante : https://washdata.org/</p> <p>Autres outils/ressources :</p> <p>Autres rapports ou initiatives existants provenant des acteurs des secteurs public et privé</p>

ANALYSE DES PRIORITÉS ET QUESTIONS COUVERTES PAR L'ÉVALUATION	EXEMPLE DE SUJETS DE RECHERCHE/D'ANALYSES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	OUTILS/RESSOURCES
Niveau national		
<p>Dispositifs politiques, réglementaires et institutionnels pour la prestation de services aux plus démunis, dans des contextes aussi bien de développement qu'humanitaires.</p>	<p><u>Dispositifs institutionnels</u></p> <p>Les organismes sectoriels dédiés à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau possèdent-ils des rôles fonctionnels (notamment en matière d'élaboration de politiques, de financement et de prestation de services) correctement définis et opérationnalisés dans les différents contextes urbains ? Quels sont les mécanismes de coordination et de redevabilité en ce qui concerne les services EAH en milieu urbain ? De quelle manière les rôles spécifiques associés au secteur EAH sont-ils intégrés dans les programmes et politiques urbains plus généraux ?</p> <p><u>Réglementation</u></p> <p>Des mécanismes de réglementation au niveau local ou national existent-ils dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ? Sont-ils appliqués ? Des dispositions existent-elles pour les ménages pauvres ou marginalisés ? Des dispositions existent-elles pour les prestataires de services informels ?</p> <p><u>Politiques favorables aux populations pauvres</u></p> <p>Les politiques locales et nationales mentionnent-elles explicitement les implantations sauvages ? Existe-t-il des organismes/départements gouvernementaux nationaux ou locaux spécialisés dans les implantations sauvages ? Les dispositions relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sont-elles spécifiquement mentionnées ? Qu'en est-il de la sécurité d'occupation ? Y a-t-il un risque d'expulsion ?</p> <p><u>Services EAH dans les situations d'urgence</u></p> <p>Les dispositions en matière de services EAH inscrites dans les politiques et directives existantes sont-elles pertinentes en termes de préparation, réponse et relèvement dans des contextes urbains ? Les politiques/directives nationales/locales prévoient-elles une résilience urbaine visant à faire face aux stress chroniques et aux chocs violents, y compris aux crises de l'eau ?</p>	<p>Outil principal : Analyse des goulots d'étranglement utilisés dans le secteur EAH⁷⁴</p> <p>Autres outils/ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la prestation de services⁷⁵ Évaluation annuelle mondiale de l'assainissement et de l'eau potable⁷⁶ <p>Autres rapports ou initiatives existants provenant des acteurs des secteurs public et privé</p>

73 Pour plus d'informations, consultez : [l'outil WASHBAT - Directive simple concernant la plateforme en ligne](#)

74 Consultez Pathways to Progress : <https://www.wsp.org/sites/wsp.org/files/publications/CSO-Synthesis-Report.pdf>

75 L'évaluation annuelle mondiale de l'OMS est disponible à l'adresse suivante : http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/

ANALYSE DES PRIORITÉS ET QUESTIONS COUVERTES PAR L'ÉVALUATION	EXEMPLE DE SUJETS DE RECHERCHE/D'ANALYSES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	OUTILS/RESSOURCES
Niveau national		
<p>Performances des principaux prestataires de services en milieu urbain (par exemple, les organismes publics, les services d'utilité publique et le secteur privé)</p>	<p><u>Participation du secteur privé</u></p> <p>Des systèmes efficaces sont-ils mis en place afin d'encourager la participation du secteur privé dans le secteur EAH en milieu urbain ? Si le secteur privé est actif, l'est-il également auprès des populations pauvres ?</p> <p><u>Services publics et municipaux</u></p> <p>Les services publics et municipaux sont-ils favorables aux populations pauvres ? Des directives ou stratégies en matière d'EAH sensibles au genre et favorables aux populations pauvres existent-elles ?</p> <p><u>Égalité en matière de prestation de services</u></p> <p>Une planification des dispositions en matière de services EAH est-elle prévue pour les populations pauvres ? Cette planification est-elle chiffrée et financée ?</p> <p>Des différences manifestes en termes de qualité, de couverture ou de tarif des services existent-elles au sein des diverses zones urbaines ou des prestataires de services urbains ou entre ceux-ci ? Les personnes handicapées ont-elles accès à ces services ? La planification de la fourniture d'installations EAH sensibles au genre dans les établissements scolaires, les centres de santé et les institutions publiques est-elle chiffrée ?</p> <p>Existe-t-il des plans et des politiques de lutte contre les inégalités de genre existantes en matière d'accès aux services EAH ?</p>	<p>Ressources principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de suivi des services EAH au niveau national ou public • Rapports réglementaires annuels • Rapports secondaires et études des prestataires de services informels
<p>Parties prenantes du secteur EAH en milieu urbain, leurs rôles, capacités et programmes actuels</p>	<p>Quels sont les rôles et responsabilités des principales parties prenantes actives dans le secteur EAH en milieu urbain (y compris le gouvernement, les agences de développement multilatérales, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, les banques de développement et les autres institutions financières) ? Dans quelle mesure les acteurs clés sont-ils capables d'assumer leurs responsabilités fonctionnelles en matière de services EAH en milieu urbain, tant dans un contexte humanitaire que de développement ? À quel point la collaboration entre les différentes parties prenantes est-elle efficace ?</p>	<p>Ressource principale :</p> <p>Une analyse des parties prenantes de haut niveau est reprise dans le tableau 3, dans la section 3.4</p>

ANALYSE DES PRIORITÉS ET QUESTIONS COUVERTES PAR L'ÉVALUATION	EXEMPLE DE SUJETS DE RECHERCHE/D'ANALYSES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	OUTILS/RESSOURCES
Niveau des villes		
Dispositifs politiques, réglementaires et institutionnels pour la prestation de services aux plus démunis	<p>La plupart des analyses reprendront les mêmes questions qu'au niveau national ci-dessus, mais en mettant l'accent sur les villes.</p> <p><i>Questions supplémentaires en matière d'assainissement</i></p> <p>L'assainissement occupe une place prioritaire en raison du besoin particulièrement urgent en la matière et du manque de services connexes destinés aux pauvres. Quel est le degré de développement des services de gestion sûre des matières fécales au niveau des villes ? Quelle est la qualité de l'environnement favorable aux services de gestion sûre des matières fécales ? Quel est le niveau d'engagement en ce qui concerne la durabilité desdits services ?</p>	Outil principal : Évaluation de la prestation de services au niveau des villes en ce qui concerne la gestion sûre des matières fécales⁷⁷
Performance des prestataires de services formels et informels en milieu urbain	<p><i>Prestataires de services dans les régions à faible revenu</i></p> <p>Qui sont les prestataires de services dans les bidonvilles, les petites villes ou les villes touchées par une crise ? S'il existe des prestataires de services informels, comment ceux-ci se comparent-ils et interagissent-ils avec les services officiels de la ville et les autorités compétentes ?</p> <p><i>Prestataires de services dans les régions à crises prolongées</i></p> <p>Dans l'espoir de rompre le cercle vicieux de la dégradation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural, il sera utile d'entamer une analyse fondée sur des indicateurs et approches comparatifs en utilisant des outils adéquats, comme la base de données IBNET (International Benchmarking Network for Water and Sanitation Utilities) de la Banque mondiale. Il sera ainsi possible d'éclairer et de suivre les plans d'action visant à favoriser le recouvrement des services d'utilité publique et la reprise des activités commerciales et techniques.</p> <p><i>Capacité d'absorption des villes pour la croissance inclusive et les crises humanitaires</i></p> <p>Dans quelle mesure les villes sont-elles capables d'anticiper la demande future et d'envisager des stratégies en matière de durabilité environnementale et d'égalité ?</p> <p>Dans quelle mesure les villes sont-elles capables d'absorber les besoins des personnes déplacées, des migrants et des réfugiés ?</p>	Ressource principale : La base de données IBNET pour les services d'utilité publique d'approvisionnement en eau et d'assainissement ⁷⁸

76 Une description complète de l'outil d'évaluation de la prestation de services au sein des villes est disponible sur le site Internet de la Banque mondiale à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/461321468338637425/pdf/106805-REVISED.pdf>

77 L'outil IBNET de la Banque mondiale est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ib-net.org/tra/>

Annexe 5 :

Ressources complémentaires

DOMAINES THÉMATIQUES	RESSOURCE	LIENS
Ressources complémentaires pour le Cadre mondial des services EAH en milieu urbain		
Études de cas concernant le secteur EAH en milieu urbain	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019, <i>Urban WASH Programming in Megacities: Supporting Low-income Communities of Dhaka, Bangladesh</i> , New York, UNICEF.	Lien
	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019, <i>Urban WASH in Small Towns: The 'ONEWASH Plus' Programme in Ethiopia</i> , New York, UNICEF.	Lien
	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019, <i>Urban WASH Programming in Protracted Crisis contexts: Aleppo's Experience, Syria</i> , New York, UNICEF.	Lien
Analyse des parties prenantes	Rapport d'analyse 2019 de l'UNICEF concernant les parties prenantes actives dans le secteur EAH en milieu urbain.	Lien
Évaluation des capacités	Rapport 2019 de l'UNICEF concernant l'évaluation des capacités du secteur EAH en milieu urbain.	Lien
Ressources complémentaires		
Cadre régional du secteur EAH en milieu urbain	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019, <i>UNICEF's Regional urban WASH strategic framework for South Asia</i> , Asie du Sud, Bureau régional pour l'Asie du Sud.	Lien
Programmes EAH en milieu urbain	Water & Sanitation for the Urban Poor, 2014, <i>The Urban Programming Guide: How to Design and Implement an Effective Urban WASH Programme</i> , WSUP.	Lien
Financement du secteur EAH	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, <i>UNICEF's Engagements in Influencing Domestic Public Finance for Children (PF4C): A Global Programme Framework</i> , UNICEF, New York, 2017.	Lien
Développement institutionnel	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2016, <i>Renforcer les environnements favorables au secteur eau, assainissement et hygiène (EAH) Note d'orientation</i> , New York, UNICEF.	Lien
Assainissement/ Gestion sûre des matières fécales	Blackett and Hawkins, 2017, <i>FSM Innovation: Case Studies on the Business, Policy and Technology of Faecal Sludge Management</i> , Sustainable Sanitation Alliance.	Lien
	Banque mondiale, 2016, <i>Fecal Sludge Management Tools</i> .	Lien
	Taylor, K., 2018, <i>Faecal Sludge and Septage Treatment: A guide for low-and middle-income countries</i> , Practical Action Publishing Ltd, Rugby, Warwickshire.	Lien
Assainissement/ planification	Jonathan Parkinson, Christoph Lüthi and Dirk Walther, 2014 <i>Sanitation 21: Simple Approaches to Complex Sanitation</i> , IWA/Eawag/GIZ.	Lien
	Luthi, C., 2011, <i>Community-Led Urban Environmental Sanitation Planning (CLUES): Complete Guidelines for Decision Makers with 30 Tools</i> , Eawag-Sandec/WSSCC/ ONU-HABITAT.	Lien
Assainissement/ petites villes	Christoph Luthi, 2017, <i>Sanitation Planning for Small Towns: Good data for good planning</i> , Eawag.	Lien
Planification urbaine	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018, <i>Shaping urbanization for children: A handbook on child-responsive urban planning</i> , New York, UNICEF.	Lien

DOMAINES THÉMATIQUES	RESSOURCE	LIENS
Approvisionnement en eau/études de cas	Water & Sanitation for the Urban Poor, 2018, <i>From shallow wells to safe water - improving lives in Lusaka</i> , WSUP.	Lien
Politique sociale	Fonds des Nations Unies pour l'enfance, <i>A Local Governance Approach to Programming: Guidance for achieving multisectoral results through working with local governments</i> , New York, UNICEF.	Lien





Publié par l'UNICEF
Section EAH, Division des programmes
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2019
www.unicef.org

